

Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis
juridiques

123^e année

17 août

1991

No 33

Québec 

Gazette officielle du Québec

Partie 1 Avis juridiques

123^e année
17 août 1991
No 33

Sommaire

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, Loi sur l'
Aménagement et l'urbanisme, Loi sur l'
Avis divers
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le
Compagnies, Loi sur les
Compagnies étrangères, Loi sur les
Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les
Liquidation des compagnies, Loi sur la
Ministères, Avis concernant les
Syndicats coopératifs, Loi sur les
Syndicats professionnels, Loi sur les
Vente par licitation
Ventes par shérif
Ventes pour taxes, avis de publication

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu:

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement.

Normes de recevabilité:

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publications requises pour chaque avis.

Conditions générales:

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 12 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

Tarif de publication*

Le tarif de publication est de 0,70 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction*

Le tarif de traduction est de 20 \$ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes*

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 \$ la douzaine.

Prix à l'exemplaire*

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4,40 \$.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Division de la Gazette officielle
1279, boul. Charest Ouest, 9^e étage
Québec G1N 4K7
Téléphone: (418) 644-7795

Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements*

Partie 1 « Avis juridiques »: 53 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements »: 77 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and Regulations »: 77 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Service à la clientèle
Division des abonnements
C.P. 1190
Outremont (Québec)
H2V 4S7
Téléphone: (514) 948-1222

Prière de faire part de tout changement d'adresse six semaines avant la date du déménagement et de retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

* Taxes non comprises

TABLE DES MATIÈRES

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS — LOI SUR L'

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC (<i>Entente avec les Centres de services sociaux</i>)	3151
RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC (<i>Entente avec les Centres de services sociaux</i>)	3153

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME — LOI SUR L'

VILLE DE VARENNES (<i>Nouveau délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme</i>)	3156
-----------------------------------------------------------------------------------------	------

AVIS DIVERS

CHURCH OF PENTECOST GHANAIAN MONTREAL (CANADA) (L.P.)	3160
COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL (<i>Rachat d'obligations</i>)	3156
CONGRÉGATION ADAT RE'IM INC. (L.P.)	3157
ÉGLISE AMOUR DES FRÈRES AHAVAT AHIM (L.P.)	3157
ÉGLISE DE DIEU MISSION APOSTOLIQUE (L.P.)	3157
ÉGLISE DE DIEU MONT DE SION (L.P.)	3157
ÉGLISE DE DIEU OEUVRE DU BON SAMARITAIN (L.P.)	3157
ÉGLISE DE LA PENTECÔTE GHANÉENNE DE MONTRÉAL (CANADA) (L.P.)	3160
ÉGLISE DU PLEIN ÉVANGILE AU QUÉBEC (L.P.S.)	3158
ESCALE-MÉJANÈS (L.P.S.)	3158
LA NOUVELLE ÉGLISE DU CORPS DE JÉSUS-CHRIST (L.P.)	3158
MOUVEMENT MISSIONNAIRE MONDIAL INC. (L.P.)	3158
MOVIMIENTO MISIONERO MUNDIAL INC. (L.P.)	3158
SUCCESSION JACQUES JOLY (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	3158
SUCCESSION LUC BÉRARD (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	3158
SUCCESSION RENÉ BÉDARD (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	3159
VILLE DE BAIE D'URFÉ (<i>Rues et ruelles</i>)	3159
VILLE DE CHICOUTIMI (<i>Rues et ruelles</i>)	3159

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

ACCORDÉS

Ameen Raa Al-Khabyyr	3160
Andrew Maravita	3160
Christian Sarault	3160
Ethan Richard Allen	3160
Franco Vigilante	3161
Joseph Charles Edouard Gilles Béliveau	3161

Joseph Claude Francis Noël	3161
Joseph Denis Bertrand Tuffé	3161
Joseph Gérard Gaston Turcotte	3161
Joseph Gilbert Modeste Maurice Holmes	3161
Joseph Hector Marcel Marinier	3161
Joseph Jean-Marc Ghislain Brousseau	3161
Joseph Nicolas Pascal Ross	3161
Joseph Odilon Hormidas Harry Pomerleau	3161
Joseph Paul Denis Lemieux	3162
Joseph Rodolphe Benoit Charpentier	3162
Marceline Uyen Binh Quach	3162
Maria Alevisatos	3162
Maria Thérèse Cécile Chevarie	3162
Marie Anne Sylvie Sinclair-Desgagné	3162
Marie Annie Yvette Dufour	3162
Marie Danièle Colette Horth	3162
Marie Elizabeth Diane Whittaker	3162
Marie Francine Céline Frances Goudreault	3163
Marie Jacinthe Linda Plouffe	3163
Marie Jacqueline Francine Tremblay-Quesnel	3163
Marie Lise Nancy Morin	3163
Marie Louise Danièle Robert	3163
Marie Lucille Bernardine Métivier	3163
Marie-Ange Lise Thérèse Labonté	3162
Mona Nour	3163
Philip Leon Mager	3163
Stella Sue-Hong Kim Earb	3163
Uri Ortov	3163
Zdenka Mohorovic	3163

DEMANDES

André Bibeau	3164
Barkivauhie Keoroghlian	3164
Carolle Fournier	3164
Cu Cong Truong	3164
Daniel Hodgkins	3164
Ghislaine Ducharme	3164
Hooman Ehsani	3164
Irene Dianne Whittome	3164
Jason Da Silva	3165
Josée Sabusco	3165
Joseph Éphrem Sabu Otis	3165
Joseph Gary Ross	3165
Joujou Cean	3165
Ludger Commings	3165
Maria Dancescu	3165
Marie Juliette Kristina Champagne-Bennett	3165
Marie Marguerite Louise Juneau	3165
Mohammad Hassan Ehsani	3166
Natacha Lebreux	3166
Nathan Burofsky	3166
Odette Deschamps	3166
Pasqual Di Guglielmo	3166
Rénald Gagnon	3166
Tar Singh	3166
Victorienne Bélanger	3166
Vilberte Baudoïn	3166
Yves Laflamme	3167

COMPAGNIES (PARTIE IA) — LOI SUR LES**DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE
CONSTITUTION** 3168**DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE
CONTINUATION** 3180**DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE
FUSION** 3181**DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE
MODIFICATION** 3182**COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES****LETTRES PATENTES** 3187**LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES** 3190**COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES****DISSOLUTION (Article 28)** 3191**DISSOLUTION — DEMANDES DE**

2155-2310 QUÉBEC INC. 3196
2159-4742 QUÉBEC INC. 3196
2169-5226 QUÉBEC INC. 3196
2324-5152 QUÉBEC INC. 3196
2324-5442 QUÉBEC INC. 3196
2412-8142 QUÉBEC INC. 3196
2429-4134 QUÉBEC INC. 3196
2430-9965 QUÉBEC INC. 3196
2435-8319 QUÉBEC INC. 3196
2525-4459 QUÉBEC INC. 3197
2526-1025 QUÉBEC INC. 3197
2532-8006 QUÉBEC INC. 3197
2535-2006 QUÉBEC INC. 3197
2535-8185 QUÉBEC INC. 3197
2548-3389 QUÉBEC INC. 3197
2549-6837 QUÉBEC INC. 3197
2623-5150 QUÉBEC INC. 3197
2624-8195 QUÉBEC INC. 3197
2630-0301 QUÉBEC INC. 3197
2632-8575 QUÉBEC INC. 3198
2737-7647 QUÉBEC INC. 3198
2744-2250 QUÉBEC INC. 3198
2753-2597 QUÉBEC INC. 3198
A. BISAILLON LIMITÉE 3198
ANDRÉ LÉCUYER EXCAVATIONS INC. 3198
ARDI INC. 3198
ASSOCIATION DES PÊCHEURS
COMMERCIAUX DE L'ABITIBI-
TÉMISCAMINGUE 3198
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC
NAPOLÉON ET LEUR CONJOINT ENR. 3198
BÉDARD, BERRIGAN, FONTAINE INC. 3198

BERTWIN INVESTMENT INC. 3202
CENTRE MÉDICAL MITELSON INC. 3198
CIE DE TABAC F.H. JONES LTÉE 3199
CLINIQUE OPTO F.B.C. INC. 3199
CLUB DE DANSE SOCIALE LE GARDEUR INC. 3199
CLUB OPTIMISTE ÎLE DES SOEURS INC. 3199
CLUB VOYAGEUR DES AINÉS DU SAGUENAY-
LAC-ST-JEAN 3199
COLAMCA IMMOBILIER INC. 3199
COMITÉ DES CITOYENS INC. 3199
COMMISSION DE RELANCE ÉCONOMIQUE DE
ST-STANISLAS 3199
COMPTOIR ÉCONOMIQUE ST-AGAPIT INC. 3199
CRÉATIONS HERGER INC. 3199
EQUIFAB INC. 3200
FÉLIX MART INC. 3200
FLUX-LAB INC. 3200
GESTION AMAIGRISSEMENT SANTÉ C. CÔTÉ
INC. 3200
GESTION ANDRÉ HAMEL INC. 3200
GESTION COMTOIS LAROCQUE INC. 3200
GESTION MARCELLE LEMIEUX ET ANDRÉE
THÉRIAULT INC. 3200
GESTIONS LAZURE & LESSARD LTÉE 3200
H. & S. GROUP INC. 3200
H.I.M. INVESTMENTS INC. 3200
IMMEUBLES OLYMPE INC. 3201
JAROMIC INC. 3201
KON INVESTMENTS INC. 3201
LA TROUPE À COULISSE 3201
LA TROUPE DE THÉÂTRE «MAGIE NOIRE» 3201
LE CLUB DE PLACEMENT RÉ-ACTION INC. 3201
LES CONCEPTS G.A.T. INC. 3201
LES DOMAINES ARC-EN-CIEL DES PETITS
FRÈRES DES PAUVRES 3201
LES ÉCLIPSES DE TROIS-PISTOLES INC. 3201
LES INVESTISSEMENTS KON INC. 3201
LES PRODUITS FORESTIERS PROPLAN (1987)
INC. 3201
LES RESTAURATIONS TESTULAT INC. 3202
MARCHÉ J.P. LOISELLE INC. 3202
MITELSON MEDICAL CENTRE INC. 3198
PLACE LORETTEVILLE INC. 3202
PLOMBERIE DÉCO-PRO 25 INC. 3202
RÉPARATION D'OUTILS B & N INC. 3202
RICHARD LAFLAMME INC. 3202
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT BERTWIN INC. 3202
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT DU NORD-
OUEST INC. 3202
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE BELROSE INC. 3202
SYSTÈMES DE CLASSEMENT INFOFILE INC. 3202
TRANSPORTS A.R.S. INC. 3202
WALKLEY RESIDENTS ASSOCIATION 3203

**COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR
LES****CHANGEMENTS** 3203**PERMIS DE FAIRE AFFAIRES (Émission)** 3203

DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES

DISSOLUTION

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE D'ÉDITION PUBLICITAIRE DES LAURENTIDES	3204
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MINIÈRE UNION III	3204
UNION III MINING LIMITED PARTNERSHIP	3204

FORMATION

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CHALETS LA FALAISE 1988	3204
--------------------------------------------------	------

LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI SUR LA

LIRLEC INC. (<i>Nomination d'un liquidateur</i>)	3205
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE PARC SAMUEL HOLLAND INC. (<i>Dissolution</i>)	3205

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

ÉNERGIE ET RESSOURCES

TAUX DE LA REDEVANCE ADDITIONNELLE SUR L'ÉNERGIE GÉNÉRÉE AU QUÉBEC (<i>Avis d'indexation</i>)	3205
-------------------------------------------------------------------------------------------------------	------

ENVIRONNEMENT

RÉSERVE ÉCOLOGIQUE DES LAURENTIDES (<i>Avis de modifications</i>)	3205
------------------------------------------------------------------------	------

SYNDICATS COOPÉRATIFS — LOI SUR LES

SYNDICATS COOPÉRATIFS INACTIFS	3207
--------------------------------	------

SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI SUR LES

ASSOCIATION DES CADRES FINANCIERS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (<i>Formation</i>)	3209
--------------------------------------------------------------------------------	------

VENTE PAR LICITATION

LABAUME c. LEBOEUF	3209
--------------------	------

VENTES PAR SHÉRIF

ALMA

LA FINANCIÈRE COOPÉRANTS PRÊTS- ÉPARGNE INC. c. LES ENTREPRISES DE FABRICATION F.C.T. INC. <i>ET AL.</i>	3209
OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC c. FERME J.C. TREMBLAY ET FILS INC. <i>ET AL.</i>	3211

BEAUCE

CAISSE POPULAIRE DE STE MARIE DE BEAUCE c. GUAY <i>ET AL.</i>	3213
------------------------------------------------------------------	------

DRUMMOND

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. POIRIER	3213
---------------------------------------	------

MONTREAL

ADVANCE PROCESS SUPPLY c. SIMON	3214
BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT c. 2748-8097 QUÉBEC INC. <i>ET AL.</i>	3214
BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA c. DEMERS <i>ET AL.</i>	3217
CAISSE POPULAIRE ST-ALPHONSE D'YOUVILLE c. 2533-2875 QUÉBEC INC.	3216
CAISSE POPULAIRE ST-ALPHONSE D'YOUVILLE c. GARİPOGLU	3215
CAISSE POPULAIRE ST-ALPHONSE D'YOUVILLE c. GAZZARI <i>ET AL.</i>	3215
COMPAGNIE TRUST ROYAL c. BORZYKOWSKI	3216
FIRST CITY TRUST COMPANY c. 153515 CANADA INC <i>ET AL.</i>	3217
LA CORPORATION TRUST CAPITAL c. MELEGE	3218
LA CORPORATION TRUST CAPITAL c. PLACEMENTS LECTO INC. <i>ET AL.</i>	3217
LES PROMOTIONS B-BERT INC. c. ANGLSPERGER	3218
VILLE DE POINTE-CLAIRE c. WELLS	3219

QUÉBEC

BANQUE DE MONTREAL c. ENTREPRISES YVAN THOMASSIN INC. <i>ET AL.</i>	3219
CAISSE POPULAIRE DE SAINTE-FOY c. GAUTHIER <i>ET AL.</i>	3221
CAISSE POPULAIRE DE SAINTE-FOY c. LES IMMEUBLES RELI INC.	3220
CAISSE POPULAIRE DE ST-MALO c. BOIVIN	3221

SAINT-FRANÇOIS

LA COMPAGNIE SHERBROOKE TRUST c. 2640- 9102 QUÉBEC INC. <i>ET AL.</i>	3221
--------------------------------------------------------------------------	------

VENTES POUR TAXES

VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX	3222
VILLE DE SAINT-EUSTACHE	3222

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels — Loi sur l'

Protocole d'accès et d'utilisation de renseignements personnels

ENTRE

La Régie des rentes du Québec
(Régime de rentes)

ET

Les centres de services sociaux

ENTENTE

ENTRE

LA RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC, ici représentée par son président-directeur général, monsieur Claude Legault, dûment autorisé aux fins des présentes,

ci-après appelée « R.R.Q. »

ET

LES CENTRES DE SERVICES SOCIAUX ici représentés par madame Lise Denis, directrice générale de l'Association des Centres de services sociaux, dûment autorisée par ces derniers,

ci-après appelé « C.S.S. »

PRÉAMBULE

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe a de l'article 88 de la *Loi sur le régime de rentes du Québec* (L.R.Q., c. R-9) le conjoint survivant d'un cotisant est réputé avoir un enfant à sa charge s'il subvient entièrement ou dans une large mesure aux besoins d'un enfant qui, lors du décès du cotisant, était à la charge de ce dernier;

ATTENDU QUE la R.R.Q. considère qu'un conjoint survivant est réputé subvenir entièrement ou dans une large mesure aux besoins d'un enfant placé par l'entremise d'un C.S.S. lorsque ce conjoint verse la contribution financière exigée pour le placement;

ATTENDU QUE selon de l'article 175 de ladite loi, le bénéficiaire d'une rente d'orphelin ou d'enfant de cotisant invalide n'a pas atteint 18 ans, la rente est payée à la personne qui en assure la subsistance entièrement ou dans une large mesure, ou qui est désignée par la R.R.Q.;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 348 du règlement (R-13) d'application de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (L.R.Q., c. S-5) les C.S.S. doivent exiger le paiement des contributions financières prévues par ce règlement;

ATTENDU QUE les C.S.S. désirent obtenir des renseignements personnels nécessaires à l'application du règlement (R-13) d'application de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*;

ATTENDU QUE la R.R.Q. verse la rente d'orphelin ou d'enfant de cotisant invalide au C.S.S. lorsque la contribution financière exigée n'est pas versée;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 214 de la *Loi sur le régime de rentes du Québec* la Régie peut, conformément aux conditions et formalités prévues par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, fournir à un ministère ou à un organisme qui relève du gouvernement du Québec des renseignements obtenus en vertu de cette loi à l'exclusion de ceux qui concernent les gains et contributions;

ATTENDU QUE l'article 68.1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1) stipule qu'un organisme public peut, sans le consentement de la personne concernée, communiquer un fichier de renseignements personnels aux fins de le comparer, le coupler ou l'apparier avec un fichier détenu par une personne ou un organisme si cette communication est nécessaire à l'application d'une loi au Québec;

LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT:

ARTICLE 1

OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente permet à un C.S.S. de fournir à la R.R.Q. les renseignements personnels nécessaires à l'obtention du paiement, en sa faveur, de la rente d'enfant de cotisant invalide ou d'orphelin lorsque le paiement de la contribution financière qu'il exige à l'égard de cet enfant n'est pas effectuée. Aussi en cas de reprise du paiement de la contribution financière le C.S.S. avise la R.R.Q. pour que la prestation soit versée de nouveau à la personne qui assure la subsistance de l'enfant.

ARTICLE 2

NATURE DES RENSEIGNEMENTS

Pour l'application de l'article 1, le C.S.S. transmet à la R.R.Q., pour chaque enfant concerné, les renseignements suivants:

- les nom, prénom et numéro d'assurance sociale de la mère, du père ou du responsable légal;
- la dernière adresse que possède le C.S.S. pour cette famille;
- le prénom, le nom de famille et la date de naissance de l'enfant concerné;
- le numéro de dossier du C.S.S.; et
- la date de fin ou de reprise des contributions financières.

ARTICLE 3

MODALITÉS DE COMMUNICATION

3.1 Le C.S.S. transmet au besoin à la R.R.Q., à la personne autorisée, la formule prévue en y ajoutant les renseignements visés à l'article 2.

Lorsqu'elle retrace le dossier concerné, la R.R.Q. procède aux vérifications nécessaires, avise le client et le C.S.S. et effectue les modifications nécessaires au dossier.

3.2 Tous les documents visés au paragraphe 3.1 doivent être transmis par transport sécuritaire ou par messagerie interne.

ARTICLE 4 CONFIDENTIALITÉ

Le C.S.S. et la R.R.Q. s'engagent par les présentes à respecter le caractère confidentiel des renseignements obtenus en vertu de la présente entente et à utiliser ces renseignements seulement aux fins pour lesquelles ils ont été obtenus.

ARTICLE 5 OBLIGATIONS DÉCOULANT DE LA PRÉSENTE ENTENTE

5.1 SÉCURITÉ

La R.R.Q. ou les C.S.S., lorsqu'ils reçoivent des renseignements de l'autre partie, s'engagent à :

- ne divulguer ces renseignements qu'aux personnes autorisées;
- veiller à ce que les mesures de sécurité en vigueur dans leur organisation assurent la préservation, l'intégrité et la confidentialité des renseignements communiqués par l'autre partie et; notamment, en limitant l'accès à leurs employés concernés dans l'exercice de leurs fonctions;
- soumettre les documents écrits sur lesquels apparaissent des renseignements transmis par l'autre partie aux procédures de gestion des documents en vigueur dans leur organisation; et
- prendre fait et cause pour l'autre partie si une poursuite est dirigée contre cette dernière en raison d'un acte ou d'une omission qui serait imputable par son fait, celui de ses préposés ou de ses mandataires.

5.2 TRANSMISSION

Les renseignements transmis par la R.R.Q. proviennent du fichier « Régime de rentes ».

Les renseignements transmis par les C.S.S. proviennent du fichier des enfants placés et celui de la contribution financière au placement.

La R.R.Q. ou les C.S.S., lorsqu'ils transmettent des renseignements à l'autre partie, s'engagent à :

- transmettre une copie fidèle des renseignements dont ils disposent sans en garantir l'exactitude; et
- prévenir l'autre partie, dans les délais raisonnables, de tout changement susceptible d'avoir une répercussion sur la présente entente, notamment une modification ou le retrait d'un renseignement visé.

5.3 CONSERVATION

La R.R.Q. ou les C.S.S. s'engagent à conserver ou détruire les renseignements obtenus de l'autre partie selon les modalités suivantes :

- les renseignements seront détruits dès que les fins pour lesquelles ils ont été obtenus ont été réalisées; et
- les renseignements déposés dans les dossiers des clients sont soumis à la procédure de gestion des documents en vigueur dans chaque organisation.

5.4 L'INFORMATION DES PERSONNES CONCERNÉES

La R.R.Q. s'engage à intégrer un message aux formulaires de demande de rentes ou dépliant qui y sont reliés, à l'effet que des renseignements nominatifs peuvent être communiqués, conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*,

à d'autres organismes publics s'ils sont nécessaires à l'exercice de leurs fonctions ou vérifiés auprès d'eux s'ils sont nécessaires à l'administration des programmes de la R.R.Q.

Elle s'engage également à informer les personnes dont le dossier est modifié à la suite de l'échange, que les renseignements concernant le paiement de leur contribution financière ont été obtenus du C.S.S. concerné. Par la même occasion, elle leur offrira la possibilité de contester la validité de ces renseignements avant de prendre les décisions finales.

Les C.S.S. s'engagent à intégrer un message aux formulaires de contribution financière au placement ou dépliant qui y sont reliés, à l'effet que des renseignements nominatifs peuvent être échangés avec la Régie des rentes du Québec et ce, conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* s'ils sont nécessaires à l'exercice de leurs attributions.

ARTICLE 6 ADMINISTRATION DE L'ENTENTE

6.1 Les unités responsables de la rédaction et de la négociation de la présente entente sont :

- pour la R.R.Q.: Service des normes et de la formation
Direction du support aux opérations
2635, boul. Hochelaga, 5^e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 2L2
(418) 644-3963
- pour les C.S.S.: Association des Centres de services sociaux du Québec
335 ouest, rue Sainte-Catherine
Montréal (Québec) H3B 1A4
(514) 842-5181

6.2 Les renseignements échangés dans le cadre de cette entente sont reçus par les unités suivantes :

- pour la R.R.Q.: Division du traitement R.R.Q.
Direction des opérations centralisées
2635, boul. Hochelaga, 3^e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 4T3
(418) 644-7403
- pour les C.S.S.: Les directions des ressources financières et matérielles ou les directions des services administratifs.

Les noms des personnes des différentes unités responsables désignées pour l'application de l'entente sont fournis par écrit par la R.R.Q. et les C.S.S.

Les changements de titulaires sont communiqués par écrit par les parties dans un délai raisonnable.

ARTICLE 7 CONSENTEMENT DE LA PERSONNE CONCERNÉE

L'obtention du consentement n'est pas possible considérant les problèmes de recouvrement des sommes dues et le fait que le C.S.S. doit demander le paiement d'une rente à la place du bénéficiaire. Dans la majorité des cas, il ne connaît pas la nouvelle adresse.

ARTICLE 8
COÛTS

Cette communication de renseignements ne comporte pas de coûts significatifs et chacun des organismes concernés assume les coûts pour appliquer la présente entente.

ARTICLE 9
ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE

9.1 La présente entente entre en vigueur à la date de l'avis favorable de la Commission d'accès à l'information et est ensuite reconduite annuellement à la même date.

9.2 Chaque partie peut en tout temps résilier pour cause l'entente au moyen d'un avis expédié à l'autre partie par courrier recommandé ou certifié en indiquant les motifs et fixant la date de prise d'effet de la résiliation, laquelle ne pourra être fixée à moins de 90 jours de la date de l'avis. La partie qui résilie l'entente ne peut en aucun cas être tenue de payer des dommages-intérêts ou autre compensation à l'autre partie.

9.3 Le gouvernement du Québec peut, conformément à la Loi, révoquer la présente entente; telle révocation comporte résiliation automatique de l'entente à la date du décret du Gouvernement sans que les parties ou l'une d'elles ne soient tenues de payer des dommages-intérêts ou autre compensation à l'autre partie.

9.4 L'entente est automatiquement résiliée lorsque la Commission d'accès à l'information ordonne la destruction de tous les renseignements mentionnés à l'article 2. Dans ce cas, la partie visée par l'ordonnance en adresse une copie à l'autre partie et l'informe de la date de la destruction qui devient aux fins des présentes, la date de résiliation.

En cas de destruction de certains renseignements seulement, l'entente continue d'avoir effet pour les renseignements non détruits. La partie qui recevait les renseignements visés par l'ordonnance peut toutefois mettre fin à l'entente en adressant un avis écrit à l'autre partie. Cet avis doit être envoyé par courrier certifié ou recommandé et mentionner la date de prise d'effet de la résiliation.

Aucune des parties ne peut être tenue de payer des dommages-intérêts ou autre compensation à l'autre partie.

ARTICLE 10
MODIFICATIONS

10.1 Une partie désireuse de modifier les modalités selon lesquelles les renseignements sont échangés doit en aviser l'autre partie dans les 90 jours précédant la date visée du changement.

10.2 Si une partie désire changer la nature et la quantité des renseignements ou les modalités selon lesquelles ils sont échangés, elle devra aviser par écrit l'autre partie dans les 90 jours précédant la date visée du changement.

10.3 Lorsque acceptées, les modifications visées aux paragraphes 10.2 et 10.3 devront être soumises à la Commission d'accès à l'information pour avis avant d'être réalisées.

ARTICLE 11
SIGNATAIRES

— pour la Régie des rentes du Québec:

CLAUDE LEGAULT,
Président-directeur général

GUY LACHANCE,
secrétaire

Le 21 février 1991

— pour l'association des Centres de services sociaux:

Le 4 mars 1991

LISE DENIS,
Directrice générale

74374

Protocole d'accès et d'utilisation de renseignements personnels

ENTRE

La Régie des rentes du Québec
(Allocations d'aide aux familles)

ET

Les centres de services sociaux

ENTENTE

ENTRE

LA RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC, ici représentée par son président-directeur général, monsieur Claude Legault, dûment autorisé aux fins des présentes,

ci-après appelée « R.R.Q. »

ET

LES CENTRES DE SERVICES SOCIAUX ici représentés par madame Lise Denis, directrice générale de l'Association des Centres de services sociaux, dûment autorisée par ces derniers,

ci-après appelé « C.S.S. »

PRÉAMBULE

ATTENDU QU'en vertu du 2^e alinéa de l'article 12 de la *Loi sur les allocations d'aide aux familles* aucune allocation à la naissance n'est payable pour un enfant placé en vertu de la *Loi sur la protection de la jeunesse* (L.R.Q., c. P-34.1) et de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (L.R.Q., c. S-5);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 348 du règlement (R-13) d'application de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (L.R.Q., c. S-5) les C.S.S. doivent exiger le paiement des contributions financières prévues par ce règlement;

ATTENDU QUE la R.R.Q. désire obtenir communication de renseignements personnels nécessaires à l'application de la *Loi sur les allocations d'aide aux familles du Québec* (L.R.Q., c. A-17);

ATTENDU QUE les C.S.S. désirent également obtenir des renseignements personnels nécessaires à l'application du règlement R-

13 d'application de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 22 de la *Loi sur les allocations d'aide aux familles* la Régie peut, conformément aux conditions et formalités prévues par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics* et sur la protection des renseignements personnels, fournir à un ministère ou à un organisme qui relève du gouvernement du Québec des renseignements obtenus en vertu de la cette loi;

ATTENDU QUE l'article 68.1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1) stipule qu'un organisme public peut, sans le consentement de la personne concernée, communiquer un fichier de renseignements personnels aux fins de le comparer, le coupler ou l'apparier avec un fichier détenu par une personne ou un organisme si cette communication est nécessaire à l'application d'une loi au Québec;

LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT:

ARTICLE 1

OBJET DE L'ENTENTE

1.1 L'échange de renseignements personnels entre la R.R.Q. et les C.S.S. permet à la R.R.Q. de vérifier l'admissibilité à l'allocation à la naissance des enfants placés en vertu de la *Loi sur la protection de la jeunesse* et de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*.

1.2 Cet échange permet également aux C.S.S. de retracer l'adresse de personnes qui n'ont pas respecté leurs engagements relatifs au paiement de contributions financières exigées pour le placement de leur enfant.

ARTICLE 2

NATURE DES RENSEIGNEMENTS TRANSMIS

2.1 Pour l'application du paragraphe 1.1, le C.S.S. transmet à la R.R.Q., les renseignements suivants:

- les nom, prénom et date de naissance de l'enfant;
- le nom, le prénom et le numéro d'assurance sociale de sa mère, de son père ou du responsable légal;
- la dernière adresse que possède le C.S.S. pour cette famille; et
- la date de début ou de fin du placement;

2.2 Pour l'application du paragraphe 1.2, le C.S.S. transmet à la R.R.Q. les renseignements suivants pour chacune des personnes dont il désire connaître l'adresse:

- son nom et son prénom;
- son nom à la naissance, si différent;
- son numéro d'assurance sociale, si possible;
- sa date de naissance;
- sa dernière adresse connue; et
- le nom, le prénom et la date de naissance de l'enfant qui fait ou a fait l'objet du placement.

La R.R.Q., identifie la personne recherchée et transmet l'adresse complète au C.S.S.

ARTICLE 3

MODALITÉS DE COMMUNICATION

3.1 En application du paragraphe 1.1, le C.S.S. transmet mensuellement à la personne autorisée de la R.R.Q., une liste contenant les renseignements visés au paragraphe 2.1 à l'égard de tous les enfants âgés de moins de quatre ans qui ont fait l'objet d'un placement durant le mois ou dont le placement a pris fin durant ce même mois.

3.2 En application du paragraphe 1.2, le C.S.S. transmet à la personne autorisée de la R.R.Q., sur document manuscrit, les renseignements visés au paragraphe 2.2 à l'égard des personnes qui n'ont pas respecté leurs engagements relatifs au paiement des contributions financières et dont la dernière adresse est inconnue.

3.3 Tous les documents visés au paragraphe 3.1 et 3.2 doivent être transmis par transport sécuritaire ou par messagerie interne.

ARTICLE 4

CONFIDENTIALITÉ

Les C.S.S. et la R.R.Q. s'engagent par les présentes à respecter le caractère confidentiel des renseignements obtenus en vertu de la présente entente et à n'utiliser ces renseignements seulement qu'aux seules fins pour lesquelles ils ont été obtenus.

ARTICLE 5

OBLIGATIONS DÉCOULANT DE LA PRÉSENTE ENTENTE

5.1 SÉCURITÉ

La R.R.Q. ou les C.S.S., lorsqu'ils reçoivent des renseignements de l'autre partie, s'engagent à:

- ne divulguer ces renseignements qu'aux personnes autorisées;
- veiller à ce que les mesures de sécurité en vigueur dans leur organisation assurent la préservation, l'intégrité et la confidentialité des renseignements communiqués par l'autre partie et, notamment, en limitant l'accès à leurs employés concernés dans l'exercice de leurs fonctions;
- soumettre les documents écrits sur lesquels apparaissent des renseignements transmis par l'autre partie aux procédures de gestion des documents en vigueur dans leur organisation; et
- prendre fait et cause pour l'autre partie si une poursuite est dirigée contre cette dernière en raison d'un acte ou d'une omission qui serait imputable par son fait, celui de ses préposés ou de ses mandataires.

5.2 TRANSMISSION

Les renseignements transmis par la R.R.Q. proviennent du fichier « Allocations d'aide aux familles ».

Les renseignements transmis par les C.S.S. proviennent du fichier des enfants placés et celui de la contribution financière au placement.

La R.R.Q. ou les C.S.S., lorsqu'ils transmettent des renseignements à l'autre partie, s'engagent à:

- transmettre une copie fidèle des renseignements dont ils disposent sans en garantir l'exactitude; et
- prévenir l'autre partie, dans les délais raisonnables, de tout changement susceptible d'avoir une répercussion sur la présente entente, notamment une modification ou le retrait d'un renseignement visé.

5.3 CONSERVATION

La R.R.Q. ou les C.S.S. s'engagent à conserver ou détruire les renseignements obtenus de l'autre partie selon les modalités suivantes:

- les renseignements seront détruits dès que les fins pour lesquelles ils ont été obtenus ont été réalisées; et
- les renseignements déposés dans les dossiers des clients sont soumis à la procédure de gestion des documents en vigueur dans chaque organisation.

5.4 L'INFORMATION DES PERSONNES CONCERNÉES

La R.R.Q. s'engage à intégrer un message aux formulaires de demande d'allocations d'aide aux familles ou dépliants qui y sont reliés, à l'effet que des renseignements nominatifs peuvent être communiqués, conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, à d'autres organismes publics s'ils sont nécessaires à l'exercice de leurs fonctions ou vérifiés auprès d'eux s'ils sont nécessaires à l'administration des programmes de la R.R.Q.

Elle s'engage également à informer les personnes dont le dossier est modifié à la suite de l'échange que les renseignements à l'effet du placement de leur enfant ont été obtenus du C.S.S. concerné. Par la même occasion, elle leur offrira la possibilité de contester la validité de ces renseignements avant de prendre les décisions finales.

Les C.S.S. s'engagent à intégrer un message aux formulaires de contribution financière au placement ou dépliants qui y sont reliés, à l'effet que des renseignements nominatifs peuvent être échangés avec la Régie des rentes du Québec et ce, conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* s'ils sont nécessaires à l'exercice de leurs attributions.

ARTICLE 6

ADMINISTRATION DE L'ENTENTE

6.1 Les unités responsables de la rédaction et de la négociation de la présente entente sont:

- pour la R.R.Q.: Service des normes et de la formation
Direction du support aux opérations
2635, boul. Hochelaga, 5^e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 2L2
(418) 644-3963
- pour les C.S.S.: Association des Centres de services sociaux du Québec
335 ouest, rue Sainte-Catherine
Montréal (Québec) H3B 1A4
(514) 842-5181

6.2 Les renseignements échangés dans le cadre de cette entente sont reçus par les unités administratives suivantes:

- pour la R.R.Q.: Division A.A.F.
Direction des opérations centralisées
2635, boul. Hochelaga, 3^e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 4T3
(418) 644-7388

- pour les C.S.S.: Les directions des ressources financières et matérielles ou les directions des services administratifs.

Les noms des personnes des différentes unités responsables désignées pour l'application de l'entente sont fournis par écrit par la R.R.Q. et les C.S.S.

Les changements de titulaires sont communiqués par écrit par les parties dans un délai raisonnable.

ARTICLE 7

CONSETEMENT DE LA PERSONNE CONCERNÉE

7.1 La R.R.Q. pourrait faire parvenir à chaque bénéficiaire de l'allocation à la naissance un formulaire pour obtenir une déclaration écrite au sujet de la garde de leur enfant. La mise en place de cette solution entraînerait des coûts de cueillette et de traitement très élevés et de longs délais pour obtenir les renseignements désirés.

7.2 Quant au C.S.S., le consentement n'est pas possible considérant les problèmes de recouvrement des sommes dues et qu'il ne connaît pas l'adresse.

ARTICLE 8

COÛTS

Cette communication de renseignements ne comporte pas de coûts significatifs et chacun des organismes concernés assume les coûts pour appliquer la présente entente.

ARTICLE 9

ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE

9.1 La présente entente entre en vigueur à la date de l'avis favorable de la Commission d'accès à l'information et est ensuite reconduite annuellement à la même date.

9.2 Chaque partie peut en tout temps résilier pour cause de la présente entente au moyen d'un avis expédié à l'autre partie par courrier recommandé ou certifié en indiquant les motifs et fixant la date de prise d'effet de la résiliation, laquelle ne pourra être fixée à moins de 90 jours de la date de l'avis. La partie qui résilie l'entente ne peut en aucun cas être tenue de payer des dommages-intérêts ou autre compensation à l'autre partie.

9.3 Le gouvernement du Québec peut, conformément à la Loi, révoquer la présente entente; telle révocation comporte résiliation automatique de l'entente à la date du décret du Gouvernement sans que les parties ou l'une d'elles ne soient tenues de payer des dommages-intérêts ou autre compensation à l'autre partie.

9.4 Cette entente est automatiquement résiliée lorsque la Commission d'accès à l'information ordonne la destruction de tous les renseignements mentionnés à l'article 2. Dans ce cas, la partie visée par l'ordonnance en adresse une copie à l'autre partie et l'informe de la date de la destruction qui devient aux fins des présentes, la date de résiliation.

En cas de destruction de certains renseignements seulement, l'entente continue d'avoir effet pour les renseignements non détruits. La partie qui recevait les renseignements visés par l'ordonnance peut toutefois mettre fin à l'entente en adressant un avis écrit à l'autre partie. Cet avis doit être envoyé par courrier

certifié ou recommandé et mentionner la date de prise d'effet de la résiliation.

Aucune des parties ne peut être tenue de payer des dommages-intérêts ou autre compensation à l'autre partie.

ARTICLE 10 MODIFICATIONS

10.1 Une partie désireuse de modifier les modalités selon lesquelles les renseignements sont échangés doit en aviser l'autre partie dans les 90 jours précédant la date visée du changement.

10.2 Si une partie désire changer la nature et la quantité des renseignements ou les modalités selon lesquelles ils sont échangés, elle devra aviser par écrit l'autre partie dans les 90 jours précédant la date visée du changement.

10.3 Lorsque acceptées, les modifications visées aux paragraphes 10.2 et 10.3 devront être soumises à la Commission d'accès à l'information pour avis avant d'être réalisées.

ARTICLE 11 SIGNATAIRES

— pour la Régie des rentes du Québec:

CLAUDE LEGAULT,
Président-directeur général

GUY LACHANCE,
secrétaire

Le 21 février 1991

— pour l'association des Centres de services sociaux:

LISE DENIS,
Directrice générale

Le 4 mars 1991

74375

Aménagement et l'urbanisme — Loi sur l'

Ville de Varennes

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 30 novembre 1991, pour permettre à la ville de Varennes d'adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et le transmettre à la municipalité régionale de comté de Lajemmerais.

Québec, le 31 juillet 1991

Le directeur général
de l'urbanisme et de l'aménagement
du territoire,
GEORGES FELLI

2935

Avis divers

Communauté urbaine de Montréal Rachat d'obligations

Obligations 10,876 % à fonds d'amortissement échéant le 1^{er} octobre 2000.

Avis public est, par les présentes, donné que la Communauté urbaine de Montréal rachètera le 1^{er} octobre 1991, pour les fins du fonds d'amortissement et conformément aux dispositions des obligations, un montant total en principal de 386 000 \$ des obligations ci-haut mentionnées, à 100 % de leur montant principal racheté, plus l'intérêt couru à la date du rachat.

Les numéros des obligations entièrement nominatives, portant le préfixe RB, rachetées jusqu'à concurrence du montant en principal indiqué en regard de chacun des numéros, sont les suivants:

Obligation numéro	Montant en principal racheté
	\$
6780	1 000,00
10004	1 000,00
10015	1 000,00
10037	353 000,00
10051	1 000,00
10052	6 000,00
10053	1 000,00
10054	1 000,00
10055	1 000,00
10056	2 000,00
10057	1 000,00
10058	4 000,00
10059	1 000,00
10060	1 000,00
10061	2 000,00
10062	3 000,00
10063	1 000,00
10065	1 000,00
10066	1 000,00
10069	1 000,00
10070	1 000,00
10071	1 000,00

Une copie de cet avis de rachat a été transmise par lettre recommandée aux détenteurs d'obligations, qui seront rachetées en totalité ou en partie seulement.

Les obligations ou partie de ces obligations ainsi rachetées deviendront dues et payables le 1^{er} octobre 1991, et seront payées en telles monnaies ou devises des États-Unis d'Amérique qui auront cours légal pour le paiement des dettes publiques et privées auxdits États-Unis d'Amérique, au bureau de la Bank of Montreal Trust Company dans le quartier de Manhattan, ville et État de New York, États-Unis d'Amérique, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus. L'intérêt dû le 1^{er} octobre 1991 sera payé de la manière habituelle.

Pour leur transfert, les obligations immatriculées devront être accompagnées de procurations dûment signées en blanc. Sur remise des obligations rachetées en partie seulement, la Communauté urbaine de Montréal émettra, à ses frais, de nouvelles

obligations pour un montant total en principal égal à la partie non rachetée des obligations ainsi remises. Sauf avis contraire, les nouvelles obligations seront immatriculées de la même manière que les obligations remises.

À compter du 1^{er} octobre 1991, l'intérêt sur le montant en principal des obligations ou partie de ces obligations présentement appelées pour rachat, cessera de courir.

Montréal, le 5 août 1991

Communauté rubaine de Montréal
La secrétaire,
NICOLE LAFOND

74377

CONGRÉGATION ADAT RE'IM INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., c. C-71, a. 15), il a accordé des lettres patentes, en date du 1991 07 26 constituant en corporation, régie par la Loi sur les corporations religieuses, les membres actuels de « CONGRÉGATION ADAT RE'IM INC. », déjà constituée en corporation le 1988 01 19 en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies.

Le montant auquel sont limités les biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation est limité à 7 500 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est situé au 241, Anselme Lavigne, Dollard-des-Ormeaux, district judiciaire de Montréal.

L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2542-8087

74292

ÉGLISE AMOUR DES FRÈRES AHAVAT AHIM

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., c. C-71, a. 2), il a accordé des lettres patentes, en date du 1991 07 26, constituant en corporation les requérants suivants: François Léonard, infirmier, 11256, avenue Hébert, Montréal-Nord; Ernst Mistivar, chauffeur, 3105, avenue Barclay, appartement 2, Montréal, et Pierre Val, imprimeur, 325, rue Laurier Est, appartement 805, Montréal, sous la dénomination sociale « ÉGLISE AMOUR DES FRÈRES AHAVAT AHIM ».

Le montant auquel sont limités les biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation est limité à 25 000 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est situé à 8042, rue Saint-Denis, Montréal, district judiciaire de Montréal.

L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2746-5798

74290

ÉGLISE DE DIEU MISSION APOSTOLIQUE

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., c. C-71, a. 15), il a accordé des lettres patentes, en date du 1991 07 26, constituant en corporation, régie par la Loi sur les corporations religieuses, les membres actuels de « ÉGLISE DE DIEU MISSION APOSTOLIQUE » déjà constituée en corporation le 1989 12 04 en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies.

Le montant auquel sont limités les biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation est limité à 200 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est situé au 178, rue Jean-Talon Est, Montréal, district judiciaire de Montréal.

L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2739-7439

74284

ÉGLISE DE DIEU MONT DE SION

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., c. C-71, a. 2), il a accordé des lettres patentes, en date du 1991 07 26, constituant en corporation les requérants suivants: Forilien Foris, débouleur, 58, 1^{re} Avenue Nord, Roxboro; Louisa Dugard, préposée aux bénéficiaires, 58, 1^{re} Avenue Nord, Roxboro et Képler Monestime Félix, peintre, 5680, Salaberry, appartement 24, Montréal, sous la dénomination sociale « ÉGLISE DE DIEU MONT DE SION ».

Le montant auquel sont limités les biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation est limité à 1 000 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est situé au 58, 1^{re} Avenue Nord, Roxboro, district judiciaire de Montréal.

L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2843-7358

74289

ÉGLISE DE DIEU OEUVRE DU BON SAMARITAIN

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., c. C-71, a. 2), il a accordé des lettres patentes, en date du 1991 07 26, constituant en corporation les requérants suivants: Pierre-André Gesse, pasteur, 8843, 9^e Avenue, Saint-Michel; Miteau Gesse, commis, 8843, 9^e Avenue, Saint-Michel, et Marie Maude Dorelus, aide-infirmière, 12000, Lacordaire, appartement 2, Montréal-Nord, sous la dénomination sociale « ÉGLISE DE DIEU OEUVRE DU BON SAMARITAIN ».

Le montant auquel sont limités les biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation est limité à 3 000 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est situé au 8843, 9^e Avenue, Saint-Michel, district judiciaire d'Iberville.

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2840-4713*

74291

ÉGLISE DU PLEIN ÉVANGILE AU QUÉBEC

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., c. C-71) et de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38), il a accordé des lettres patentes supplémentaires, en date du 1991 07 23, à la corporation « ÉGLISE DU PLEIN ÉVANGILE AU QUÉBEC », modifiant les lettres patentes.

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2411-9406*

74287

ESCALE-MÉJANÈS

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., c. C-71), et de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38), il a accordé des lettres patentes supplémentaires, en date du 1991 07 18, à la corporation « ESCALE-MÉJANÈS », modifiant les lettres patentes.

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2851-4818*

74286

LA NOUVELLE ÉGLISE DU CORPS DE JÉSUS-CHRIST

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., c. C-71, a. 2), il a accordé des lettres patentes, en date du 1991 07 26, constituant en corporation les requérants suivants: Anne-Marie Cajuste, opératrice, 4161, 45^e Avenue, appartement 2, Montréal; Desilia Day, opératrice, 6651, Marquette, appartement 3, Montréal; Marie Agnès Dey Dessable, couturière, 4161, 45^e Rue, appartement 2, Montréal; Magalie Exantus, étudiante, 6651, Marquette, appartement 3, Montréal; Jean Paulo Evrade Jean, tailleur, 4161, 45^e Rue, appartement 1, Montréal, et Nicolas Muller, peintre, 6050, 30^e Avenue, appartement 19, Montréal, sous la dénomination sociale « LA NOUVELLE ÉGLISE DU CORPS DE JÉSUS-CHRIST ».

Le montant auquel sont limités les biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation est limité à 500 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est situé au 4200 A, 54^e Rue, Montréal, district judiciaire de Montréal.

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2751-1328*

74288

MOUVEMENT MISSIONNAIRE MONDIAL INC. MOVIMIENTO MISIONERO MUNDIAL INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., c. C-71, a. 15), il a accordé des lettres patentes, en date du 1991 07 26, constituant en corporation, régie par la Loi sur les corporations religieuses, les membres actuels de « MOUVEMENT MISSIONNAIRE MONDIAL INC. et sa version MOVIMIENTO MISIONERO MUNDIAL INC. » déjà constituée en corporation le 1987 10 23 en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies.

Le montant auquel sont limités les biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation est limité à 5 000 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est situé au 208, Castelnau, Montréal, district judiciaire de Montréal.

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2540-3171*

74283

Succession Jacques Joly

Avis est, par la présente, donné que dame Lise Dubuc, domiciliée au 60, Prud'homme Ouest, Saint-Rémi, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de son époux, Jacques Joly, de son vivant médecin, domicilié à Saint-Rémi, décédé le 16 novembre 1990, aux termes d'un acte reçu devant Louis Vincent, notaire à Saint-Hubert, le 26 juin 1991, dont copie a été enregistrée à Saint-Jean, le 19 juillet 1991, sous le numéro 230633.

Le défunt a laissé un testament reçu devant Robert Légaré, notaire, le 30 mai 1989, lequel n'a été ni révoqué ni modifié.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant le notaire soussigné et peut être consulté à son étude, au 2103, boulevard Édouard, local 101, Saint-Hubert.

Après deux mois du présent avis, ladite Lise Dubuc paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Saint-Hubert, le 2 août 1991

*Le procureur,
LOUIS VINCENT, notaire*

74353

Succession Luc Bérard

Avis est, par les présentes, donné que dame Louise Fontaine, demeurant au 20, rue Bonneau, Iberville, R.R. 2, J2X 4J3, en sa qualité de tutrice de David Bérard et Marie-Ève Bérard, héritiers de leur père, Luc Bérard, en son vivant, camionneur, demeurant au 590, rue L'Acadie à Drummondville, décédé à Drummondville le 5 avril 1991 après avoir laissé un dernier testament reçu devant Sylvie Smith, notaire, le 23 juin 1989 et enregistré à Drummond sous le numéro 336533, a accepté la succession dudit Luc Bérard, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte reçu devant Sylvie Smith, notaire, le 22 juillet 1991 et enregistré à Drummond sous le numéro 338402.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant Sylvie Smith, notaire pratiquant au 205, rue Dorion, Drummondville, J2C 1T8 et peut être consulté à ses bureaux.

Après 2 mois du présent avis, la bénéficiaire paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront selon la loi.

Drummondville, le 31 juillet 1991

74391

Le procureur,
SYLVIE SMITH, notaire

Succession René Bédard

Avis est, par les présentes, donné que Claude Bédard, domicilié au 161, 18^e Rue, Rouyn-Noranda, seul et unique héritier de son père, feu René Bédard, en son vivant du même lieu, où il est décédé sans testament le 28 février 1991, a accepté la succession dudit René Bédard, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte reçu devant le notaire soussigné, le 7 mars 1991 et enregistré à Rouyn-Noranda sous le no 84286.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant le notaire soussigné, le 14 mars 1991 et peut être consulté à ses bureaux au 142, Principale, Rouyn-Noranda (QC), J9X 4P5.

Après deux mois du présent avis, le bénéficiaire paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Rouyn-Noranda, le 31 juillet 1991

74305

Le procureur,
JEAN-FRANÇOIS TASCHEREAU, notaire

Ville de Baie d'Urfé

1. L'article 422 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) prévoit ce qui suit:

« Les rues ou ruelles ouvertes au public depuis au moins dix ans deviennent propriété de la municipalité dès que sont accomplies les formalités suivantes:

(1) Le Conseil approuve par résolution une description de toutes rues ou ruelles ou de toute partie de celles-ci, pour lesquelles la municipalité entend se prévaloir du présent article;

(2) Cette description doit être faite d'après un plan cadastral et un livre de renvoi faits et déposés conformément à la Loi sur le cadastre (L.R.Q., c. C-1);

(3) L'original de cette description doit être déposé au bureau du greffier de la municipalité et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau du registraire de la division d'enregistrement où se trouvent les terrains visés;

(4) Le greffier de la municipalité fait publier deux fois dans la *Gazette officielle du Québec* et dans un journal quotidien circulant dans la municipalité, avec un intervalle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis contenant:

a) le texte intégral du présent article;

b) une description sommaire des rues ou ruelles concernées;

c) une déclaration à l'effet que les formalités prévues aux paragraphes (1) et (2) ont été accomplies.

Tout droit auquel des tiers pourraient prétendre à la propriété du fonds desdites rues ou ruelles est prescrit s'il n'est pas exercé par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication dans la *Gazette officielle du Québec*.

La municipalité ne peut se prévaloir du présent article à l'égard des rues ou ruelles sur lesquelles elle a prélevé une taxe au cours des dix années précédentes. »

2. La ruelle ci-après décrite est située sur le territoire de la ville de Baie d'Urfé;

3. Ladite ruelle apparaît sur un plan et une description technique préparés par Pierre Alarie, a.-g., le 17 septembre 1990, étant le plan P11974, minute 39372, lesquels ont été faits et déposés conformément à la Loi sur le cadastre.

4. La description sommaire de telle ruelle est la suivante:

« Une lisière de terrain de onze pieds et cinq dixièmes (11,5 pi) de largeur, étant la subdivision numéro un du lot originaire numéro trois cent cinq (305-1) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Anne, division d'enregistrement de Montréal.

Bornée vers le nord par la rue Lakeshore (montrée à l'original), vers l'est par le lot 305-2, vers le sud par le lac Saint-Louis et vers l'ouest par une partie du lot 305.

Mesurant, selon le cadastre, onze pieds et cinq dixièmes (11,5 pi) dans ses lignes nord et sud et cent soixante-dix pieds (170 pi) dans ses lignes est et ouest.

Contenant une superficie cadastrale de mil neuf cent cinquante-cinq pieds carrés (1 955 pi²) mesures anglaises. »

5. Le 12 mars 1991, le Conseil de la ville de Baie d'Urfé a approuvé lesdits plan et description technique de ladite ruelle par sa résolution numéro 1991-03-42 afin que ladite ville de Baie d'Urfé puisse se prévaloir des dispositions dudit article 422 de la Loi sur les cités et villes.

6. Le 21 juin 1991, ladite ville de Baie d'Urfé enregistrait un avis au registraire faisant état de ce qui précède, ledit avis ayant été enregistré à la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 4402782.

Baie d'Urfé, le 31 juillet 1991

74310-33-2

Le greffier,
JEAN-MARC RACINE

Ville de Chicoutimi

Article 422 de la Loi des cités et villes.

Les rues ou ruelles ouvertes au public depuis au moins dix (10) ans deviennent la propriété de la municipalité dès que sont accomplies les formalités suivantes:

1. Le conseil approuve par résolution une description de toutes rues ou ruelles ou de toute partie de celles-ci pour lesquelles la municipalité entend se prévaloir du présent article;

2. Cette description doit être faite d'après un plan cadastral et un livre de renvoi faits et déposés conformément à la Loi sur le cadastre (L.R.Q., c. C-1);

3. L'original de cette description doit être déposé au bureau du greffier et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau du registraire de la division d'enregistrement où se trouvent les terrains visés;

4. Le greffier de la municipalité fait publier deux (2) fois à la *Gazette officielle du Québec* et dans un journal quotidien circulant dans la municipalité avec un intervalle d'au moins trois (3) mois et d'au plus quatre (4) mois entre chaque publication, un avis contenant:

- a) le texte intégral du présent article;
- b) une description sommaire des rues ou ruelles concernées;
- c) une déclaration à l'effet que les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 ont été accomplies.

Tout droit auquel des tiers pourraient prétendre à la propriété du fonds desdites rues ou ruelles est prescrit s'il n'est pas exercé par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication à la *Gazette officielle du Québec*.

La municipalité ne peut se prévaloir du présent article à l'égard des rues ou ruelles sur lesquelles elle a prélevé une taxe au cours des dix (10) années précédentes (S.R., 1964, c. 193, a. 430; 1968, c. 23, a. 8).

La description sommaire des rues ou ruelles concernées est la suivante:

10-B-1-286 Rg I Ouest au cadastre officiel du canton de Tremblay

Je, Yvon-Robert Brisson, greffier adjoint, déclare que les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 de l'article 422 de la Loi des cités et villes ont été accomplies.

Chicoutimi, le 17 août 1991

2929-33-2

Le greffier adjoint,
YVON-ROBERT BRISSON

**ÉGLISE DE LA PENTECÔTE GHANÉENNE DE MONTRÉAL (CANADA)
CHURCH OF PENTECOST GHANAIAN MONTRÉAL (CANADA)**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., c. C-71, a. 2), il a accordé des lettres patentes, en date du 1991 05 30, constituant en corporation les requérants suivants: Emmanuel Anthony Owusu, commis de bureau, 8530, Châteauguay, appartement 34, Montréal; Jacob Yaw Appiah, mécanicien, 11780, Ranger, appartement 12, Montréal; Isaac Asamoah-Mensah, comptable, 7440, Stuart, appartement 4, Montréal, et George Adade Bonsu, professeur, 11605, Saint-Evariste, appartement 206, Montréal, sous la dénomination sociale « ÉGLISE DE LA PENTECÔTE GHANÉENNE DE MONTRÉAL (CANADA) et sa version CHURCH OF PENTECOST GHANAIAN MONTRÉAL (CANADA) ».

Le montant auquel sont limités les biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation est limité à 950,00 \$.

Le siège social de la corporation est situé au 11780, rue Ranger, appartement 12, Montréal, district judiciaire de Montréal.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2852-1706

74293

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Accordés

Ameen Raa Al-Khabyr

Par le certificat numéro 91-429 du 18 juillet 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Russellynwood Abdul Al Khabyr, né le 9 mars 1956, en celui de Ameen Raa Al-Khabyr.

Sainte-Foy, le 29 juillet 1991

2932

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Andrew Maravita

Par le certificat numéro 91-419 du 18 juillet 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Andrea Maravita, né le 19 août 1968, en celui de Andrew Maravita.

Sainte-Foy, le 29 juillet 1991

2932

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Christian Sarault

Par le certificat numéro 91-434 du 18 juillet 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Mohammed Hadi Munir Ali, né le 23 janvier 1972, en celui de Christian Sarault.

Sainte-Foy, le 30 juillet 1991

2932

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Ethan Richard Allen

Par le certificat numéro 91-405 du 18 juillet 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Richard Thomas Batchelor, né le 9 août 1961, en celui de Ethan Richard Allen.

Sainte-Foy, le 29 juillet 1991

2932

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Franco Vigilante

Par le certificat numéro 91-415 du 18 juillet 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Francesco Vigilante, né le 11 mars 1943, en celui de Franco Vigilante.

Sainte-Foy, le 29 juillet 1991

2932

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Charles Edouard Gilles Béliveau

Par le certificat numéro 91-422 du 18 juillet 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Charles Edouard Béliveau, né le 29 mai 1944, en celui de Joseph Charles Edouard Gilles Béliveau.

Sainte-Foy, le 29 juillet 1991

2932

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Claude Francis Noël

Par le certificat numéro 91-430 du 18 juillet 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Claude Francis Boisvert, né le 17 mai 1969, en celui de Joseph Claude Francis Noël.

Sainte-Foy, le 29 juillet 1991

2932

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Denis Bertrand Tuffé

Par le certificat numéro 91-403 du 10 juillet 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Denis Bertrand Dufour, né le 30 octobre 1970, en celui de Joseph Denis Bertrand Tuffé.

Sainte-Foy, le 15 juillet 1991

2932

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Gérard Gaston Turcotte

Par le certificat numéro 91-421 du 18 juillet 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph-Gérard-Gaston Mc Fallum, né le 3 décembre 1933, en celui de Joseph Gérard Gaston Turcotte.

Sainte-Foy, le 29 juillet 1991

2932

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Gilbert Modeste Maurice Holmes

Par le certificat numéro 91-407 du 18 juillet 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Gilbert Modeste Holmes, né le 22 mars 1933, en celui de Joseph Gilbert Modeste Maurice Holmes.

Sainte-Foy, le 29 juillet 1991

2932

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Hector Marcel Marinier

Par le certificat numéro 91-418 du 18 juillet 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Hector Marcellin Marenier, né le 7 mai 1930, en celui de Joseph Hector Marcel Marinier.

Sainte-Foy, le 29 juillet 1991

2932

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Jean-Marc Ghislain Brousseau

Par le certificat numéro 91-411 du 18 juillet 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Jean-Marc Ghislain Bisson, né le 15 août 1966, en celui de Joseph Jean-Marc Ghislain Brousseau.

Sainte-Foy, le 29 juillet 1991

2932

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Nicolas Pascal Ross

Par le certificat numéro 91-424 du 18 juillet 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Nicolas Pascal Richer, né le 19 octobre 1971, en celui de Joseph Nicolas Pascal Ross.

Sainte-Foy, le 29 juillet 1991

2932

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Odilon Hormidas Harry Pomerleau

Par le certificat numéro 91-410 du 18 juillet 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Odilon Hormidas Pomerleau, né le 8 mars 1932, en celui de Joseph Odilon Hormidas Harry Pomerleau.

Sainte-Foy, le 29 juillet 1991

2932

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Paul Denis Lemieux

Par le certificat numéro 91-433 du 18 juillet 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph-Paul-Denis Wood, né le 12 février 1967, en celui de Joseph Paul Denis Lemieux.

Sainte-Foy, le 30 juillet 1991

2932 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Rodolphe Benoit Charpentier

Par le certificat numéro 91-432 du 18 juillet 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Rodolphe Bouvier, né le 29 août 1925, en celui de Joseph Rodolphe Benoit Charpentier.

Sainte-Foy, le 29 juillet 1991

2932 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marceline Uyen Binh Quach

Par le certificat numéro 91-417 du 18 juillet 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Uyen Binh Quach, née le 14 novembre 1972, en celui de Marceline Uyen Binh Quach.

Sainte-Foy, le 29 juillet 1991

2932 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

María Alevisatos

Par le certificat numéro 91-413 du 18 juillet 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Mary Alivizatos, née le 18 janvier 1954, en celui de Maria Alevisatos.

Sainte-Foy, le 29 juillet 1991

2932 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

María Thérèse Cécile Chevarie

Par le certificat numéro 91-425 du 18 juillet 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Thérèse-Cécile Chevarie, née le 22 novembre 1926, en celui de Maria Thérèse Cécile Chevarie.

Sainte-Foy, le 29 juillet 1991

2932 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie-Ange Lise Thérèse Labonté

Par le certificat numéro 91-420 du 18 juillet 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Ange Elise Thérèse Labonté, née le 1^{er} mai 1950, en celui de Marie-Ange Lise Thérèse Labonté.

Sainte-Foy, le 29 juillet 1991

2932 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Anne Sylvie Sinclair-Desgagné

Par le certificat numéro 91-428 du 18 juillet 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Anne-Sylvie Desgagné, née le 18 octobre 1961, en celui de Marie Anne Sylvie Sinclair-Desgagné.

Sainte-Foy, le 29 juillet 1991

2932 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Annie Yvette Dufour

Par le certificat numéro 91-401 du 10 juillet 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Anny Yvette Dufour, née le 17 août 1963, en celui de Marie Annie Yvette Dufour.

Sainte-Foy, le 15 juillet 1991

2932 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Danièle Colette Horth

Par le certificat numéro 91-404 du 10 juillet 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Colette Chassé, née le 8 juillet 1944, en celui de Marie Danièle Colette Horth.

Sainte-Foy, le 15 juillet 1991

2932 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Elizabeth Diane Whittaker

Par le certificat numéro 91-423 du 18 juillet 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Elizabeth Diane Wilson, née le 19 juillet 1958, en celui de Marie Elizabeth Diane Whittaker.

Sainte-Foy, le 29 juillet 1991

2932 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Francine Céline Frances Goudreault

Par le certificat numéro 91-412 du 18 juillet 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Francine Céline Goudreault, née le 26 mai 1955, en celui de Marie Francine Céline Frances Goudreault.

Sainte-Foy, le 29 juillet 1991

2932 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Jacinthe Linda Plouffe

Par le certificat numéro 91-408 du 18 juillet 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Jacinthe-Linda Pigeon, née le 13 avril 1965, en celui de Marie Jacinthe Linda Plouffe.

Sainte-Foy, le 29 juillet 1991

2932 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Jacqueline Francine Tremblay-Quesnel

Par le certificat numéro 91-426 du 18 juillet 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Jacqueline Francine Tremblay, née le 23 janvier 1955, en celui de Marie Jacqueline Francine Tremblay-Quesnel.

Sainte-Foy, le 29 juillet 1991

2932 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Lise Nancy Morin

Par le certificat numéro 91-431 du 18 juillet 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Lise-Nancy Rochette, née le 9 septembre 1971, en celui de Marie Lise Nancy Morin.

Sainte-Foy, le 29 juillet 1991

2932 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Louise Danièle Robert

Par le certificat numéro 91-400 du 27 juin 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Louise Danielle Robert, née le 31 décembre 1960, en celui de Marie Louise Danièle Robert.

Sainte-Foy, le 11 juillet 1991

2932 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Lucille Bernardine Métivier

Par le certificat numéro 91-414 du 18 juillet 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Lucienne Bernardine Métivier, née le 15 juillet 1926, en celui de Marie Lucille Bernardine Métivier.

Sainte-Foy, le 29 juillet 1991

2932 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Mona Nour

Par le certificat numéro 91-416 du 18 juillet 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Mona Abdel Nour, née le 25 février 1958, en celui de Mona Nour.

Sainte-Foy, le 29 juillet 1991

2932 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Philip Leon Mager

Par le certificat numéro 91-406 du 18 juillet 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Philip Leon Magier, né le 19 juillet 1941, en celui de Philip Leon Mager.

Sainte-Foy, le 29 juillet 1991

2932 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Stella Sue-Hong Kim Earb

Par le certificat numéro 91-409 du 18 juillet 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Hong Kim, née le 20 octobre 1970, en celui de Stella Sue-Hong Kim Earb.

Sainte-Foy, le 29 juillet 1991

2932 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Uri Ortov

Par le certificat numéro 91-427 du 18 juillet 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Yury Oratovsky, né le 22 décembre 1934, en celui de Uri Ortov.

Sainte-Foy, le 29 juillet 1991

2932 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Zdenka Mohorovic

Par le certificat numéro 91-402 du 15 juillet 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Zdenka Macorini,

né le 31 janvier 1926, en celui de Zdenka Mohorovic.

Sainte-Foy, le 15 juillet 1991

2932

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Demandes

André Bibeau

Prenez avis que André Bibeau, domicilié au 5965, 36^e Avenue, appartement 1, Rosemont, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Armand Gilbert.

Montréal, le 12 juillet 1991

Le procureur du requérant,
JEAN SAULNIER, *avocat*

74360-33-2

Barkivauhie Keoroghlian

Prenez avis que Barkivauhie Keoroghlian, domiciliée au 2280, Laure Conan, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Betty Keoroghlian.

Dollard-des-Ormeaux, le 8 juillet 1991

Les procureurs de la requérante,
HAMILTON COOPER, *avocats*

74304-33-2

Carolle Fournier

Prenez avis que Carolle Fournier, domiciliée au 41, Rodrigue, Amqui, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Prescilla Fournier.

Amqui, le 25 juillet 1991

Le procureur de la requérante,
ODILE CHAREST, *notaire*

74404-33-2

Cu Cong Truong

Prenez avis que Cu Cong Truong, domicilié au 384, rue Beaumont, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Sam Truong.

Montréal, le 17 juillet 1991

74207-32-2

Les procureurs du requérant,
BORENSTEIN, DUQUETTE, BROTT & SHEA

Daniel Hodgkins

Prenez avis que Daniel Hodgkins, domicilié au 4143, de Bullion, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Daniel Hodgky.

Ce changement n'affectera aucune autre personne.

Montréal, le 31 juillet 1991

74327-33-2

Le requérant,
DANIEL HODGKINS

Ghislaine Ducharme

Prenez avis que Ghislaine Ducharme, domiciliée au 931, 4^e Rang, Saint-Ambroise-de-Kildare, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Guylaine Ducharme.

Joliette, le 2 août 1991

Le procureur de la requérante,
GILBERT DUPONT, *avocat*

74328-33-2

Hooman Ehsani

Prenez avis que Hooman Ehsani, domicilié au 290, Somervale Gardens, appartement 1, Pointe-Claire, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Pierre Hooman Ehsani.

Pointe-Claire, le 26 juillet 1991

74315-33-2

Le requérant,
HOOMAN EHSANI

Irene Dianne Whittome

Prenez avis que Irene Dianne Whittome, domiciliée au 18, rue Laurier Ouest, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Irene Dianne Fraser Whittome.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Montréal, le 23 juillet 1991

74185-32

La requérante,
IRENE DIANNE WHITTOME

Jason Da Silva

Prenez avis que Jason Da Silva, domicilié au 129, place Ducharme, appartement 9, Sainte-Thérèse, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jason Boudrias.

Sainte-Thérèse, le 2 août 1991

Les procureurs du requérant,
MORRISSETTE & DUFOUR, *avocats*

74351-33-2

Josée Sabusco

Prenez avis que Pasquale Sabusco et Costantina Tsoukatos Sabusco, domiciliés au 915, boulevard Vanier, Saint-Vincent-de-Paul, Laval, s'adresseront au ministre de la Justice pour demander un certificat changeant le nom de leur fille de Josée Sabusco en celui de Josie Sabusco.

Montréal, le 24 juillet 1991

74294-33-2

Le procureur des requérants,
ISRAEL H. KAUFMAN

Joseph Éphrem Sabu Otis

Prenez avis que Joseph Éphrem Sabu Otis, domicilié au 2089, boulevard Normand, Trois-Rivières, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Éphrem Sabu.

Ce changement n'affectera aucune autre personne.

Trois-Rivières, le 22 juillet 1991

74321-33-2

Le procureur du requérant,
BRUNO ST-HILAIRE, *avocat*

Joseph Gary Ross

Prenez avis que Joseph Gary Ross, domicilié au 12186, rue Pasteur, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Mathieu Gary Ross.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Montréal, le 18 juillet 1991

74220-32-2

Le requérant,
JOSEPH GARY ROSS

Joujou Cean

Prenez avis que Joujou Cean, domiciliée au 7225, 55^e Avenue, Laval-Ouest, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Josée Cean.

Laval, le 24 juillet 1991

74238-32-2

Le procureur de la requérante,
MICHELINE SASSEVILLE, *avocate*

Ludger Commings

Prenez avis que Ludger Commings, domicilié à Fatima, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Redger Cummings.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Cap-aux-Meules, le 22 juillet 1991

74204-32-2

Le procureur du requérant,
JEAN YANAKIS, *avocat*

Maria Dancescu

Prenez avis que Maria Dancescu, domiciliée au 4330, de la Peltrie, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Maria Danet.

Montréal, le 24 juillet 1991

74295-33-2

La requérante,
MARIA DANCESCU

Marie Juliette Kristina Champagne-Bennett

Prenez avis que Marie Juliette Kristina Champagne-Bennett, domiciliée au 427, Stuart, Outremont, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Kristina Juliette Bennett Champagne.

Outremont, le 22 juillet 1991

74224-32-2

La requérante,
MARIE JULIETTE KRISTINA CHAMPAGNE BENNETT

Marie Marguerite Louise Juneau

Prenez avis que Marie Marguerite Louise Juneau, domiciliée au 1205-10, Jardins Mérici, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Marguerite Louise Juneau.

Québec, le 2 août 1991

74406-33-2

La requérante,
MARIE MARGUERITE LOUISETTE JUNEAU

Mohammad Hassan Ehsani

Prenez avis que Mohammad Hassan Ehsani, domicilié au 290, Somervale Gardens, appartement 1, Pointe-Claire, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Robert Hassan Ehsani.

Ce changement affectera aussi Hamed Ehsani (Steve Hamed Ehsani).

Pointe-Claire, le 26 juillet 1991

74314-33-2 *Le requérant,*
MOHAMMAD HASSAN EHSANI

Natacha Lebreux

Prenez avis que Natacha Lebreux, domiciliée au 1986, du Monument, Beauport, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Natacha Trudelle.

Ce changement n'affectera aucune autre personne.

Beauport, le 2 août 1991

74316-33-2 *La requérante,*
NATACHA LEBREUX

Nathan Burofsky

Prenez avis que Nathan Burofsky, domicilié au 3250, Forest Hill, appartement 4907, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Nathan Burrows.

Ce changement affectera aussi sa fille Laura et son fils Ellis Joseph.

Montréal, le 19 juillet 1991

74356-33-2 *Le requérant,*
NATHAN BUROFSKY

Odette Deschamps

Prenez avis que Odette Deschamps, domiciliée au 124, boulevard Papin, L'Assomption, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Odette Paquin.

L'Assomption, le 5 août 1991

74400-33-2 *La requérante,*
ODETTE DESCHAMPS

Pasqual Di Guglielmo

Prenez avis que Pasqual Di Guglielmo, domicilié au 936, rue Duluth, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Pascal Di Guglielmo.

Montréal, le 23 juillet 1991

74190-32-2

Les procureurs du requérant,
POIRIER, MURRAY, BOUGIE, &
BAILLARGEON

Rénald Gagnon

Prenez avis que Rénald Gagnon, domicilié au 31A, rue Meek, Alma, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Réal Gagnon.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Alma, le 23 juillet 1991

74263-32-2 *Les procureurs du requérant,*
MALTAIS, TREMBLAY & TREMBLAY, avocats

Tar Singh

Prenez avis que Tar Singh, domicilié au 3171, Noorduyn, Saint-Laurent, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Avtar Singh Baing.

Saint-Laurent, le 26 juillet 1991

74244-32-2 *Le requérant,*
TAR SINGH

Victorienne Bélanger

Prenez avis que Victorienne Bélanger, domiciliée au 15, rue Girard, Port-Cartier, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Sylvie Bélanger.

Sept-Îles, le 18 juillet 1991

74217-32-2 *Le procureur de la requérante,*
DANIEL LOUIS, avocat

Vilberte Baudoin

Prenez avis que Vilberte Baudoin, domiciliée au 10, rue Nord, Saint-André, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Gisèle Michaud.

Rivière-du-Loup, le 19 juillet 1991

74197-32-2 *Le procureur de la requérante,*
DANIEL LEBLOND, avocat

Yves Laflamme

Prenez avis que Yves Laflamme, domicilié au 247, 108 rue de l'Hôpital, Beauceville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Yves Kermener Laflamme.

Beauceville, le 3 juillet 1991

Le procureur du requérant,
ANNE BOLDOC, notaire

74302-33-2

Compagnies (Partie IA) — Loi sur les

Délivrance d'un certificat de constitution

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2860-5251 2860-5251 QUÉBEC INC.	1991 07 24	Chicoutimi
2861-2562 2861-2562 QUÉBEC INC.	1991 07 22	Kamouraska
2861-3578 2861-3578 QUÉBEC INC.	1991 07 19	Chicoutimi
2861-3776 2861-3776 QUÉBEC INC.	1991 07 17	Chicoutimi
2861-3784 2861-3784 QUÉBEC INC.	1991 07 16	Beauce
2861-3792 2861-3792 QUÉBEC INC.	1991 07 19	Joliette
2861-3800 2861-3800 QUÉBEC INC.	1991 07 19	Chicoutimi
2861-3818 2861-3818 QUÉBEC INC.	1991 07 19	Joliette
2861-3826 2861-3826 QUÉBEC INC.	1991 07 19	Joliette
2861-3834 2861-3834 QUÉBEC INC.	1991 07 19	Saint-François
2861-3859 2861-3859 QUÉBEC INC.	1991 07 23	Longueuil
2861-3883 2861-3883 QUÉBEC INC.	1991 07 23	Frontenac
2861-3909 2861-3909 QUÉBEC INC.	1991 07 22	Québec
2861-3933 2861-3933 QUÉBEC INC.	1991 07 23	Québec
2861-3958 2861-3958 QUÉBEC INC.	1991 07 24	Québec
2861-3990 2861-3990 QUÉBEC INC.	1991 07 24	Trois-Rivières
2861-4006 2861-4006 QUÉBEC INC.	1991 07 24	Québec
2861-4030 2861-4030 QUÉBEC INC.	1991 07 24	Québec
2861-4048 2861-4048 QUÉBEC INC.	1991 07 24	Kamouraska

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2861-4063 2861-4063 QUÉBEC INC.	1991 07 24	Québec
2861-4089 2861-4089 QUÉBEC INC.	1991 07 24	Québec
2861-4097 2861-4097 QUÉBEC INC.	1991 07 24	Québec
2861-4105 2861-4105 QUÉBEC INC.	1991 07 24	Montmagny
2861-4121 2861-4121 QUÉBEC INC.	1991 07 24	Québec
2861-4139 2861-4139 QUÉBEC INC.	1991 07 24	Québec
2861-4147 2861-4147 QUÉBEC INC.	1991 07 24	Québec
2861-4154 2861-4154 QUÉBEC INC.	1991 07 24	Québec
2861-4162 2861-4162 QUÉBEC INC.	1991 07 25	Québec
2861-4188 2861-4188 QUÉBEC INC.	1991 07 22	Abitibi
2861-4196 2861-4196 QUÉBEC INC.	1991 07 22	Abitibi
2861-4204 2861-4204 QUÉBEC INC.	1991 07 22	Abitibi
2861-4212 2861-4212 QUÉBEC INC.	1991 07 25	Québec
2861-4238 2861-4238 QUÉBEC INC.	1991 07 22	Abitibi
2861-4246 2861-4246 QUÉBEC INC.	1991 07 25	Québec
2861-4253 2861-4253 QUÉBEC INC.	1991 07 25	Québec
2861-4295 2861-4295 QUÉBEC INC.	1991 07 26	Québec
2861-4303 2861-4303 QUÉBEC INC.	1991 07 26	Québec
2861-4311 2861-4311 QUÉBEC INC.	1991 07 26	Beauce
2861-4329 2861-4329 QUÉBEC INC.	1991 07 26	Beauce
2861-4337 2861-4337 QUÉBEC INC.	1991 07 26	Trois-Rivières
2861-4394 2861-4394 QUÉBEC INC.	1991 07 26	Québec
2862-0094 2862-0094 QUÉBEC INC.	1991 07 22	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2862-0110 2862-0110 QUÉBEC INC.	1991 07 18	Iberville
2862-0128 2862-0128 QUÉBEC INC.	1991 07 18	Montréal
2862-0136 2862-0136 QUÉBEC INC.	1991 07 18	Bedford
2862-0169 2862-0169 QUÉBEC INC.	1991 07 22	Montréal
2862-0177 2862-0177 QUÉBEC INC.	1991 07 19	Rimouski
2862-0193 2862-0193 QUÉBEC INC.	1991 07 19	Rimouski
2862-0961 2862-0961 QUÉBEC INC.	1991 07 18	Laval
2862-0987 2862-0987 QUÉBEC INC.	1991 07 17	Longueuil
2862-0995 2862-0995 QUÉBEC INC.	1991 07 17	Laval
2862-1001 2862-1001 QUÉBEC INC.	1991 07 17	Terrebonne
2862-1019 2862-1019 QUÉBEC INC.	1991 07 29	Montréal
2862-1035 2862-1035 QUÉBEC INC.	1991 07 29	Montréal
2862-1043 2862-1043 QUÉBEC INC.	1991 07 29	Montréal
2862-1274 2862-1274 QUÉBEC INC.	1991 07 17	Montréal
2862-1282 2862-1282 QUÉBEC INC.	1991 07 17	Longueuil
2862-1290 2862-1290 QUÉBEC INC.	1991 07 18	Montréal
2862-1506 2862-1506 QUÉBEC INC.	1991 07 18	Montréal
2862-1514 2862-1514 QUÉBEC INC.	1991 07 29	Montréal
2862-1522 2862-1522 QUÉBEC INC.	1991 07 29	Montréal
2862-1530 2862-1530 QUÉBEC INC.	1991 07 29	Montréal
2862-1548 2862-1548 QUÉBEC INC.	1991 07 29	Montréal
2862-1555 2862-1555 QUÉBEC INC.	1991 07 29	Montréal
2862-1563 2862-1563 QUÉBEC INC.	1991 07 29	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2862-1571 2862-1571 QUÉBEC INC.	1991 07 29	Montréal
2862-1589 2862-1589 QUÉBEC INC.	1991 07 18	Hull
2862-1597 2862-1597 QUÉBEC INC.	1991 07 19	Saint-Hyacinthe
2862-1654 2862-1654 QUÉBEC INC.	1991 07 18	Baie-Comeau
2862-1670 2862-1670 QUÉBEC INC.	1991 07 18	Chicoutimi
2862-1712 2862-1712 QUÉBEC INC.	1991 07 18	Montréal
2862-1720 2862-1720 QUÉBEC INC.	1991 07 18	Montréal
2862-1761 2862-1761 QUÉBEC INC.	1991 07 18	Terrebonne
2862-1779 2862-1779 QUÉBEC INC.	1991 07 19	Terrebonne
2862-1787 2862-1787 QUÉBEC INC.	1991 07 19	Rouyn-Noranda
2862-1860 2862-1860 QUÉBEC INC.	1991 07 18	Montréal
2862-1886 2862-1886 QUÉBEC INC.	1991 07 18	Montréal
2862-1894 2862-1894 QUÉBEC INC.	1991 07 18	Montréal
2862-1902 2862-1902 QUÉBEC INC.	1991 07 18	Montréal
2862-1910 2862-1910 QUÉBEC INC.	1991 07 19	Terrebonne
2862-1928 2862-1928 QUÉBEC INC.	1991 07 19	Longueuil
2862-1936 2862-1936 QUÉBEC INC.	1991 07 19	Gaspé
2862-1944 2862-1944 QUÉBEC INC.	1991 07 19	Joliette
2862-1985 2862-1985 QUÉBEC INC.	1991 07 23	Montréal
2862-2017 2862-2017 QUÉBEC INC.	1991 07 19	Alma
2862-2025 2862-2025 QUÉBEC INC.	1991 07 19	Montréal
2862-2033 2862-2033 QUÉBEC INC.	1991 07 19	Montréal
2862-2058 2862-2058 QUÉBEC INC.	1991 07 19	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2862-2066 2862-2066 QUÉBEC INC.	1991 07 22	Montréal
2862-2074 2862-2074 QUÉBEC INC.	1991 07 19	Montréal
2862-2082 2862-2082 QUÉBEC INC.	1991 07 22	Montréal
2862-2108 2862-2108 QUÉBEC INC.	1991 07 22	Montréal
2862-2165 2862-2165 QUÉBEC INC.	1991 07 22	Arthabaska
2862-2181 2862-2181 QUÉBEC INC.	1991 07 22	Bedford
2862-2199 2862-2199 QUÉBEC INC.	1991 07 22	Longueuil
2862-2223 2862-2223 QUÉBEC INC.	1991 07 19	Terrebonne
2862-2231 2862-2231 QUÉBEC INC.	1991 07 19	Montréal
2862-2249 2862-2249 QUÉBEC INC.	1991 07 19	Montréal
2862-2256 2862-2256 QUÉBEC INC.	1991 07 19	Montréal
2862-2264 2862-2264 QUÉBEC INC.	1991 07 19	Montréal
2862-2272 2862-2272 QUÉBEC INC.	1991 07 19	Rimouski
2862-2306 2862-2306 QUÉBEC INC.	1991 07 23	Joliette
2862-2330 2862-2330 QUÉBEC INC.	1991 07 23	Longueuil
2862-2348 2862-2348 QUÉBEC INC.	1991 07 22	Laval
2862-2355 2862-2355 QUÉBEC INC.	1991 07 23	Montréal
2862-2389 2862-2389 QUÉBEC INC.	1991 08 01	Montréal
2862-2413 2862-2413 QUÉBEC INC.	1991 07 19	Montréal
2862-2447 2862-2447 QUÉBEC INC.	1991 07 19	Montréal
2862-2470 2862-2470 QUÉBEC INC.	1991 07 22	Longueuil
2862-2512 2862-2512 QUÉBEC INC.	1991 07 22	Terrebonne
2862-2520 2862-2520 QUÉBEC INC.	1991 07 22	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2862-2538 2862-2538 QUÉBEC INC.	1991 07 23	Montréal
2862-2561 2862-2561 QUÉBEC INC.	1991 07 23	Trois-Rivières
2862-2579 2862-2579 QUÉBEC INC.	1991 07 23	Longueuil
2862-2587 2862-2587 QUÉBEC INC.	1991 07 23	Alma
2862-2629 2862-2629 QUÉBEC INC.	1991 07 22	Alma
2862-2660 2862-2660 QUÉBEC INC.	1991 07 22	Bedford
2862-2678 2862-2678 QUÉBEC INC.	1991 07 22	Montréal
2862-2710 2862-2710 QUÉBEC INC.	1991 07 24	Joliette
2862-2736 2862-2736 QUÉBEC INC.	1991 07 23	Montréal
2862-2751 2862-2751 QUÉBEC INC.	1991 07 24	Montréal
2862-2785 2862-2785 QUÉBEC INC.	1991 07 24	Montréal
2862-2819 2862-2819 QUÉBEC INC.	1991 07 22	Longueuil
2862-2835 2862-2835 QUÉBEC INC.	1991 07 22	Chicoutimi
2862-2843 2862-2843 QUÉBEC INC.	1991 07 22	Montréal
2862-2850 2862-2850 QUÉBEC INC.	1991 07 22	Montréal
2862-2868 2862-2868 QUÉBEC INC.	1991 07 22	Montréal
2862-2876 2862-2876 QUÉBEC INC.	1991 07 23	Laval
2862-2884 2862-2884 QUÉBEC INC.	1991 07 23	Montréal
2862-2892 2862-2892 QUÉBEC INC.	1991 07 23	Joliette
2862-2900 2862-2900 QUÉBEC INC.	1991 07 24	Iberville
2862-2926 2862-2926 QUÉBEC INC.	1991 07 24	Laval
2862-2942 2862-2942 QUÉBEC INC.	1991 07 24	Beauharnois
2862-2975 2862-2975 QUÉBEC INC.	1991 07 24	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2862-2983 2862-2983 QUÉBEC INC.	1991 07 24	Montréal
2862-2991 2862-2991 QUÉBEC INC.	1991 07 24	Montréal
2862-3007 2862-3007 QUÉBEC INC.	1991 07 24	Longueuil
2862-3031 2862-3031 QUÉBEC INC.	1991 07 24	Montréal
2862-3049 2862-3049 QUÉBEC INC.	1991 07 24	Terrebonne
2862-3106 2862-3106 QUÉBEC INC.	1991 07 23	Richelieu
2862-3205 2862-3205 QUÉBEC INC.	1991 07 23	Montréal
2862-3221 2862-3221 QUÉBEC INC.	1991 07 23	Joliette
2862-3247 2862-3247 QUÉBEC INC.	1991 07 25	Longueuil
2862-3254 2862-3254 QUÉBEC INC.	1991 07 24	Joliette
2861-4279 AMP AGENT MANUFACTURIER INC.	1991 07 26	Québec
2862-2496 LES ASSURANCES JEAN-GUY BEAUDIN INC.	1991 07 22	Gaspé
2862-2371 LES ASSURANCES PHILIPPE DUPUIS INC.	1991 07 23	Laval
2861-3917 AUBERGE AUX RIDEAUX VERTS LTÉE	1991 07 23	Kamouraska
2862-1845 A. S. ROZON INC.	1991 07 18	Laval
2861-4402 LES BAINS HIPPOCAMPE INC.	1991 07 26	Québec
2862-1829 BEAUTÉ DIRECTE INC.	1991 07 18	Laval
2862-1951 LA CAPITALE MAGOG INC.	1991 07 19	Saint-François
2861-2521 LES CARROSSERIES JANELLE & FILS INC.	1991 07 17	Drummond
2861-4386 CARROSSIER OPTIMA INC.	1991 07 26	Québec
2861-2588 CHALA MODE INC.	1991 07 15	Drummond
2862-2280 CHOIX-SANTÉ INC.	1991 07 19	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2861-4022 CLUB TRÉSOR INC. <i>TREASURE CLUB INC.</i>	1991 07 24	Québec
2862-0953 COMMANDO CANTLEY INC.	1991 07 17	Hull
2862-2157 LA COMPAGNIE CANADIENNE DE MAINTENANCE COMMERCIALE CEIL TECH INC.	1991 07 22	Montréal
2861-2109 COMPOSANTES B.H.M. INC.	1991 07 16	Drummond
2862-2959 CONFECTION 222 INC.	1991 07 24	Trois-Rivières
2862-2934 CONSTRUCTION SYLVAIN DUCHARME INC.	1991 07 24	Richelieu
2862-2595 LES CONSTRUCTIONS RUDBECK INC.	1991 07 22	Montréal
2862-2009 LES CONSTRUCTIONS R.A.Q. INC.	1991 07 19	Joliette
2861-2745 LES CONSULTATIONS ARSENAULT & POIRIER INC.	1991 07 18	Bonaventure
2862-1811 CORPORATION FINANCIÈRE CMOLIK <i>CMOLIK FINANCIAL CORPORATION</i>	1991 07 18	Montréal
2862-1803 CORPORATION FINANCIÈRE DAVRIT <i>DAVRIT FINANCIAL CORPORATION</i>	1991 07 18	Montréal
2862-1662 CRÉATION CÉCILE S & G INC.	1991 07 18	Montréal
2862-3023 CRÉDIT BAIL CANADIEN NATIONAL INC.	1991 07 24	Montréal
2862-2439 C.P.M. CARTIER PROMOTION MARKETING INC.	1991 07 19	Montréal
2860-5244 DAN LE RAMONEUR INC.	1991 07 19	Québec
2862-1266 DÉCOR ART ROBERT (1991) INC.	1991 07 17	Montréal
2861-3768 DISTRIBUTIONS RASKIM INC.	1991 07 22	Québec
2862-2918 D.N. GRAVELINE INC.	1991 07 24	Baie-Comeau
2862-2744 D.S.M. CHICOUTIMI INC.	1991 07 23	Chicoutimi
2862-2553 EAU CLAIRE LANAUDIÈRE INC.	1991 07 23	Joliette
2861-3974 LES ÉDITIONS QUATUOR INC.	1991 07 24	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2862-2728 LES ÉLEVAGES BERGERON INC.	1991 07 23	Saint-Hyacinthe
2862-2124 ÉNERGITEL TÉLÉCOMMUNICATIONS INC.	1991 07 22	Joliette
2862-2793 ENTREPOSAGE BEN-JO INC.	1991 07 24	Montréal
2862-2686 ENTREPOSAGE CENTRE DU QUÉBEC INC.	1991 07 22	Drummond
2862-2694 LES ENTREPRISES AL / OU INC.	1991 07 23	Terrebonne
2861-4261 ENTREPRISES DOMINIC ET TONY INC.	1991 07 25	Arthabaska
2862-0151 LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES GARRA ET PIERRE INC.	1991 07 18	Terrebonne
2861-2836 LES ENTREPRISES F. HAJJAR LTÉE <i>F. HAJJAR ENTERPRISES LTD.</i>	1991 07 25	Montréal
2862-2702 LES ENTREPRISES JACQUES R. CARPENTIER LTÉE	1991 07 22	Longueuil
2862-2397 ENTREPRISES SASHI INC. <i>SASHI ENTERPRISES INC.</i>	1991 07 23	Laval
2862-2215 LES ENTREPRISES TON-PRO INC.	1991 07 19	Terrebonne
2861-4220 LES ENTREPRISES YAJY INC.	1991 07 25	Québec
2862-1696 ENTRETIEN L. COSSETTE INC.	1991 07 18	Trois-Rivières
2861-2778 LES ESTIMATIONS GASPÉSIENNES INC.	1991 07 19	Rimouski
2861-3842 EXPANSION INTER-MAURICIE LTÉE	1991 07 22	Québec
2862-2207 FAUX TRIO INC.	1991 07 19	Montréal
2861-2570 FERME NOBLIAU INC.	1991 07 15	Arthabaska
2861-3925 FERME ROGER VIEN & FILS INC.	1991 07 23	Québec
2862-3114 LES FERMES SERBI INC.	1991 07 23	Terrebonne
2862-1746 LES FORESTERIES MARIE-PIER INC.	1991 07 18	Saint-Maurice
2861-2703 FUTUR-ELEK INC.	1991 07 17	Chicoutimi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2862-2140 GALERIE LA MEZZANINE LTÉE	1991 07 19	Montréal
2862-2801 GDMA, GROUPE DU MONT & ASSOCIÉS INC.	1991 07 23	Richelieu
2861-2828 GEOSTEAD INC.	1991 07 19	Saint-François
2862-0979 GESTION C.S. ROY & FILS INC.	1991 07 17	Terrebonne
2862-2488 GESTION DE LAGAUDREAU INC.	1991 07 22	Bedford
2861-4071 GESTION DENISE TURGEON INC.	1991 07 24	Frontenac
2862-2769 GESTION IMMOBILIÈRE ALBO INC.	1991 07 23	Longueuil
2861-2620 GESTION JEAMAR INC.	1991 07 15	Baie-Comeau
2861-3891 GESTION LAROCARD INC.	1991 07 23	Québec
2862-0102 GESTION LAVAL G.C. INC.	1991 07 18	Laval
2861-4360 GESTION LAVAL-ESTRIE INC.	1991 07 26	Arthabaska
2862-2967 GESTION MACIGO INC.	1991 07 24	Saint-Hyacinthe
2861-4014 GESTION N. & L. FORTIN INC.	1991 07 24	Beauce
2861-2554 GESTION PRO-CONSTRUCTION (1991) INC.	1991 07 15	Trois-Rivières
2862-1795 GESTION SERGE RICARD INC.	1991 07 19	Joliette
2862-3015 GESTION VIEUX-FORT INC.	1991 07 24	Témiscamingue
2862-1738 LES GESTIONS BERTRAND BOILY INC.	1991 07 18	Rouyn-Noranda
2862-2645 LES GESTIONS MULTIMAX INC.	1991 07 22	Terrebonne
2862-3064 LES GESTIONS RITCH INC.	1991 07 24	Rouyn-Noranda
2862-1969 LE GROUPE DE BATELIERS DE LA MINGANIE INC.	1991 07 19	Mingan
2862-2504 GROUPE J. AMIEL INC.	1991 07 22	Montréal
2860-8560 LE GROUPE MAREC INC.	1991 06 27	Québec
2862-2637 GROUPE PROFIMAR INC.	1991 07 22	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2862-2298 LES GROUPES ÉLECTROGÈNES GÉNÈRE INC.	1991 07 19	Longueuil
2861-3982 LES HABITATIONS MERCIER & BIRON INC.	1991 07 24	Arthabaska
2862-1027 IDT TÉLÉCOM INC.	1991 07 19	Montréal
2862-2322 LES IMMEUBLES VÉRONIQUE DE FLEURIMONT INC.	1991 07 23	Saint-François
2862-3072 INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES SUDCO INC.	1991 07 24	Longueuil
2862-2314 JACQUES ALARY INC.	1991 07 23	Terrebonne
2862-2116 JACQUES WILKINS COMMUNICATEUR-CONSEIL INC.	1991 07 22	Beauharnois
2861-3586 JALACO INC.	1991 07 19	Québec
2862-0938 JANE HUTCHISON ET ASSOCIÉS INC. <i>JANE HUTCHISON AND ASSOCIATES INC.</i>	1991 07 17	Montréal
2862-1753 JEUX ET DÉCORS INTERACTIFS LA RIBAMBELLE INC.	1991 07 18	Montréal
2862-3213 LABORATOIRE DUQUET INC.	1991 07 23	Longueuil
2862-2454 LAVE-AUTO J'ARRIVE INC.	1991 07 22	Terrebonne
2861-3867 LENFIBRE INC.	1991 07 23	Roberval
2862-2132 LIMOUSINE DIPLOMATE INC.	1991 07 19	Montréal
2861-8304 LOCATION BRANDON INC.	1991 07 08	Joliette
2862-1878 MÉDIA ET CAETERA INC.	1991 07 18	Montréal
2861-2653 MÉTAUX-FORMES LANAUDIÈRE INC.	1991 07 15	Joliette
2861-3875 MIRAGUY INC.	1991 07 23	Québec
2862-2363 NETTOYEUR ORGUEIL INC.	1991 07 23	Longueuil
2862-0920 NOEBIT INC.	1991 07 17	Laval
2861-4378 PLACE DU PNEU VICTORIAVILLE INC.	1991 07 26	Arthabaska

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2861-2661 PLACEMENTS BEL-BO INC.	1991 07 15	Kamouraska
2862-1837 LES PLACEMENTS BEN-GIL INC.	1991 07 18	Saint-Hyacinthe
2862-3056 PLACEMENTS MICHELINE LEMIEUX LTÉE	1991 07 24	Longueuil
2862-1704 LES PROMOTIONS BRIVAIN INC.	1991 07 18	Montréal
2862-2652 QUADRA COMMUNICATION INC.	1991 07 22	Saint-François
2862-3239 RÉNOVATION BELLEROSE INC.	1991 07 24	Laval
2862-1977 RESTAURANT LE LUCAS INC.	1991 07 19	Longueuil
2862-2546 RE/XEL INC.	1991 07 23	Terrebonne
2861-3966 SANTÉ ROWELL INC.	1991 07 22	Labelle
2862-2462 SCARLETT O'HARA INC.	1991 07 22	Montréal
2862-2041 SÉCURE TENSION ÉLECTRIQUE LTÉE	1991 07 19	Longueuil
2862-2090 SERVICE TECHNIQUE ROUTIER H.P.L. INC.	1991 07 22	Montréal
2861-2760 SERVICES DE CONSULTATION CÔTE-NORD INC.	1991 07 17	Baie-Comeau
2862-2777 LES SERVICES DE CUISINES COMMERCIALES PAQUETTE INC.	1991 07 24	Montréal
2862-2421 LES SERVICES D'ADMINISTRATION JEAN-PIERRE LAPRATTE INC.	1991 07 19	Laval
2861-2737 SERVICES IMMOBILIERS CGI INC.	1991 07 17	Terrebonne
2862-2405 SOLA PALANS ET PIÈCES LTÉE	1991 07 19	Montréal
2861-2752 SPECTRAL SPORTS INC.	1991 07 18	Chicoutimi
2861-2679 STRUCTURE DYMAC INC.	1991 07 23	Frontenac
2862-3122 TOU TAN MUSIQUE INC.	1991 07 23	Longueuil
2862-2173 TOUR TOURISTIQUE R.F LTÉE	1991 07 22	Montréal
2861-2596 TRAITEMENT D'EAU MAURICIE (1991) INC.	1991 07 19	Saint-Maurice

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2862-0185 TRANSFERTS DE RÉCOLTES SPÉCIALISÉS S.C.T. INC. S.C.T. SPECIALTY CROPS TRANSFERS INC.	1991 07 19	Montréal
2862-1688 TRANSPORT ALAIN BRODEUR INC.	1991 07 18	Bedford
2862-2827 TRANSPORT HEL-ME LTÉE HEL-ME TRUCKING LTD.	1991 07 23	Beauharnois
2862-1852 TRANSPORT NOCTURNE INC.	1991 07 18	Montréal
2862-0946 VOYAGES UNI-FLEX INC.	1991 08 01	Montréal
2862-0144 YOL IMPORT EXPORT INC.	1991 07 18	Montréal
2920		

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1634-7650 LES ATELIERS DU RIVAGE INC.	1979 03 19	1991 07 18	
1171-6891 ATELIERS VIGNEAULT INC.	1965 05 14	1991 06 20	
1473-6565 LES AUTOBUS MAHEUX LTÉE	1977 03 31	1991 07 23	
1218-4230 CANTINE MOBILE ALOUETTE INC.	1971 10 13	1991 06 21	
1478-3344 CENTRE HOSPITALIER ST-VINCENT-MARIE INC.	1978 06 07	1991 07 25	
1247-1900 C. LEBEL CONSTRUCTION INC.	1969 07 10	1991 07 23	
1338-0738 LES ENTREPRISES ERDEE INC.	1973 08 16	1991 07 24	
1509-2976 FERME GAGNÉ ET SIMARD INC.	1977 12 08	1991 07 17	FERME C.G.E. INC.
1624-7272 LES PUBLICATIONS CHARLES-HUOT INC.	1978 03 28	1991 07 25	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1207-2914 RESTAURANT JARDIN HOCHELAGA INC.	1970 11 09	1991 07 18	
1508-3983 ROGER MAHEUX LTÉE	1977 11 08	1991 07 23	
1366-1921 TERRASSE DE SERIGNY INC.	1975 07 14	1991 07 19	

2921

*L'Inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Délivrance d'un certificat de fusion

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2860-5269 J.P.S. BROME INC.	J.P.S. BROME INC. 2438-9298 QUÉBEC INC.	1991 07 31	Bedford
2861-4352 J.R. NORMAND INC.	J.R. NORMAND INC. NORMAND (MONTRÉAL) INC.	1991 07 28	Beauce
2861-3941 RESGAU INC.	RESGAU INC. MARCHÉ GAUDETTE-CHARTIER INC.	1991 07 23	Saint-François
2861-2844 SILENCIEUX SOREL INC.	SILENCIEUX SOREL INC. GESTION SERGE GOSSELIN INC.	1991 08 01	Richelieu
2861-2547 VIDÉOTEK DE LA MAURICIE (1989) INC.	VIDÉOTEK DE LA MAURICIE (1989) INC. ROGER GRENIER ET ASSOCIÉS INC.	1991 08 01	Trois-Rivières

2922

*L'Inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2425-8915 2425-8915 QUÉBEC INC.	1987 01 12	1991 07 23	1) du capital-actions 2) des dispositions
2527-3277 2527-3277 QUÉBEC INC.	1987 06 18	1991 07 17	1) de la dénomination sociale: LES LABORATOIRES BIO-TECHNO F.C.A.D. INC. 2) du district: Montréal
2545-1212 2545-1212 QUÉBEC INC.	1987 12 29	1991 07 18	1) de la dénomination sociale: LES FENÊTRES SHALWIN INC. 2) du district: Saint-Maurice
2545-3127 2545-3127 QUÉBEC INC.	1987 12 29	1991 07 18	du district: Saint-Maurice
2547-4784 2547-4784 QUÉBEC INC.	1988 01 27	1991 07 16	1) de la dénomination sociale: AUTO OPTION G.R. INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions
2550-2998 2550-2998 QUÉBEC INC.	1988 03 11	1991 06 25	du district: Terrebonne
2643-6626 2643-6626 QUÉBEC INC.	1989 04 27	1991 06 25	du district: Montréal
2732-5208 2732-5208 QUÉBEC INC.	1989 06 12	1991 07 16	du district: Bedford
2842-1873 2842-1873 QUÉBEC INC.	1990 08 30	1991 07 18	du district: Longueuil
2844-9593 2844-9593 QUÉBEC INC.		1991 07 18	du capital-actions
2848-7825 2848-7825 QUÉBEC INC.	1990 12 28	1991 07 23	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES DE PUBLICITÉ EXPOS-R.I.O. INC. EXPOS-R.I.O. ADVERTISING ENTERPRISES INC.
2850-3126 2850-3126 QUÉBEC INC.	1991 01 03	1991 07 17	1) du capital-actions 2) des dispositions
2850-3134 2850-3134 QUÉBEC INC.	1991 01 03	1991 07 17	1) du capital-actions 2) des dispositions
2850-7341 2850-7341 QUÉBEC INC.	1991 01 21	1991 07 15	1) de la dénomination sociale: GROUPE GIPA INC. 2) du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2851-2374 2851-2374 QUÉBEC INC.	1991 02 11	1991 07 18	de la dénomination sociale: LES TOITURES ESTBEC INC.
2854-5499 2854-5499 QUÉBEC INC.	1991 03 22	1991 07 17	1) de la dénomination sociale: CINÉ-GESTION INC. 2) du district: Longueuil
2854-6042 2854-6042 QUÉBEC INC.	1991 03 22	1991 07 10	de la dénomination sociale: MAISONS CLASSIQUES DU CHEMIN DU GOLF LTÉE
2854-8071 2854-8071 QUÉBEC INC.	1991 03 28	1991 07 16	1) de la dénomination sociale: GESTION AZUR INC. 2) du district: Beauharnois
2857-0026 2857-0026 QUÉBEC INC.	1991 05 08	1991 07 15	de la dénomination sociale: CABINET-CONSEIL ANDRÉ POIRIER INC.
2857-8482 2857-8482 QUÉBEC INC.	1991 05 09	1991 07 19	de la dénomination sociale: PLACE NAPOLEON GAMACHE INC.
2859-7391 2859-7391 QUÉBEC INC.	1991 06 28	1991 07 18	du district: Roberval
2859-7979 2859-7979 QUÉBEC INC.	1991 06 28	1991 07 19	du district: Richelieu
2860-0245 2860-0245 QUÉBEC INC.	1991 06 03	1991 07 17	1) du capital-actions 2) des dispositions
2860-0658 2860-0658 QUÉBEC INC.	1991 05 29	1991 07 17	1) du capital-actions 2) des dispositions
2861-1143 2861-1143 QUÉBEC INC.	1991 07 15	1991 07 17	de la dénomination sociale: INTER SIGNAL (1991) INC.
2535-9456 ALIMENTS PROLIMER INC.	1987 06 09	1991 07 19	du capital-actions
2332-4890 ATELIER PIERRE-PAUL BEAULIEU INC.	1985 12 19	1991 07 22	du capital-actions
1860-1088 AUTOBUS SANTERRE INC.	1982 08 11	1991 07 12	1) de la dénomination sociale: AUTOBUS MANIC INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions
1473-2598 BELLEVILLE & FRÈRES INC.	1977 01 18	1991 07 19	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2623-9541 LA COMPAGNIE DE FILMS MCWATERS À MONTRÉAL INC.	1988 08 04	1991 07 17	de la dénomination sociale: LA COMPAGNIE DE FILMS BYDWELL LAPLANTE INC.
2318-9228 CONSTRUCTION RÉNOVATION MARTIN M. INC.	1985 04 04	1991 07 16	1) de la dénomination sociale: CONSTRUCTION MARTIN BEAU- BOIS INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions 4) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 7
2549-1754 CONSTRUCTIONS A.P. TÊTREAU INC.	1988 02 24	1991 06 20	du district: Bedford
2750-5122 LES CONSTRUCTIONS LAZER INC.	1990 03 22	1991 07 25	1) du capital-actions 2) des dispositions
2752-5492 CONSULTANT EN TRANSPORT SHAWN INC.	1990 03 23	1991 07 17	de la dénomination sociale: PREMIER CARGO INC.
1250-7646 LA CORPORATION CYTRONICS	1969 09 15	1991 07 22	du capital-actions
2852-7919 CUISINES DÉLIMONT INC.	1991 04 10	1991 07 19	de la dénomination sociale: 2852-7919 QUÉBEC INC.
2852-5582 DÉMOLITION SÉGA INC.	1991 04 04	1991 07 26	de la dénomination sociale: CONSTRUCTION SEGA INC.
1845-5337 DISTAGRO LTÉE	1981 04 23	1991 07 17	du district: Montréal
2633-5810 DISTRIBUTION BÉCANCOUR INC.	1988 12 21	1991 07 23	de la dénomination sociale: TRAÇAGE INDUSTRIEL Y.D. INC.
2417-3866 LES DISTRIBUTIONS L'ISKAM INC.	1986 06 09	1991 07 22	du district: Kamouraska
2165-2276 ENTREPRISE ÉLECTRIQUE G. PATENAUE INC.	1984 01 26	1991 07 16	de la dénomination sociale: MICHEL CAMPEAU ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN INC.
2431-6572 LES ENTREPRISES PIERRE CYR INC.	1987 03 30	1991 07 21	de la dénomination sociale: MÉCANIQUE INDUSTRIELLE LEPRO INC.
2855-3618 ENTREPRISES PRECISCO INC.	1991 04 11	1991 07 22	du district: Richelieu

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2618-8409 ÉPICERIE LAVEAULT INC.	1988 05 19	1991 07 18	de la dénomination sociale: 2618-8409 QUÉBEC INC.
1131-5678 LES ÉQUIPEMENTS GRENIER INC.	1968 02 28	1991 07 17	de la dénomination sociale: EMBALLAGE, ÉPICES GRENIER INC.
2753-4049 EXCAVATION DARWIN INC.	1990 04 10	1991 07 19	de la dénomination sociale: TRANSPORT KEVIN CARROLL INC. KEVIN CARROLL TRANSPORT INC.
2329-8292 LA FERME CARNAVAL INC.	1985 10 31	1991 07 17	du district: Montréal
1367-3637 FERME ST. ZOTIQUE LTÉE	1974 02 28	1991 07 24	1) du district: Beauharnois 2) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 10
2859-3630 GAUVREAU & FILS EXCAVATION INC.	1991 06 20	1991 07 15	1) du capital-actions 2) des dispositions
2644-4588 GAZON MASKI INC.	1989 06 01	1991 07 23	du capital-actions
2735-9587 GESTION CAROL LEHOUX INC.	1989 09 11	1991 07 23	du capital-actions
2324-1441 GESTION DIALOUISE INC.	1985 07 11	1991 07 23	du capital-actions
2840-3673 GESTION D.F.L. INC.	19const.)	1991 07 15	de la dénomination sociale: HABITATIONS THERMOS + INC.
2420-5874 GESTION HABITAT CHABOT INC.	1986 10 01	1991 07 25	1) du capital-actions 2) des dispositions
2620-5856 GESTION JEAN-LOUIS CHABOT INC.	1988 07 20	1991 07 25	1) du capital-actions 2) des dispositions
2324-1417 GESTION NAMA INC.	1985 07 11	1991 07 23	du capital-actions
2324-1425 GESTION PAUL-A. OUELLET INC.	1985 07 11	1991 07 23	du capital-actions
2324-1409 GESTION POMHAC INC.	1985 07 11	1991 07 23	du capital-actions
2746-5335 GESTION PRO-CONSTRUCTION INC.	1990 02 08	1991 07 15	de la dénomination sociale: 2746-5335 QUÉBEC INC.
1638-9314 GESTION P.A. BONNEAU INC.	1979 09 24	1991 07 22	du capital-actions
2324-1433 GESTION ROBERT OUELLET INC.	1985 07 11	1991 07 23	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2151-7065 GESTION SOGESDEN INC.	1983 02 23	1991 07 16	du district: Bedford
2753-8495 GESTION V.T.L. INC.	1990 04 24	1991 06 20	du district: Laval
2842-6328 GROUPE AMCORP SOCIÉTÉ DE DESIGN INC.	1990 09 11	1991 07 17	de la dénomination sociale: SOCIÉTÉ DE DESIGN CORAM INC.
2753-4577 GROUPE HOUDE ET EPOH INC.	1990 04 12	1991 07 23	1) de la dénomination sociale: LE GROUPE G.H. INC. 2) du district: Québec
2426-8476 INTER SIGNAL INC.	1987 02 02	1991 07 17	de la dénomination sociale: MARTINEX R & D INC.
2420-0727 INVESTISSEMENTS DICHAT INC.	1986 09 10	1991 07 22	de la dénomination sociale: LES PRODUCTIONS LUANDA INC.
2414-0824 IST-SANTÉ INC.	1986 03 25	1991 07 24	du capital-actions
1462-2732 LES LABORATOIRES BÉTONSOL INC.	1975 09 29	1991 07 22	du district: Laval
1116-6956 LUSTRE ARTCRAFT DE MONTRÉAL LTÉE	1955 09 19	1991 07 19	du capital-actions
1368-0863 LES MODES BERTEX INC.	1974 05 03	1991 07 18	1) du capital-actions 2) des dispositions
2841-6246 ORAPI CANADA INC.	1990 08 14	1991 07 18	de la dénomination sociale: AÉROCHEM INC.
1232-7052 PAUL L'ANGLAIS INC.	1960 09 09	1991 07 15	1) des dispositions 2) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 10
2840-0521 PISCINES FARNHAM INC.	1990 08 30	1991 07 15	de la dénomination sociale: CIMENTIER B-7 INC.
1864-4005 LES PLACEMENTS JEAN-MARIE TURCOTTE INC.	1982 12 14	1991 07 22	du capital-actions
1638-1543 LES PLACEMENTS PIERRE NADEAU INC.	1979 08 10	1991 07 19	du capital-actions
2413-2201 PLANCHES MURALES LEBLANC & FILS INC.	1986 03 11	1991 07 15	de la dénomination sociale: RÉNOVATION ABOUJAGANE INC.
1846-5781 LES PRODUITS PÉTROLIERS J.P. VIENS INC.	1981 05 21	1991 07 18	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1353-3559 RHÉAULT & FRÈRES LIMITÉE	1944 09 26	1991 07 19	de la dénomination sociale: BÉTONNIÈRE CRÊTE INC.
2318-1720 SALON DE BRONZAGE R.T. INC.	1985 03 19	1991 07 23	de la dénomination sociale: 2318-1720 QUÉBEC INC.
2623-1373 SARTEX INC.	1988 07 14	1991 07 19	de la dénomination sociale: RITA-TEX INC.
2619-0926 SERVICES IMMOBILIERS PROFIT INC.	1988 05 25	1991 07 19	du district: Longueuil
2860-9402 S. INVESTISSEMENTS S K H INC.	1991 07 05	1991 07 17	de la dénomination sociale: INVESTISSEMENTS S K H INC.
2160-8617 TECHNI-VERT INC.	1989 09 29	1991 07 26	de la dénomination sociale: MSC PHYTO-CONSEIL INC.
1348-1312 USINAGE ET OUTILLAGE OLYMPIA INC.	1972 06 09	1991 07 17	de la dénomination sociale: GESTION BESSON INC.
1297-6791 VOYAGES LAURIER INC.	1966 08 08	1991 07 19	du capital-actions

*L'Inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

2923

Compagnies (Partie III) — Loi sur les

Lettres patentes

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2861-2604 APD AIDE POUR DOULEUR	1991 07 25	5171, Rosedale, Montréal
2860-7901 ASSOCIATION CHRYSOSTOMIENNE DU BASEBALL AMATEUR INC.	1991 07 25	38, rue Michel, Saint-Chrysostome
2860-7836 ASSOCIATION DE DÉFENSE DES DROITS DE L'ENFANT DE PABOK	1991 07 25	Chandler
2861-4113 ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS DU VOYAGE EN ISRAËL (A.E.V.I.) (1991)	1991 07 24	909, Mgr. Grandin, app. 202, Sainte-Foy

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2860-7869 ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DU LAC CARILLON (ARC)	1991 07 25	1314, avenue James Lemoine, Sillery
2860-7844 ASSOCIATION DU CARNAVAL SAINTE-ANNE- DE-BELLEVUE (ACSAB) INC.	1991 07 25	60, rue St-Pierre, Sainte-Anne-de-Bellevue
2861-2638 L'ASSOCIATION DU DÉVELOPPEMENT D'AFFAIRES TAIWANNAISE DU QUÉBEC QUÉBEC TAIWANESE BUSINESS DEVELOPMENT ASSOCIATION	1991 07 25	3608, boul. St-Charles, bureau 23, Kirkland
2861-2729 ASSOCIATION D'AMITIÉ QUÉBEC-BÉNIN	1991 07 25	3334, Jean Rivard, bureau 201, Montréal
2861-3453 ASSOCIATION RÉCRÉATIVE DE L'ÂGE D'OR, QUATRE SAISONS DE ST-MICHEL	1991 07 22	3378, Bressani, Montréal
2860-7885 L'A.R.C.A.M. L'ASSOCIATION RÉGIONALE DES CAYES À MONTRÉAL	1991 07 25	12410, 58 ^e Avenue, Rivière-des-Prairies
2861-2059 LE BLOC VERT INC.	1991 07 22	1350, rue Michaud, Drummondville
2860-3298 CAFÉ-RENCONTRE ST-SAUVEUR	1991 07 25	107, rue Jade, Saint-Sauveur-des-Monts
2861-2513 CERCLE DES AMIS DU VIN DE VARENNES	1991 07 22	2016, boulevard René-Gaultier, Varennnes
2860-7851 CLUB DE GOLF POHÉNÉGAMOOK INC.	1991 07 25	1270, chemin Guérette, Pohénégamook
2860-7877 CLUB DE GYMNASTIQUE D'AYLMER	1991 07 25	26, rue Lortie, Aylmer
2861-2711 LE CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE BELOEIL INC. BELOEIL FIGURE SKATING CLUB INC.	1991 07 25	1060, rue St-Joseph, Beloeil
2860-7893 CLUB DE RECHERCHE D'EMPLOI DE VERDUN	1991 07 25	Verdun
2861-3503 CLUB DE SOCCER MINEUR D'AMOS	1991 07 22	Amos
2861-2497 CLUB DU CHIEN RAPPORTEUR MONTÉRÉGIE INC.	1991 07 22	121, Jobin, Varennnes
2860-7935 CLUB LIONS DE LACHENAIE INC.	1991 07 26	4271, rue Fafard, Lachenaie

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2861-4345 CLUB SOCIAL LA MAISON DES SIX	1991 07 26	568, boulevard Rochette, Beauport
2860-7505 CLUB SPORTIF MÉTRO-TAXI	1991 07 23	6375, Marie-Victorin, Montréal-Nord
2861-2687 LE COLLECTIF DES FEMMES NOIRES DE MONTRÉAL	1991 07 25	4930, Édouard Montpetit, bureau 15, Montréal
2861-2802 CORPORATION POUR L'IMPLANTATION D'UN CENTRE DES ARTS À REPENTIGNY	1991 07 26	944, de Rouen, Repentigny
2860-7794 C.D.P.A.S.-VICTO (COMITÉ DÉFENSE PERSONNES ASSISTÉES SOCIALES)	1991 07 22	59, rue Monfette, Victoriaville
2860-7810 FÉDÉRATION PAN-MESSINIAN DU CANADA & U.S.A. <i>PAN-MESSINIAN FEDERATION OF CANADA & U.S.A.</i>	1991 07 22	4830, avenue du Parc, Montréal
2861-2646 FESTIVAL INTERNATIONAL DE L'ART VISIONNAIRE	1991 07 25	7431, St-Denis, Montréal
2861-2794 FONDATION DE LA COURTEPOINTE DE L'ESPOIR	1991 07 26	1298, Alexandre-de-Sève, Montréal
2861-2612 L'HEURE DE LA BONNE NOUVELLE INC.	1991 07 25	358, Wellington sud, Sherbrooke
2861-4055 INSTITUT DE PHARMACOPÉE CHINOISE I.P.C.	1991 07 24	2905, chemin St-Louis, Sainte-Foy
2861-2505 JARDIN COMMUNAUTAIRE PARC BALDWIN INC.	1991 07 22	4292, rue des Érables, Montréal
2860-7927 JEUNESSE D'AUJOURD'HUI, SEMENCE POUR DEMAIN <i>TI MOUN SE LESPWA</i>	1991 07 26	3405, Linton, bureau 203, Montréal
2861-2851 LIGUE SPORTIVE UNIMAX INC.	1991 07 26	Laval
2861-2810 LOGITONOME OUTAOUAIS	1991 07 26	Hull
2860-7828 MOUVEMENT D'ACTION POPULAIRE EN ENVIRONNEMENT (M.A.P.E.)	1991 07 23	183, boulevard Goyer, Saint-Eustache
2861-8007 MOUVEMENT OLAM	1991 07 23	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2860-7802 REGROUPEMENT DE PÊCHE À BUT NON LUCRATIF DU LAC MATAMBIN	1991 07 22	7406, Côteau du Lac, Saint-Damien de Brandon
2860-7919 REGROUPEMENT JEUNESSE DAVIGNON	1991 07 25	Brome-Missisquoi
2861-2786 SOLIDARITÉ POPULAIRE SAGUENAY / LAC ST-JEAN INC.	1991 07 26	409, rue Collard ouest, Alma
2924		

*L'Inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modifications
2735-4950 CARREFOUR ÉCONOMIQUE DU CENTRE- NORD	1989 08 16	1991 07 23	de la dénomination sociale: CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMMUNAUTAIRE (C.D.E.C.) CENTRE-NORD
1253-5753 CENTRAIDE DE L'OUEST QUÉBÉCOIS	1944 04 11	1991 07 22	de la dénomination sociale: CENTRAIDE OUTAOUAIS
2414-8082 CLUB DE MOTO 3-4 ROUES DE LA RÉGION DU LAC DUQUETTE	1986 04 07	1991 07 22	de la dénomination sociale: CLUB V.T.T. BASSES LAURENTIDES INC.
2621-4924 CRÉATIONS CLOVERDALE INC.	1988 11 15	1991 07 26	1) des objets 2) des dispositions
1850-7731 LES FEMMES CHEFS DE FAMILLE DU DIOCÈSE DE JOLIETTE	1981 10 02	1991 07 25	1) de la dénomination sociale: L'ASSOCIATION DES FAMILLES MONOPARENTALES DE JOLIETTE 2) des objets 3) des dispositions
1368-6878 INSTITUTION CHARLEMAGNE INC.	1974 02 28	1991 07 22	de la valeur des biens immobiliers
1564-4313 TALMUD TORAHS UNIS DE MONTRÉAL INC.	1922 10 13	1991 07 23	de la valeur des biens immobiliers

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modifications
1858-7519 LE THÉÂTRE DES 19 ROSES	1982 06 17	1991 07 22	de la dénomination sociale: LE GROUPE AZUR 19
1628-3616 UNITÉ DOMRÉMY LAMATER	1978 07 17	1991 07 23	1) de la dénomination sociale: UNITÉ D'INFORMATION ET D'ACTION EN TOXICOMANIE DES MOULINS (UNIATOX) 2) des objets

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

2925

Compagnies (Divers) — Loi sur les

Dissolution (Article 28)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
2164-6971 2164-6971 QUÉBEC INC.	1984 01 11	1991 07 15
2328-6370 2328-6370 QUÉBEC INC.	1985 10 04	1991 07 22
2422-7977 2422-7977 QUÉBEC INC.	1986 12 12	1991 07 24
2430-3166 2430-3166 QUÉBEC INC.	1987 02 10	1991 07 24
2439-4157 2439-4157 QUÉBEC INC.	1986 08 12	1991 07 15
2531-3222 2531-3222 QUÉBEC INC.	1987 10 06	1991 07 24
2542-1108 2542-1108 QUÉBEC INC.	1987 12 17	1991 07 22
2546-0882 2546-0882 QUÉBEC INC.	1988 02 26	1991 07 15
2552-6336 2552-6336 QUÉBEC INC.	1988 04 07	1991 07 22
2638-2242 2638-2242 QUÉBEC INC.	1989 03 16	1991 07 15
2642-0083 2642-0083 QUÉBEC INC.	1989 04 13	1991 07 15
2645-2763 2645-2763 QUÉBEC INC.	1989 04 27	1991 07 15

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
2739-6720 2739-6720 QUÉBEC INC.	1989 11 15	1991 07 15
2842-5536 2842-5536 QUÉBEC INC.	1990 09 07	1991 07 15
1354-7393 AMÉNAGEMENT ELKINGTONS (QUÉBEC) LTÉE	1974 02 21	1991 07 24
1132-8499 ARBO MÉTAL INC.	1967 04 06	1991 07 24
1106-6149 ARTHUR & SAKO AUTO LTÉE	1969 07 31	1991 07 24
1368-3180 ARTS GRAPHIQUES JEAN M. PAQUETTE INC.	1974 05 17	1991 07 24
1846-2309 ASSOCIATION DE SOCCER DE GATINEAU INC.	1981 05 11	1991 07 15
2414-6490 L'ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE STE-MARTHE SUR LE LAC.	1986 05 02	1991 07 22
1229-7941 L'ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES D'ELY INC.	1972 02 14	1991 07 24
1637-1767 ASSOCIATION D'ENTRAIDE DE SCOTT INC.	1979 06 21	1991 07 24
1625-9582 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES VÉTÉRANS DU HOCKEY	1978 06 08	1991 07 15
1478-4920 ASSOCIATION QUÉBEC-PERCHE	1977 08 03	1991 07 22
2421-9370 BOBINO PIZZA INC.	1986 11 05	1991 07 24
1624-8577 BRASSERIE L'ALAMBIC INC.	1978 03 29	1991 07 24
1364-4125 B. ET F. CHABOT INC.	1975 06 27	1991 07 15
1260-3692 CANADA BLEU INC.	1924 01 23	1991 07 15
2160-4749 LES CÉRAMIQUES L.D. INC.	1983 09 22	1991 07 22
1853-7662 CINÉMAS UNIS INC.	1982 01 04	1991 07 24
1849-0953 LE CLUB DE HOCKEY JUNIOR MAJEUR DE GRANBY INC.	1981 08 06	1991 07 22
1381-7622 CLUB VERMILLON	1944 05 19	1991 07 24
2736-0205 COLLISION ASTRALE INC.	1989 09 06	1991 07 22

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
2746-4007 COMITÉ DU CENTENAIRE DE LA VILLE DE BEDFORD	1990 02 27	1991 07 22
1300-8107 COMPAGNIE D'HABITATION DU NORD INC.	1968 03 12	1991 07 15
1478-3864 LA COMPAGNIE VENDIS INC.	1977 06 06	1991 07 24
1152-0822 DEMOUY AUTO LTÉE	1964 01 10	1991 07 22
1850-5263 DÉPANNEUR C.D.G.L. INC.	1981 09 18	1991 07 15
1230-2246 DÉVELOPPEMENT NOTRE-DAME INC.	1962 02 14	1991 07 15
2156-4182 DISTRIBUTION A.R. DUPLESSIS INC.	1983 06 03	1991 07 15
2632-0382 LES DISTRIBUTIONS GILLES-ANDRÉ INC.	1988 11 22	1991 07 22
2427-8731 ÉCOLE D'AUTO-DÉFENSE PSYCHOLOGIQUE A. R. INC.	1987 01 08	1991 07 22
1505-0289 LES ÉCURIES DUBERN INC.	1976 09 20	1991 07 22
1347-8904 LES ENCREB B.C.M. LTÉE	1972 07 17	1991 07 22
1470-5925 ENTREPRISE D'ÉLECTRICITÉ THÉBERGE ET PROULX INC.	1976 10 04	1991 07 22
1469-8740 ENTREPRISES J.G. BERGERON LTÉE	1976 09 07	1991 07 24
2331-4263 ÉQUIPE DE HOCKEY PHARMACIE JEAN ROY ST-CYPRIEN	1985 12 06	1991 07 24
2427-8863 LA FERME J.M. ALLARD INC.	1987 01 08	1991 07 22
2531-0418 GARAGE PAQUETTE CARROSSIER INC.	1987 09 29	1991 07 15
1262-2171 GAUMA INC.	1969 05 26	1991 07 24
2631-0565 GESTION ALAIN MARCOTTE INC.	1988 12 13	1991 07 15
2171-3409 GESTION AUBERT, FRANCOEUR & ASSOCIÉS INC.	1984 06 07	1991 07 24
1507-8520 GESTION DE LA BRASSERIE PLOUFFE INC.	1977 10 20	1991 07 24
1370-7468 GESTION JACTET LTÉE	1974 12 16	1991 07 15

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
2154-2030 GESTION J.C.I. INC.	1983 04 18	1991 07 24
2743-3697 GESTION LAVAL BOUCHER INC.	1990 01 11	1991 07 22
2633-9549 GLG SERVICES INFORMATIQUES INC.	1989 01 04	1991 07 15
2322-2136 GROUPE D'AIDE AUX JEUNES ENTREPRENEURS DE L'ÉRABLE	1985 07 29	1991 07 24
2624-4657 GROUPE THÉÂTRE CAPTURE INC.	1988 09 20	1991 07 22
1475-6290 LE GUEULETON J.P. INC.	1977 12 20	1991 07 22
1165-4472 HARVEY & FRÈRES LTÉE	1960 06 20	1991 07 24
2331-1194 HERVÉ THERRIEN INC.	1985 11 27	1991 07 24
2432-6191 HYDRO-TRAC INC.	1987 03 20	1991 07 24
1863-4246 IMMEUBLES CALO LTÉE	1982 11 18	1991 07 22
2642-1008 IMMEUBLES G.P.R. INC.	1989 04 17	1991 07 24
2619-4944 LES INDUSTRIES MISARAHO INC.	1988 06 01	1991 07 24
1356-5189 LES INDUSTRIES M.C.P. INC.	1974 05 14	1991 07 22
2435-3286 LES INVESTISSEMENTS IMBOUR INC.	1986 04 02	1991 07 24
1474-9089 LES INVESTISSEMENTS J.G. BOUCHARD INC.	1977 03 07	1991 07 22
2155-1320 INVESTRIUM INC.	1983 05 13	1991 07 22
1461-8219 JARO ET ASSOCIÉS INC.	1975 09 08	1991 07 24
1154-6751 JUNEAU & FRÈRES INC.	1949 03 30	1991 07 15
1269-2828 J. SAINT-PIERRE INC.	1965 09 16	1991 07 24
1363-0892 LES LOCATAIRES ASSOCIÉS DES TROIS BOULEVARDS INC.	1975 04 25	1991 07 15
1236-2679 MALO GAS BARS INC.	1960 12 29	1991 07 15
2417-1886 MEXICANA BRONZAGE INC.	1986 06 06	1991 07 22

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1173-6212 LES MINES SULLIPEK INC. (Libre de responsabilité personnelle)	1966 01 21	1991 07 24
1171-4482 PAUL DUBÉ & FILS (PRICE) LTÉE	1965 12 01	1991 07 24
1854-6309 PEINTURATOM INC.	1982 02 03	1991 07 15
1347-7310 PISCINES AZTÈQUES, ST-LAURENT LTÉE	1973 10 10	1991 07 22
1503-2808 PLACEMENTS J.-M. JODOIN INC.	1976 04 29	1991 07 24
1847-9683 PLACEMENTS MARCEL NADEAU INC.	1981 06 23	1991 07 22
2623-0037 PROJETS DE FAMILLE POTVIN INC.	1988 07 12	1991 07 22
2416-0244 LE PROTECTEUR D'ASPHALTE P.N. INC.	1986 04 30	1991 07 22
2539-5781 RÉCUPÉRATION SACRÉ-COEUR INC.	1987 09 30	1991 07 15
2753-6457 RECYCLAGE CAPITAL INC.	1990 04 18	1991 07 22
2547-3943 RENÉ GENDRON CONSTRUCTION INC.	1988 01 25	1991 07 22
1330-9422 RENÉ LE VASSEUR INC.	1973 06 06	1991 07 24
2551-2872 RÉSIDENCES DES PIONNIERS DU TÉLÉPHONE DU QUÉBEC MÉTROPOLITAIN	1988 04 26	1991 07 22
2420-4943 RESTAURANT BAR SALON LE ROUTIER ST-HENRI (1986) INC.	1986 09 24	1991 07 15
1349-7367 SITE DOMICILIAIRE IDÉAL (1972) INC.	1972 06 15	1991 07 22
1466-4841 SOULIERS F.B.L. INC.	1976 04 21	1991 07 22
2415-6382 STRUCTURE D'ACIER PERHAM INC.	1986 04 21	1991 07 15
2174-1681 LES TISSUS ROSE ANNETTE INC.	1984 08 24	1991 07 24
2620-8421 TURBOGICIEL INC.	1988 07 22	1991 07 24
1115-6759 VÊTEMENTS SIMON INC.	1967 05 01	1991 07 15
1479-6122 VINGESCO LTÉE	1977 07 18	1991 07 22

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1861-5773 VINGT-SEPT MARS INC	1982 09 30	1991 07 24
2154-6189 VOYAGES ÉVEREST INC.	1983 04 26	1991 07 24
2926		<i>L'inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

Dissolution — Demandes de**2155-2310 QUÉBEC INC.**

Prenez avis que la compagnie «2155-2310 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Trois-Pistoles, le 5 août 1991

74408

*L'administrateur,
LOUISE JEAN, notaire*

2159-4742 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2159-4742 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Chicoutimi, le 30 juillet 1991

74297

*Les procureurs de la compagnie,
GAGNON, GAGNON, CÔTÉ,
LEMIEUX & GAGNON, notaires*

2169-5226 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2169-5226 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Pabos, le 17 juillet 1991

74311

*Le président,
ÉMILIE LEBLANC*

2324-5152 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2324-5152 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 31 mai 1991

74296

*Les procureurs de la compagnie,
LAZARUS, CHARBONNEAU*

2324-5442 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2324-5442 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Eastman, le 1^{er} août 1991

74357

*L'administrateur,
PIERRE FRÉCHETTE*

2412-8142 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2412-8142 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sherbrooke, le 16 mai 1991

74343

*Le président et secrétaire,
RICHARD DÉSILETS*

2429-4134 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2429-4134 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Stoke, le 18 mai 1991

74344

*Le président et secrétaire,
JULES GRIMARD*

2430-9965 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2430-9965 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sherbrooke, le 22 juillet 1991

74282

*Le procureur de la compagnie,
LUCE SAMOISSETTE, notaire*

2435-8319 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2435-8319 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la

permission de se dissoudre.

Montréal, le 2 août 1991

74352

Le procureur de la compagnie,
LEWIS D. BATSHAW

2525-4459 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2525-4459 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Chambly, le 28 juin 1991

74340

Le président et secrétaire-trésorier,
DENIS FORTIER

2526-1025 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2526-1025 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 31 juillet 1991

74348

Le président,
DEITAN DUMAIS

2532-8006 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2532-8006 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Chambly, le 28 juin 1991

74339

Le président et secrétaire-trésorier,
DENIS CROTEAU

2535-2006 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2535-2006 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 1^{er} août 1991

74363

Le président,
BENOÎT DESROCHES

2535-8185 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2535-8185 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 1^{er} août 1991

74362

Le président,
BENOÎT DESROCHES

2548-3389 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2548-3389 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

L'Assomption, le 31 juillet 1991

74355

Le président,
JOCELYN RIVEST

2549-6837 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2549-6837 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Nicolas, le 6 août 1991

74393

Le président,
PAUL-HENRI WAGNER

2623-5150 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2623-5150 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Val-d'Or, le 5 août 1991

74397

Pour la compagnie,
ANDRÉ GERMAIN

2624-8195 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2624-8195 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Grande-Rivière, le 29 juillet 1991

74279

L'administrateur,
FRANCINE NICOLAS

2630-0301 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2630-0301 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Jovite, le 30 juillet 1991

74303

Pour la compagnie,
GAÉTAN THERRIEN

2632-8575 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2632-8575 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Ormstown, le 31 juillet 1991

74326

Le procureur de la compagnie,
RENÉ THERRIEN, *notaire*

2737-7647 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2737-7647 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 31 juillet 1991

74334

Le président,
PATRICK KERAUDREW

2744-2250 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2744-2250 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 31 juillet 1991

74330

Les procureurs de la compagnie,
LECHTER & SEGAL, *avocats*

2753-2597 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2753-2597 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 29 juillet 1991

74317

Les procureurs de la compagnie,
BYERS CASGRAIN, *avocats*

A. BISAILLON LIMITÉE

Prenez avis que la compagnie «A. BISAILLON LIMITÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 30 juillet 1991

74309

Le procureur de la compagnie,
LUC DANEAU, *avocat*

ANDRÉ LÉCUYER EXCAVATIONS INC.

Prenez avis que la compagnie «ANDRÉ LÉCUYER EXCAVATIONS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 31 juillet 1991

74312

Le procureur de la compagnie,
SUSAN ALTSCHUL

ARDI INC.

Prenez avis que la compagnie «ARDI INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 29 juillet 1991

74347

Les procureurs de la compagnie,
LINTEAU, LABERGE

ASSOCIATION DES PÊCHEURS COMMERCIAUX DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Prenez avis que la compagnie «ASSOCIATION DES PÊCHEURS COMMERCIAUX DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Rouyn-Noranda, le 9 juillet 1991

74313

Le secrétaire de la compagnie,
YVON LORANGER

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC NAPOLÉON ET LEUR CONJOINT ENR.

Prenez avis que la compagnie «ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC NAPOLÉON ET LEUR CONJOINT ENR.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Eustache, le 31 juillet 1991

74358

Le président,
SYLVAIN LEBLANC

BÉDARD, BERRIGAN, FONTAINE INC.

Prenez avis que la compagnie «BÉDARD, BERRIGAN, FONTAINE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Charny, le 23 juillet 1991

74307

Le président,
LÉO-PAUL BÉDARD

CENTRE MÉDICAL MITELSON INC. MITELSON MEDICAL CENTRE INC.

Prenez avis que la compagnie «CENTRE MÉDICAL MITELSON INC. — MITELSON MEDICAL CENTRE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 1^{er} août 1991

74350 *Les procureurs de la compagnie,*
CHAIKELSON & SPECTOR, *avocats*

CIE DE TABAC F.H. JONES LTÉE

Prenez avis que la compagnie «CIE DE TABAC F.H. JONES LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Joliette, le 31 juillet 1991

74335 *Le procureur de la compagnie,*
MICHEL PERREAULT, *notaire*

CLINIQUE OPTO F.B.C. INC.

Prenez avis que la compagnie «CLINIQUE OPTO F.B.C. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 25 juillet 1991

74395 *L'administrateur,*
LINE COULOMBE

CLUB DE DANSE SOCIALE LE GARDEUR INC.

Prenez avis que la compagnie «CLUB DE DANSE SOCIALE LE GARDEUR INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Le Gardeur, le 9 juillet 1991

74399 *Le président,*
PIERRE DUFRESNE

CLUB OPTIMISTE ÎLE DES SOEURS INC.

Prenez avis que la compagnie «CLUB OPTIMISTE ÎLE DES SOEURS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 1^{er} août 1991

74322 *Le procureur de la compagnie,*
FRANÇOIS ROBILLARD, *avocat*

CLUB VOYAGEUR DES AÎNÉS DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN

Prenez avis que la compagnie «CLUB VOYAGEUR DES AÎNÉS DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Chicoutimi, le 29 juillet 1991

74301 *Le président,*
LAURENT GIRARD

COLAMCA IMMOBILIER INC.

Prenez avis que la compagnie «COLAMCA IMMOBILIER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 31 juillet 1991

74325 *Les procureurs de la compagnie,*
THIBAUT TRUDEL, *avocats*

COMITÉ DES CITOYENS INC.

Prenez avis que la compagnie «COMITÉ DES CITOYENS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Cap-Seize, le 19 juillet 1991

74361 *Le président,*
THOMAS LAFONTAINE

COMMISSION DE RELANCE ÉCONOMIQUE DE ST-STANISLAS

Prenez avis que la compagnie «COMMISSION DE RELANCE ÉCONOMIQUE DE ST-STANISLAS» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Stanislas, le 1^{er} août 1991

74402 *Le secrétaire-trésorier,*
PAUL GOYETTE

COMPTOIR ÉCONOMIQUE ST-AGAPIT INC.

Prenez avis que la compagnie «COMPTOIR ÉCONOMIQUE ST-AGAPIT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Agapit, le 1^{er} août 1991

74401 *Le président-gérant,*
RÉJEAN ROGER

CRÉATIONS HERGER INC.

Prenez avis que la compagnie «CRÉATIONS HERGER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Édouard, le 19 juillet 1991

74318

La secrétaire de la compagnie,
DIANE MILETTE

EQUIFAB INC.

Prenez avis que la compagnie «EQUIFAB INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 31 juillet 1991

74320

Les procureurs de la compagnie,
STIKEMAN, ELLIOTT, *avocats*

FÉLIX MART INC.

Prenez avis que la compagnie «FÉLIX MART INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sherbrooke, le 16 janvier 1991

74342

Le président et secrétaire,
MARCEL PETT

FLUX-LAB INC.

Prenez avis que la compagnie «FLUX-LAB INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 31 juillet 1991

74392

Les procureurs de la compagnie,
PHILLIPS & VINEBERG

GESTION AMAIGRISSEMENT SANTÉ C. CÔTÉ INC.

Prenez avis que la compagnie «GESTION AMAIGRISSEMENT SANTÉ C. CÔTÉ INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Hubert, le 29 juillet 1991

74308

Pour la compagnie,
CHANTAL CÔTÉ

GESTION ANDRÉ HAMEL INC.

Prenez avis que la compagnie «GESTION ANDRÉ HAMEL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Baie-Comeau, le 5 août 1991

74394

Le procureur de la compagnie,
WILBROD PAQUET, *notaire*

GESTION COMTOIS LAROCQUE INC.

Prenez avis que la compagnie «GESTION COMTOIS LAROCQUE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Bruno, le 5 août 1991

74398

L'administrateur,
ROBERT LAROCQUE

GESTION MARCELLE LEMIEUX ET ANDRÉE THÉRIAULT INC.

Prenez avis que la compagnie «GESTION MARCELLE LEMIEUX ET ANDRÉE THÉRIAULT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Antoine-de-Tilly, le 18 juillet 1991

74337

La présidente,
MARCELLE LEMIEUX

GESTIONS LAZURE & LESSARD LTÉE

Prenez avis que la compagnie «GESTIONS LAZURE & LESSARD LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 29 juillet 1991

74338

La présidente,
MARIETTE LAZURE

H. & S. GROUP INC.

Prenez avis que la compagnie «H. & S. GROUP INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 29 juillet 1991

74281

Le procureur de la compagnie,
CHARLES WOLFSON, C.R.

H.I.M. INVESTMENTS INC.

Prenez avis que la compagnie «H.I.M. INVESTMENTS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 29 juillet 1991

74280

Le procureur de la compagnie,
CHARLES WOLFSON, C.R.

IMMEUBLES OLYMPE INC.

Prenez avis que la compagnie «IMMEUBLES OLYMPE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Rosemère, le 2 août 1991

74354

Le procureur de la compagnie,
JEAN-PIERRE LANDRY, C.A., avocat

LE CLUB DE PLACEMENT RÉ-ACTION INC.

Prenez avis que la compagnie «LE CLUB DE PLACEMENT RÉ-ACTION INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Repentigny, le 23 juillet 1991

74298

Le président,
MARCIL RIOUX

JAROMIC INC.

Prenez avis que la compagnie «JAROMIC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sherbrooke, le 4 juin 1991

74345

Le président et secrétaire,
ROGER BARIL

LES CONCEPTS G.A.T. INC.

Prenez avis que la compagnie «LES CONCEPTS G.A.T. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Varenes, le 26 juillet 1991

74300

La secrétaire de la compagnie,
SIMONE LAFLEUR

**KON INVESTMENTS INC.
LES INVESTISSEMENTS KON INC.**

Prenez avis que la compagnie «KON INVESTMENTS INC. — LES INVESTISSEMENTS KON INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 31 juillet 1991

74329

Le président,
JULIEN ROY

**LES DOMAINES ARC-EN-CIEL DES PETITS
FRÈRES DES PAUVRES**

Prenez avis que la compagnie «LES DOMAINES ARC-EN-CIEL DES PETITS FRÈRES DES PAUVRES» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 29 juillet 1991

74333

Le secrétaire de la compagnie,
JEAN-PAUL CHABOT

LA TROUPE À COULISSE

Prenez avis que la compagnie «LA TROUPE À COULISSE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 30 juillet 1991

74299

La trésorière,
MARTINE BOUTET

LES ÉCLIPSES DE TROIS-PISTOLES INC.

Prenez avis que la compagnie «LES ÉCLIPSES DE TROIS-PISTOLES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Trois-Pistoles, le 5 août 1991

74407

Le procureur de la compagnie,
LOUISE JEAN, notaire

LA TROUPE DE THÉÂTRE « MAGIE NOIRE »

Prenez avis que la compagnie «LA TROUPE DE THÉÂTRE « MAGIE NOIRE »» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 8 juillet 1991

74405

L'administratrice,
DIANE ST-PIERRE

**LES PRODUITS FORESTIERS PROPLAN (1987)
INC.**

Prenez avis que la compagnie «LES PRODUITS FORESTIERS PROPLAN (1987) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Gracefield, le 5 juin 1991

74319

Le secrétaire de la compagnie,
GILLES LAFRENIÈRE

LES RESTAURATIONS TESTULAT INC.

Prenez avis que la compagnie «LES RESTAURATIONS TESTULAT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sherbrooke, le 4 mai 1991

74346

Le président et secrétaire,
MARCEL TESTULAT

MARCHÉ J.P. LOISELLE INC.

Prenez avis que la compagnie «MARCHÉ J.P. LOISELLE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Beloeil, le 22 juillet 1991

74332

Le président,
JEAN-PAUL LOISELLE

PLACE LORETTEVILLE INC.

Prenez avis que la compagnie «PLACE LORETTEVILLE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 6 août 1991

74396

L'administrateur,
JOSEPH HUARD

PLOMBERIE DÉCO-PRO 25 INC.

Prenez avis que la compagnie «PLOMBERIE DÉCO-PRO 25 INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 30 juillet 1991

74324

Le procureur de la compagnie,
MARIO PROULX, *avocat*

RÉPARATION D'OUTILS B & N INC.

Prenez avis que la compagnie «RÉPARATION D'OUTILS B & N INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Longueuil, le 31 juillet 1991

74403

Le président,
NORMAND TREMBLAY

RICHARD LAFLAMME INC.

Prenez avis que la compagnie «RICHARD LAFLAMME INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Chambly, le 1^{er} août 1991

74336

Le président,
RICHARD LAFLAMME

**SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT BERTWIN INC.
BERTWIN INVESTMENT INC.**

Prenez avis que la compagnie «SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT BERTWIN INC. — BERTWIN INVESTMENT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 30 juillet 1991

74306

La secrétaire de la compagnie,
RUTH ZEIDEL

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT DU NORD-OUEST INC.

Prenez avis que la compagnie «SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT DU NORD-OUEST INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Ville-Marie, le 30 juillet 1991

74331

Le procureur de la compagnie,
ROGER MARCOTTE, *notaire*

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE BELROSE INC.

Prenez avis que la compagnie «SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE BELROSE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Trois-Rivières, le 9 juillet 1991

74323

Le président,
PIERRE BELLAVANCE

SYSTÈMES DE CLASSEMENT INFOFILE INC.

Prenez avis que la compagnie «SYSTÈMES DE CLASSEMENT INFOFILE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Laurent, le 16 juillet 1991

74349

L'administrateur,
DAVID PEMBERTON

TRANSPORTS A.R.S. INC.

Prenez avis que la compagnie «TRANSPORTS A.R.S. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Léonard, le 1^{er} août 1991

financières la permission de se dissoudre.

74359

Pour la compagnie,
ROSANNA D'ONOFRIO

Montréal, le 25 janvier 1991

74341

La présidente,
BRENDA DONNELLY**WALKLEY RESIDENTS ASSOCIATION**

Prenez avis que la compagnie «WALKLEY RESIDENTS ASSOCIATION» demandera à l'inspecteur général des institutions

Compagnies étrangères — Loi sur les**Changements**

Les compagnies étrangères ci-dessous mentionnées donnent avis des changements suivants:

Nom de la compagnie	Date des changements	Changements
2976-8579 DAY & ROSS INC.	1991 03 28	de l'agent principal à: Serge Duchaine
2804-7447 TRANSPORT DE PRODUITS CHIMIQUES LEAMAN INC.	1990 06 19	de l'agent principal et son adresse à: Benoit Groleau 1, Place Ville-Marie, Montréal de la principale place d'affaires à: 9050, Maurice Duplessis, bureau 206 Rivière des Prairies
2927		<i>L'inspecteur général des institutions financières,</i> JEAN-MARIE BOUCHARD

Permis de faire affaires (Émission)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a émis un nouveau permis autorisant les corporations suivantes à faire affaires au Québec:

*Nom de la compagnie ou sa version **Nom d'emprunt	Date du permis
2684-6261 ** LES ORDINATEURS LASER VTECH LTÉE	1991 07 26
2928	<i>L'inspecteur général des institutions financières,</i> JEAN-MARIE BOUCHARD

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les

Dissolution

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la majorité des associés de la société en commandite suivante ont consenti à sa dissolution:

Raison sociale de la société	Date de formation	Lieu du principal établissement	Date de dissolution
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE D'ÉDITION PUBLICITAIRE DES LAURENTIDES	1989 05 04	348, rue Ouimet, Saint-Jovite	1991 07 25

2936

*Le protonotaire adjoint
district de Terrebonne,
LISETTE SAINTE-MARIE*

Dissolution

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la majorité des associés de chacune des sociétés en commandite suivantes ont consenti à sa dissolution:

Raison sociale de la société	Date de formation	Lieu du principal établissement	Date de dissolution
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MINIÈRE UNION III UNION III MINING LIMITED PARTNERSHIP	1990 02 09	5, place Ville-Marie, bureau 1203, Montréal, H3B 2G2	1991 07 29

2933

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

Formation

Le protonotaire (adjoint) donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été enregistrées à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CHALET LA FALAISE 1988	1991 07 31	1540, Marie-Victorin, Longueuil, J4G 1A4

2934

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district de Longueuil,
V. HUGOS*

Liquidation des compagnies — Loi sur la

LIRLEC INC.

Avis aux créanciers de la première assemblée.

Avis est, par la présente, donné qu'en vertu d'un jugement prononcé le 26 juin 1991 par l'honorable juge Anthime Bergeron J.C.S., le soussigné a été nommé liquidateur des biens de la société selon les dispositions de l'article 1986a du Code civil de la province de Québec.

Montréal, le 5 août 1991

Le liquidateur,
J. GUY ST-GEORGES

Bureau de:
St-Georges, Hébert Inc.
401, boul. Saint-Joseph Est,
Montréal, QC H2J 1J6
Tél.: (514) 844-1044

74409

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE PARC SAMUEL HOLLAND INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que la corporation « SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE PARC SAMUEL HOLLAND INC. » constituée en vertu de la Partie 1A de la Loi sur les compagnies en date du 1982 08 30, avec siège social au 3, Parc Samuel Holland, bureau 288, Québec a été dissoute le 1991 07 26 en vertu de la Loi sur la liquidation des compagnies.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
1860-5311

74285

Ministères — Avis concernant les

Énergie et Ressources

Divers

Taux de la redevance additionnelle sur l'énergie générée au Québec

Avis d'indexation

Conformément à l'article 68 de la Loi sur le régime des eaux statuant sur la redevance exigée des détenteurs de forces hydrauliques, la ministre de l'Énergie et des Ressources publie le taux indexé en fonction de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada pour la période se terminant le 31 décembre de l'année précédente, déterminé à 4,82 % par Statistique Canada.

En conséquence, pour l'année 1991, le taux de la redevance additionnelle s'élève à 1,66 \$ par mille kilowattheures d'énergie générée.

La ministre de l'Énergie et des Ressources,

2930

LISE BACON

Environnement

Réserve écologique des Laurentides

Avis de Modifications

Le ministre de l'Environnement, monsieur Pierre Paradis, donne avis par la présente de son intention de modifier les limites et le nom de la réserve écologique des Laurentides.

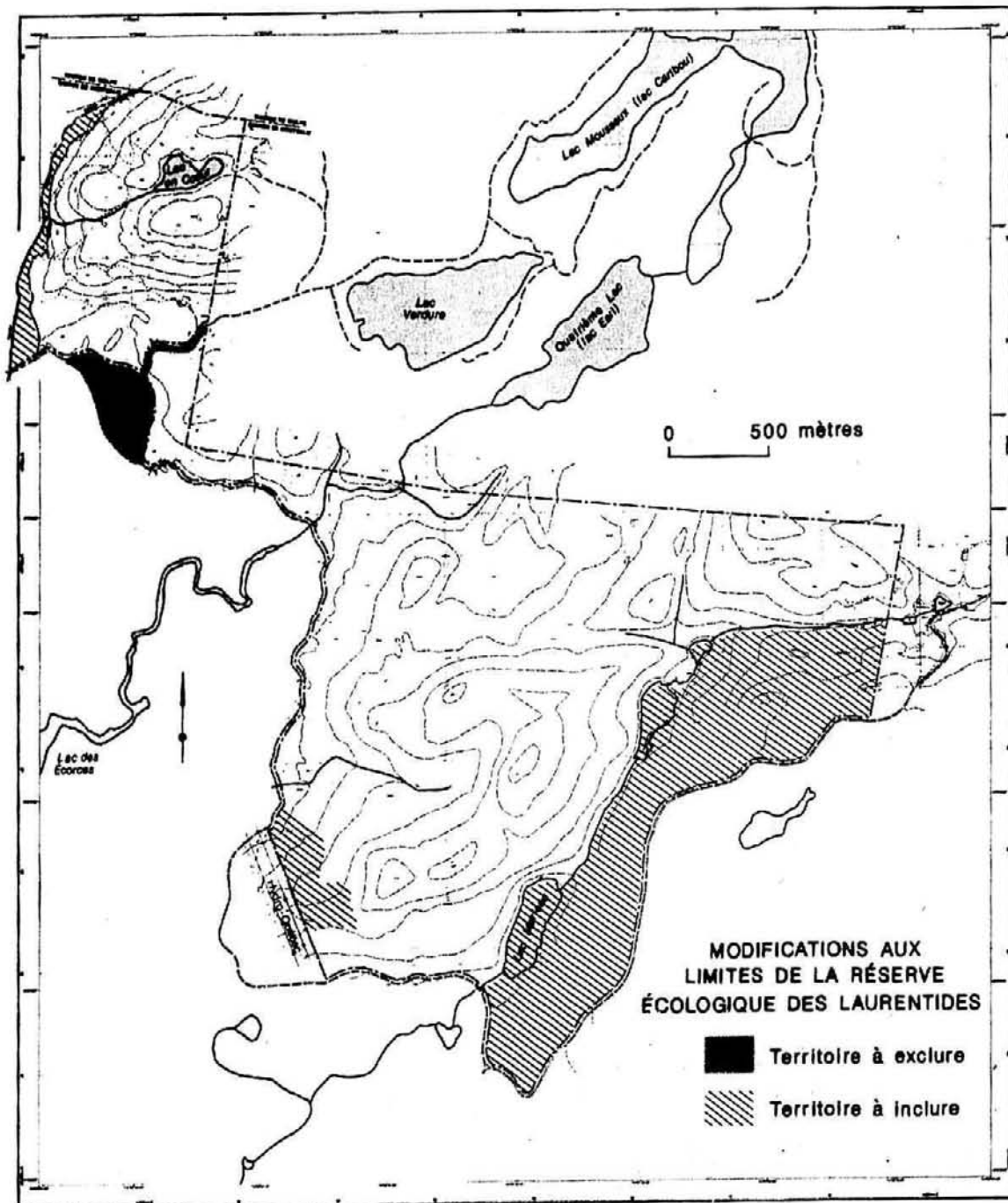
Les modifications proposées permettront d'une part, d'exclure un chemin public de la réserve écologique et d'autre part, d'inclure des éléments écologiques qui renforceront la représentativité régionale de cette réserve. Le territoire protégé sera ainsi augmenté de 131 hectares pour une superficie totale de 735 hectares et portera le nom de « Réserve écologique Jackrabbit ».

Tout intéressé peut, le cas échéant, transmettre au ministre de l'Environnement son opposition écrite à ce projet de modification de limites dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis.

Le ministre de l'Environnement,

2931

PIERRE PARADIS



Syndicats coopératifs — Loi sur les**Extinction éventuelle — Avis de**

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie donne avis, conformément à l'article 55 de la Loi sur les syndicats coopératifs (L.R.Q., c. S-38), que les syndicats dont les noms suivent ont fait défaut de se continuer en coopérative régie par la Loi sur les coopératives (L.R.Q., c. C-67.2), en compagnie régie par la partie 1A de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38) ou en caisse d'épargne et de crédit régie par

la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4), dans les trois ans qui suivent le 21 décembre 1983.

Conséquemment, ces syndicats peuvent être éteints à compter de 30 jours qui suivent la date de publication de l'avis du défaut reproché.

2937

Le directeur général,
MARC JEAN
Direction générale de l'aide
à la gestion des entreprises
et coopératives

LISTE DES SYNDICATS COOPÉRATIFS NON DISSOUTS À L'EXCEPTION DE LA LISTE DES DOSSIERS MENTIONNÉS

No dossier	Nom	Date de constitution
12900072	COOPÉRATIVE DES ASSOCIATIONS INDÉPENDANTES C.A.I.	03 03 61
12914834	LA CAISSE POPULAIRE DE ST-MATHIAS (COMPTON)	06 06 44
12930251	LA CAISSE DES JEUNES TRAVAILLEURS DE LACHUTE	10 05 58
12942843	CAISSE MUTUELLE DES EMPLOYÉS DU BUREAU DES STATISTIQUES DE QUÉBEC	09 03 57
12963856	LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE STE-MARTHE DE GASPÉ	23 06 59
12971834	LA CAISSE POPULAIRE DU GRAND SÉMINAIRE DE RIMOUSKI	30 05 56
12975538	LA CAISSE POPULAIRE SAINT-JUDE D'OMERVILLE	05 12 53
12981247	MONTH-NORTH CREDIT UNION	07 05 55
12981858	NEWFOUNDLANDERS CREDIT UNION LIMITED	12 04 52
12991105	LA CAISSE PRÉVOYANCE DE SAINT-JOSEPH D'ALMA	28 10 43
12997581	LA CAISSE D'ÉCONOMIE LOUIS BRAILLE CREDIT UNION	21 11 53
12998720	LA CAISSE D'ÉCONOMIE DE CADORAMA	25 06 60
13002894	C N R TURCOT ROUND HOUSE	28 11 53
13014022	HOBBS GLASS EMPLOYEES CREDIT UNION	07 11 53
13018007	PLACEMENTS COOPÉRATIFS LABERGE	19 03 63
13034970	LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU COLLÈGE DE L'ASSOMPTION	29 02 44
13037049	LA CAISSE POPULAIRE DE BELCOURT	26 02 39
13039227	COPPER MOUNTAIN BRANCH CANADIAN LEGION CREDIT UNION	04 09 54
13049689	LA CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS SCHERING	22 09 56
13071444	LA CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÊTS DE L'INSTITUT D'ACTION ÉCONOMIQUE	10 02 62
13075205	PRESSMAN & ASSISTANTS CREDIT UNION	20 12 52
13083597	PROCTER & GAMBLE POINTE CLAIRE EMPLOYEES CREDIT UNION	10 02 59
13091137	PLATEAU ÉPARGNE	08 03 52
13112388	T P A CREDIT UNION	09 05 53
13120662	LA CAISSE POPULAIRE DE STE-CLAIRE DE COLOMBOURG	27 12 43
13122627	CTGE CREDIT UNION	19 06 54
13131768	HORNER EMPLOYEES CREDIT UNION	26 11 55
13132063	LA COOPÉRATIVE DE CONSTRUCTION DE ST-HYACINTHE	19 06 53
13139944	ST-WILLIBROD PARISH CREDIT UNION	06 03 54
13148176	LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE ANGLIERS	26 09 44
13148341	THE PENNVERNON 105TH ANNIVERSARY CREDIT UNION	14 11 53
13149794	LA CAISSE POPULAIRE DE AUTHIER	14 08 45
13158845	ISRAEL HISTADRUT LEAGUE CREDIT UNION	19 06 54

No dossier	Nom	Date de constitution
13159769	CAISSE D'ÉCONOMIE DES DISTRIBUTEURS DE JOURNAUX	29 07 61
13187646	BONA CREDIT UNION	07 02 53
13190525	CAISSE D'ÉCONOMIE CHAMBLY CREDIT UNION	02 11 57
13194477	CAISSE D'ÉCONOMIE LA FEUILLE D'ÉRABLE	19 05 62
13208632	THE MONTLITH EMPLOYEES CREDIT UNION	09 05 53
13211537	TURCOT REPAIR TRACK CREDIT UNION	25 05 53
13218813	THE AUTOAIR CREDIT UNION	11 04 53
13222930	LA CAISSE POPULAIRE DU COLLÈGE BOURGET	14 01 45
13229893	CAISSE D'ÉCONOMIE DE MACSTRUSTEEL CREDIT UNION	06 07 57
13236369	LA CAISSE COOPÉRATIVE DE CRÉDIT DE ST-JACQUES	19 01 57
13246392	VAL ROYAL EMPLOYEES CREDIT UNION	06 02 54
13254123	LA CAISSE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE INC.	26 05 56
13256938	LA CAISSE POPULAIRE DE CLÉRICY	04 10 42
13295209	LA CAISSE D'ÉTABLISSEMENT INDUSTRIEL DE TRACY	25 04 59
13817689		07 09 42
14178487	LA CAISSE POPULAIRE DE SAINTE-EUPHEMIE	13 11 10
14178644	CAISSE-DOTATION ST-ALPHONSE DE THETFORD-MINES	03 05 38
14178669	CAISSE DE PRÉVOYANCE ST-ALPHONSE DE THETFORD-MINES	04 05 38
14178693	LA CAISSE POPULAIRE DE POINTE-DES-CHAMPS À MONTRÉAL	29 06 48
14186670	LA CAISSE POPULAIRE DE ST-JULIEN DE WOLFESTOWN	21 08 13
14589576	LA CAISSE POPULAIRE DE LA PAROISSE DE SAINT-ÉTIENNE DE MONTRÉAL	01 01 23
14589592	LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE DESLANDES	25 06 44
14589683	LA CAISSE POPULAIRE DE ST-DENIS (RICHMOND)	16 08 43
14589766	LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE NOTRE-DAME DE LORETTE (ROBERVAL)	17 07 44
14589782	LA CAISSE POPULAIRE DE NORMANDIN	28 07 27
15578248	L'ÉCONOMIE COOPÉRATIVE DE SHERBROOKE-GROUPE D	01 03 43
15578255	L'ÉCONOMIE COOPÉRATIVE DE SHERBROOKE-GROUPE C	01 03 43
15735079	MOLSONS EMPLOYEE CREDIT UNION	02 10 53
15745276	ÉCONOMIE COOPÉRATIVE DE SHERBROOKE-GROUPE B	01 04 72
15798986	SUNLAC CREDIT UNION LIMITED	04 01 39
15819287	LA COMPAGNIE DES MOULINS DE ST. AUBERT	05 10 04
17017690	LA CAISSE CENTRALE DESJARDINS DE MONTRÉAL	01 01 00
043754	LES TOITS UNIS D'ARVIDA	02 20 54
13075049		
115243	SYNDICAT COOPÉRATIF DE ST-DAVID	16 05 43
11835485		
050260	LES IMMEUBLES CO-OP DE SEPT-ÎLES	30 07 60
13016183		

Syndicats professionnels — Loi sur lesLa shérif adjointe,
LOUISE ATTALA**ASSOCIATION DES CADRES FINANCIERS MUNICIPAUX
DU QUÉBEC**

La formation d'une association sous le nom de « ASSOCIATION DES CADRES FINANCIERS MUNICIPAUX DU QUÉBEC » pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres, a été autorisée en date du 1991 07 23.

Le siège social de l'association est à Montréal, district judiciaire de Montréal.

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2860-5988*

74410

Vente par licitation**Trois-Rivières**

Vente par licitation
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Trois-Rivières
No 400-05-000233-917
S. 400-18-000018-915

YVON LABAUME, domicilié et résidant au 1800, rue Verrette, appartement 3, cité et district de Trois-Rivières, G8Y 5J3, demandeur, contre **MARIE LEBOEUF**, résidant au 5090, rue Chabanel, cité et district de Trois-Rivières, G8Y 5K1, défendresse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Trois-Rivières, 878, rue de Tonnancourt, cité et district de Trois-Rivières, G9A 4P8, mis en cause.

« Un emplacement connu et désigné comme étant le lot huit cent quarante-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-un (181-842) du cadastre de la paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières; avec la maison dessus construite, portant le numéro d'immeuble 5090, rue Chabanel à Trois-Rivières, circonstances et dépendances. »

La mise à prix a été fixée à quinze mille neuf cent quatre-vingt-cinq dollars (15 985,00 \$), représentant 25 % de l'évaluation municipale, majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Trois-Rivières, 878, rue de Tonnancourt, cité et district de Trois-Rivières, le **MARDI DIXIÈME** jour de **SEPTEMBRE 1991** à **DIX** heures.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Trois-Rivières, le 2 août 1991

74365

Ventes par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les terres et héritages sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Alma

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Alma
No 160-05-000046-913
Code: BA 0435

LA FINANCIÈRE COOPÉRANTS PRÊTS-ÉPARGNE INC., demanderesse, contre **LES ENTREPRISES DE FABRICATION F.C.T. INC.**, et **LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION GIGARI INC.**, et **GRATIEN MALTAIS**, et **GILLES MALTAIS**, et **GASTON TREMBLAY**, défendeurs.

« Instructions au shérif »

En satisfaction du jugement rendu en capital, intérêts et frais, instructions sont données au shérif de saisir et de vendre les biens immobiliers ci-après décrits, savoir:

Désignation

a) Un terrain mesurant vingt et un pieds (21 pi) de l'est à l'ouest, sur cent un pieds et deux dixièmes (101,2 pi) du nord au sud, faisant partie de la subdivision deux du lot originaire deux cent quatre-vingt (ptie lot 280-2) du cadastre officiel du village d'Hébertville, et borné au nord à partie de la subdivision trois du lot originaire deux cent soixante-dix-neuf (ptie lot 279-3), à l'est à partie de la subdivision cinq du lot originaire deux cent soixante-dix-neuf (ptie lot 279-5), au sud à partie de la subdivision trois du lot originaire deux cent soixante-dix-neuf (ptie lot 279-3) et à l'ouest à partie de la subdivision deux du lot originaire deux cent quatre-vingt (ptie lot 280-2);

b) un terrain mesurant quatorze pieds (14 pi) de l'est à l'ouest, sur cent un pieds et deux dixièmes (101,2 pi) du nord au sud, faisant partie de la subdivision trois du lot originaire deux cent soixante-dix-neuf (ptie lot 279-3) du cadastre officiel du village d'Hébertville, et borné au nord à partie de la subdivision deux du lot originaire deux cent quatre-vingt (ptie lot 280-2), à l'est à partie de la subdivision trois du lot originaire deux cent soixante-dix-neuf (ptie lot 279-3), au sud à partie de la subdivision deux du lot originaire deux cent quatre-vingt (ptie lot 280-2) et à l'ouest à partie de la subdivision quatre du lot originaire deux cent quatre-vingt (ptie lot 280-4);

c) un terrain mesurant quatorze pieds (14 pi) de l'est à l'ouest, sur dix pieds (10 pi) du nord au sud, faisant partie de la subdivision cinq du lot originaire deux cent soixante-dix-neuf (ptie lot 279-5) du cadastre officiel du village d'Hébertville et

borné au nord à partie de la subdivision deux du lot originaire deux cent quatre-vingt-quatre (ptie lot 284-2), à l'est à partie de la subdivision cinq du lot originaire deux cent soixante-dix-neuf (ptie lot 279-5), au sud à partie de la subdivision trois du lot originaire deux cent soixante-dix-neuf (ptie lot 279-3) et à l'ouest à partie de la subdivision trois du lot originaire deux cent quatre-vingt (ptie lot 280-3);

d) un terrain mesurant soixante-six pieds (66 pi) de l'est à l'ouest, sur dix pieds (10 pi) du nord au sud, étant et comprenant la subdivision trois du lot originaire deux cent quatre-vingt (lot 280-3) du cadastre officiel du village d'Hébertville;

e) un terrain mesurant vingt et un pieds (21 pi) de l'est à l'ouest, sur cent dix pieds (110 pi) du nord au sud, étant et comprenant la subdivision un du lot originaire deux cent quatre-vingt-cinq (lot 285-1) du cadastre officiel du village d'Hébertville;

f) un terrain mesurant quatorze pieds (14 pi) de l'est à l'ouest, sur cent dix pieds (110 pi) du nord au sud, faisant partie de la subdivision deux du lot originaire deux cent quatre-vingt-quatre (ptie lot 284-2) du cadastre officiel du village d'Hébertville, et borné au nord par une partie de la subdivision deux du lot originaire deux cent quatre-vingt-huit (ptie lot 288-2), à l'est à partie de la subdivision deux du lot originaire deux cent quatre-vingt-quatre (ptie lot 284-2), au sud à la partie de la subdivision cinq du lot originaire deux cent soixante-dix-neuf (ptie lot 279-5) et à l'ouest à la subdivision un du lot originaire deux cent quatre-vingt-cinq (lot 285-1);

g) un terrain mesurant vingt et un pieds (21 pi) de l'est à l'ouest, sur cent dix pieds (110 pi) du nord au sud, étant et comprenant la subdivision un du lot originaire deux cent quatre-vingt-neuf (lot 289-1) du cadastre officiel du village d'Hébertville;

h) un terrain mesurant quatorze pieds (14 pi) de l'est à l'ouest, sur cent dix pieds (110 pi) du nord au sud faisant partie de la subdivision deux du lot originaire deux cent quatre-vingt-huit (ptie lot 288-2) du cadastre officiel du village d'Hébertville et borné au nord à la partie de la subdivision cinq du lot originaire deux cent quatre-vingt-treize (lot 293-5), à l'est à la partie de la subdivision deux du lot originaire deux cent quatre-vingt-huit (ptie lot 288-2), au sud à la partie de la subdivision deux du lot originaire deux cent quatre-vingt-quatre (ptie lot 284-2) et à l'ouest à la subdivision un du lot originaire deux cent quatre-vingt-neuf (lot 289-1);

i) un terrain ou emplacement mesurant quatorze pieds (14 pi) de l'est à l'ouest, sur dix pieds (10 pi) du nord au sud, faisant partie de la subdivision cinq du lot originaire deux cent quatre-vingt-treize (ptie lot 293-5) du cadastre officiel du village d'Hébertville, et borné au nord à la partie de la subdivision cinq du lot originaire deux cent quatre-vingt-treize (ptie lot 293-5), à l'ouest à la subdivision trois du lot originaire deux cent quatre-vingt-quatorze (lot 294-3) et au sud à une partie de la subdivision deux du lot originaire deux cent quatre-vingt-huit (ptie lot 288-2);

j) un terrain mesurant soixante-six pieds (66 pi) de l'est à l'ouest, sur dix pieds (10 pi) du nord au sud, étant et comprenant la subdivision trois du lot originaire deux cent quatre-vingt-quatorze (lot 294-3) du cadastre officiel du village d'Hébertville;

k) un terrain mesurant soixante pieds et sept dixièmes (60,7 pi) de l'est à l'ouest, sur dix pieds (10 pi) du nord au sud, étant et comprenant la subdivision quatre du lot originaire deux cent

quatre-vingt-quinze (lot 295-4) du cadastre officiel du village d'Hébertville;

l) un terrain mesurant cent cinq pieds et deux dixièmes (105,2 pi) de l'est à l'ouest, sur soixante-dix pieds (70 pi) du nord au sud, étant et comprenant la subdivision deux du lot originaire deux cent quatre-vingt-neuf (lot 289-2) du cadastre officiel du village d'Hébertville;

m) un terrain mesurant cent cinq pieds et deux dixièmes (105,2 pi) de l'est à l'ouest sur quarante pieds (40 pi) du nord au sud, étant et comprenant la subdivision trois du lot originaire deux cent quatre-vingt-neuf (lot 289-3) du cadastre officiel du village d'Hébertville;

n) un terrain mesurant cent cinq pieds et deux dixièmes (105,2 pi) de l'est à l'ouest, sur trente pieds (30 pi) du nord au sud, étant et comprenant la subdivision trois du lot originaire deux cent quatre-vingt-cinq (lot 285-3) du cadastre officiel du village d'Hébertville;

o) un terrain ou emplacement étant et comprenant la subdivision deux du lot originaire deux cent quatre-vingt-cinq (lot 285-2) du cadastre officiel du village d'Hébertville;

p) un terrain mesurant cinquante-neuf pieds et trois dixièmes (59,3 pi) de l'est à l'ouest, sur dix pieds (10 pi) du nord au sud, étant et comprenant la subdivision deux du lot originaire deux cent quatre-vingt-un (lot 281-2) du cadastre officiel du village d'Hébertville;

q) un terrain mesurant cinquante-neuf pieds et trois dixièmes (59,3 pi) de l'est à l'ouest, sur soixante-dix pieds (70 pi) du nord au sud, faisant partie de la subdivision un du lot originaire deux cent quatre-vingt-un (ptie lot 281-1) du cadastre officiel du village d'Hébertville, et borné au nord à la subdivision deux du lot originaire deux cent quatre-vingt-un (lot 281-2), à l'est partie à la subdivision quatre du lot originaire deux cent quatre-vingt (lot 280-4), au sud partie à la subdivision un du lot originaire deux cent quatre-vingt-un (lot 281-1) et à l'ouest au lot deux cent quatre-vingt-un non subdivisé (lot 281 n.s.);

r) un terrain mesurant quarante-cinq pieds (45 pi) de l'est à l'ouest, sur cent un pieds et deux dixièmes (101,2 pi) du nord au sud, faisant partie de la subdivision quatre du lot originaire deux cent quatre-vingt (ptie lot 280-4), du cadastre officiel du village d'Hébertville, et borné au nord à la subdivision trois du lot originaire deux cent quatre-vingt (lot 280-3), à l'est à la subdivision deux du lot originaire deux cent quatre-vingt (lot 280-2), au sud partie à la subdivision quatre du lot originaire deux cent quatre-vingt (lot 280-4) et à l'ouest à la subdivision un du lot originaire deux cent quatre-vingt-un (lot 281-1);

s) un terrain mesurant six pieds et soixante-neuf centièmes (6,69 pi) de l'est à l'ouest, sur quatre-vingts pieds (80 pi) du nord au sud, faisant partie du lot numéro deux cent quatre-vingt-un non subdivisé (ptie lot 281 n.s.) du cadastre officiel du village d'Hébertville, et borné au nord partie au lot deux cent quatre-vingt-cinq (ptie lot 285), à l'est partie à la subdivision un du lot originaire deux cent quatre-vingt-un (lot 281-1), au sud partie au lot deux cent quatre-vingt-un non subdivisé (lot 281 n.s.) et à l'ouest à la route cinquante-quatre-A (54-A);

t) un terrain mesurant six pieds et soixante-neuf centièmes (6,69 pi) de l'est à l'ouest, sur cent dix pieds (110 pi) du nord au sud, faisant partie du lot numéro deux cent quatre-vingt-cinq

non subdivisé (ptie lot 285 n.s.) du cadastre officiel du village d'Hébertville, et borné au nord au lot partie deux cent quatre-vingt-neuf non subdivisé (lot 289 n.s.), à l'est aux subdivisions deux et trois du lot originaire deux cent quatre-vingt-cinq (lots 285-2 et 285-3), au sud partie du lot deux cent quatre-vingt-un non subdivisé (lot 281 n.s.) et à l'ouest à la route cinquante-quatre-A (54-A);

u) un terrain mesurant six pieds et soixante-neuf centièmes (6,69 pi) de l'est à l'ouest, sur cent dix pieds (110 pi) du nord au sud, faisant partie du lot numéro deux cent quatre-vingt-neuf non subdivisé (ptie lot 289 n.s.) du cadastre officiel du village d'Hébertville, et borné au nord au lot partie deux cent quatre-vingt-quinze non subdivisé (lot 295 n.s.), à l'est aux subdivisions trois et deux du lot originaire deux cent quatre-vingt-neuf (lots 289-3 et 289-2), au sud partie au lot deux cent quatre-vingt-cinq (ptie lot 285) et à l'ouest à la route cinquante-quatre-A (54-A);

v) un terrain mesurant six pieds et soixante-neuf centièmes (6,69 pi) de l'est à l'ouest, sur vingt pieds (20 pi) du nord au sud, faisant partie du lot deux cent quatre-vingt-quinze non subdivisé (ptie lot 295 n.s.) du cadastre officiel du village d'Hébertville, et borné au nord partie au lot deux cent quatre-vingt-quinze non subdivisé (lot 295 n.s.), à l'est partie aux subdivisions trois et quatre du lot originaire deux cent quatre-vingt-quinze (lots 295-3 et 295-4), au sud au lot partie deux cent quatre-vingt-neuf (lot 289) et à l'ouest à la route cinquante-quatre-A (54-A);

w) un terrain mesurant soixante-six pieds (66 pi) de l'est à l'ouest, sur quarante-cinq pieds (45 pi) du nord au sud, faisant partie du lot numéro deux cent quatre-vingt-un et de la subdivision un du lot originaire deux cent quatre-vingt-un (ptie lot 281 et ptie lot 281-1) du cadastre officiel du village d'Hébertville, et borné au nord au reste des lots dont il fait partie, à l'est à la subdivision quatre du lot originaire deux cent quatre-vingt (lot 280-4), au sud au reste des lots dont il fait partie et à l'ouest au chemin Alma.

Avec toutes les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances et y compris la machinerie, l'outillage, les fournaies, bouilloires, moteurs et accessoires qui sont installés dans lesdites bâtisses et qui sont immeubles par nature ou par destination.

Les procureurs de la demanderesse,
TREMBLAY LEMIEUX & ASSOCIÉS

Alma, le 9 juillet 1991

74376

N/D: 502-90-8

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Alma
Nos 160-05-000040-916
160-18-000006-910

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le financement agricole, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, Sainte-Foy, QC, G1V 4P2, district de Québec, ès qualités de mandataire de la Banque Royale du Canada, corporation légalement constituée en vertu de la Loi sur les banques du Canada, ayant son siège social à Montréal et un bureau au 510, rue Sacré-Coeur Ouest, Alma, district de Lac-Saint-Jean-Est, partie demanderesse, et FERME

J.C. TREMBLAY ET FILS INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau principal à Lac-à-la-Croix, comté Lac-Saint-Jean, district d'Alma, et YVON DELWAIDE, syndic, exerçant sa profession au 1015, avenue Dupont Sud, Alma, district d'Alma, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Est, 725, rue Harvey Ouest, Alma, G8B 1P5, district d'Alma, partie mise en cause.

Désignation

« Une ferme située à Lac-à-la-Croix, étant et se composant de:

1. Le lot de terre connu et désigné sous le numéro cinquante-trois (lot no 53) du rang Sud (rg S.), du cadastre du canton de Caron, de la contenance d'environ cinquante-deux (52) acres et deux roods en superficie. Sauf et à distraire:

a) un certain terrain de forme triangulaire, mesurant cent soixante-douze pieds (172 pi) de largeur à sa base, au nord, sur trente-cinq pieds (35 pi) de hauteur du côté est, formant un total de trois mille dix pieds carrés (3 010 pi²) en superficie, faisant partie du lot de terre connu et désigné sous le numéro cinquante-trois (ptie lot no 53) du rang Sud, du cadastre du canton de Caron, borné comme suit: à sa base, au nord, à la route régionale, vers l'est à la route rurale sud-Caron, vers le sud-ouest au résidu dudit lot;

b) un autre terrain de forme irrégulière, ayant une longueur de trois cents pieds (300 pi), ayant une largeur de trente pieds (30 pi) au centre de la longueur et venant à rien à chaque bout de ce terrain, formant un total de quatre mille cinq cents pieds carrés (4 500 pi²), lequel terrain fait partie du lot de terre connu et désigné sous le numéro cinquante-trois (ptie lot no 53) du rang Sud, du cadastre du canton de Caron, et borné comme suit: au nord à trente-cinq pieds (35 pi) de la route régionale, à l'est à la route du rang Sud, vers l'ouest au terrain de Jean-Charles Tremblay et au sud encore au terrain de Jean-Charles Tremblay. Lesquels deux terrains appartiennent à la municipalité de la paroisse de Sainte-Croix, par acte enregistré sous le numéro 87530;

c) la lisière de terrain vendue au ministère de la Voirie;

d) un terrain ou emplacement situé en la paroisse de Sainte-Croix, comté de Lac-Saint-Jean, mesurant cent cinquante pieds (150 pi) de longueur par cent cinquante pieds (150 pi) de largeur, connu et désigné au cadastre officiel du canton de Caron comme étant une partie non subdivisée du lot numéro cinquante-trois (ptie n.s. lot no 53) dans le rang Sud dudit canton, borné comme suit: au nord par le chemin public, soit le rang Sud, Caron, à l'est par la route conduisant au village de Lac-à-la-Croix, au sud et à l'ouest par d'autres parties du même lot, propriété de M. Jean-Charles Tremblay. Lequel terrain appartient à M. Rosaire Côté par acte enregistré au bureau d'enregistrement d'Hébertville, sous le numéro 110311;

e) un lopin de terre connu et désigné, aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Caron, comme étant une partie non subdivisée du lot numéro cinquante-trois (ptie n.s. lot no 53) dans le rang Sud dudit canton, mesurant, mesures anglaises, vingt-cinq pieds (25 pi) de largeur, soit du nord au sud, par quatre cents pieds (400 pi) de profondeur, soit de l'est à l'ouest, et borné comme suit: au nord par le résidu dudit lot dont il forme partie, à l'est par la route qui s'y trouve, au sud par la ligne de division des rangs Sud et Un (rg S. et 1) du canton de Caron et à l'ouest

par la ligne de division des lots cinquante-trois (53) et cinquante-quatre (54), rang Sud, du canton de Caron; ledit lopin de terre ayant été cédé à la corporation municipale de Lac-à-la-Croix aux termes d'un acte de vente reçu devant le notaire soussigné le 8 juin 1978, sous le numéro 1767 de ses minutes, et enregistré au bureau d'enregistrement d'Hébertville, le 13 juin 1978, sous le numéro 130750;

f) deux parcelles de terrain cédées à Sa Majesté aux droits du ministère des Transports, suivant acte reçu devant Gilles Villeneuve, notaire, le 20 août 1979, et dont copie fut enregistrée au bureau d'enregistrement d'Hébertville, le 23 août 1979, sous le numéro 137230.

Sujet, ledit lot, à une servitude de non-accès établie en faveur de Sa Majesté, aux droits du ministère des Transports suivant acte reçu devant Gilles Villeneuve, notaire, le 20 août 1979, et dont copie fut enregistrée au bureau d'enregistrement d'Hébertville, le 23 août 1979, sous le numéro 137230.

g) Un immeuble de figure irrégulière, connu et désigné, aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Caron, comme étant une partie du lot numéro cinquante-trois (ptie lot no 53) dans le rang Sud (rg S.) dudit canton, d'une superficie d'environ quatre-vingt mille pieds carrés (80 000 pi²), lequel est borné comme suit: au nord par la route 169, au sud par une autre partie dudit lot, propriété de M. Claude H. Simard, à l'est par une partie du lot numéro cinquante-deux (52), rang Sud des mêmes rang et canton, propriété de M. Claude H. Simard et à l'ouest par la route conduisant au village de Lac-à-la-Croix.

Sans bâtisse dessus construite, mais avec circonstances et dépendances.

h) Un certain terrain connu et désigné comme étant formé d'une partie du lot numéro cinquante-trois (ptie lot no 53) dans le rang Sud (rg S.), au cadastre officiel du canton de Caron, division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Est, de figure irrégulière. Cedit terrain est borné vers le nord et vers le nord-ouest par une partie du lot numéro cinquante-trois, vers l'est par une partie du lot numéro cinquante-trois, soit la rue Saint-Jean et vers le sud par une partie du lot numéro cinquante-trois. Cedit terrain mesure des côtés nord dix-huit mètres et soixante-huit centièmes (18,68 m), et soixante-dix mètres et sept dixièmes (70,7 m); du côté est huit mètres et trente-sept centièmes (8,37 m), mesurés le long d'un arc de cercle d'un rayon de trois cent onze mètres et soixante-deux centièmes (311,62 m); des côtés sud, quatre-vingt-onze mètres et cinquante-sept centièmes (91,57 m) et quatorze mètres et cinq centièmes (14,05 m); du côté nord-ouest, sept mètres et cinquante-cinq centièmes (7,55 m) et contient une superficie de sept cent quatre-vingt-onze mètres carrés et six dixièmes (791,6 m²).

La limite sud dudit emplacement étant parallèle et distante de sept mètres et soixante-deux centièmes (7,62 m) de la ligne séparative entre les rangs Sud et I.

Sans bâtisse dessus construite, mais avec circonstances et dépendances.

Le tout tel que plus amplement décrit sur un plan et description technique préparés par M. Pierre Girard, arpenteur-géomètre, en date du 25 septembre 1989, sous le numéro 2331 de ses minutes.

2. Un terrain ou emplacement situé en la municipalité de Lac-à-la-Croix, comté de Lac-Saint-Jean, division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Est et faisant partie des lots numéros cinquante-trois A et cinquante-trois B (pties 53-A et 53-B) du rang Nord du cadastre du canton de Caron, mesurant, mesures anglaises, trois cent cinquante pieds (350 pi) de profondeur sur toute la largeur desdits lots et borné comme suit: vers le nord au résidu dudit lot, vers l'est au lot cinquante-deux (52) desdits rang et canton, vers le sud à la route 169 et vers l'ouest au lot cinquante-quatre (54) desdits rang et canton; le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Sauf et à distraire:

a) la lisière de terrain vendue au ministère de la Voirie;

b) une partie dudit lot numéro cinquante-trois A (lot no 53-A) et une partie dudit lot numéro cinquante-trois B (lot no 53-B), cédées à Sa Majesté aux droits du ministère des Transports, suivant acte reçu devant Gilles Villeneuve, notaire, le 20 août 1979, et dont copie fut enregistrée au bureau d'enregistrement d'Hébertville, le 23 août 1979, sous le numéro 137230.

3. Le lot de terre connu et désigné sous le numéro cinquante-quatre (lot no 54) du rang Sud, du cadastre du canton de Caron, de la contenance d'environ cinquante-deux (52) acres en superficie. Sauf et à distraire la lisière de terrain vendue à la Voirie et également la partie cédée à Sa Majesté aux droits du ministère des Transports, suivant acte reçu devant Gilles Villeneuve, notaire, le 20 août 1979, et dont copie fut enregistrée au bureau d'enregistrement d'Hébertville, le 23 août 1979, sous le numéro 137230.

4. Une terre sise et située en la paroisse de Sainte-Croix, étant et comprenant les lots de terre connus et désignés sous le numéro cinquante-cinq A, cinquante-cinq B et cinquante-cinq C (lots nos 55-A, 55-B et 55-C) du rang Sud du cadastre du canton de Caron, de la contenance d'environ cinquante (50) acres en superficie. Sauf à distraire la partie vendue au ministère de la Voirie du Québec, aux termes d'un acte de vente reçu devant Roland Angers, notaire, le 8 février 1953, et dont copie fut enregistrée au bureau d'enregistrement d'Hébertville, le 11 février 1953, sous le numéro 54983.

Sauf également à distraire, desdits lots, les parties cédées à Sa Majesté aux droits du ministère des Transports, suivant acte reçu devant Gilles Villeneuve, notaire, le 20 août 1979, et dont copie fut enregistrée au bureau d'enregistrement d'Hébertville, le 23 août 1979, sous le numéro 137230.

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à la somme de 89 406,25 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle (1,25 %) par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du shérif d'Alma, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au palais de justice d'Alma, bureau du registraire, bureau d'enregistrement, 725, rue Harvey Ouest, Alma, QC, G8B 1P5, le DOUZIÈME jour de SEPTEMBRE 1991 à ONZE heures.

Le shérif,
GERMAIN HAMEL

Bureau du shérif
Cour supérieure
Alma, le 12 août 1991

74390

Beauce

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
C.S.B. 350-05-000067-916
350-18-000010-919

CAISSE POPULAIRE DE STE-MARIE DE BEAUCE, régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son bureau au 275, Marguerite-Bourgeois, Sainte-Marie de Beauce, district de Beauce, G6E 3B6, partie demanderesse, contre JEAN-PAUL GUAY et THÉRÈSE BOLDUC, autrefois domiciliés au 718, rue Notre-Dame Sud, Sainte-Marie de Beauce et maintenant domiciliés et résidant tous deux au 180, rue Saint-Antoine, Sainte-Marie de Beauce, district de Beauce, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Beauce, 111, 107^e Rue de la Station, Beauceville, comté de Beauce, mis en cause.

Immeuble « A »

« Un immeuble connu et désigné comme étant formé de :

1. Le lot originaire numéro quatre cent trente-quatre-F (434-F) du cadastre révisé pour la paroisse de Sainte-Marie, division d'enregistrement de Beauce; contenant en superficie quatre cent quatre-vingt-neuf mètres carrés (489 m²). Avec servitude de vue en faveur dudit lot 434-F contre le lot 434-E du cadastre susdit, suivant acte enregistré à Beauce le 3 février 1987, sous le numéro 376730.

2. La subdivision sept du lot originaire numéro quatre cent trente-quatre (434-7) du cadastre susdit, division d'enregistrement susdite, contenant en superficie quatre cent vingt-six mètres carrés et quatre dixièmes (426,4 m²); avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et notamment celles portant les numéros d'immeuble 718 et 720, Notre-Dame Sud, ville de Sainte-Marie, Beauce.

Tel que montré sur un plan accompagnant un certificat de localisation préparé par Michel Dupuis, arpenteur-géomètre, en date du 9 février 1987, sous le numéro 1144 de ses minutes. »

Immeuble « B »

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision quarante-deux du lot originaire numéro cinq cent soixante-six (566-42) du cadastre susdit, division d'enregistrement susdite; avec maison dessus construite, circonstances et dépendances, portant le numéro d'immeuble, ladite maison, 339, rue Saint-Jean, ville de Sainte-Marie de Beauce. Sujet, ledit lot 566-42, à une servitude de vue en faveur du lot 566-41 du cadastre susdit, suivant acte enregistré à Beauce le 10 avril 1981, sous le numéro 332812. »

La mise à prix pour l'immeuble « A » est fixée à 14 226,25 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour

ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra payer au shérif de Beauce, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

La mise à prix pour l'immeuble « B » est fixée à 12 700,75 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra payer au shérif de Beauce, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Beauce, 111, 107^e Rue de la Station, Beauceville, le DIX-HUITIÈME jour de SEPTEMBRE 1991 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GISÈLE PARÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Joseph-de-Beauce, le 2 août 1991

74364

Drummond

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Drummond
Nos 405-05-000255-901
405-18-000010-911

BANQUE NATIONALE DU CANADA, banque à charte légalement constituée, ayant son siège social à Montréal et une succursale au 150, rue Marchand à Drummondville, district de Drummond, J2C 4N1, partie demanderesse, contre MICHEL POIRIER, domicilié et résidant au 118, rue Salaberry à Drummondville, district de Drummond, J2A 1K8, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Drummond, 1680, boulevard Saint-Joseph à Drummondville, district de Drummond, mis en cause.

Désignation — bloc I

« Un lot ou emplacement connu et désigné, aux plan et livre de renvoi officiels pour le cadastre du canton de Wickham, comme étant la subdivision officielle numéro vingt et un du lot originaire numéro deux cent trente et un (231-21 Wickham); le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant le numéro 118 de la rue Salaberry à Saint-Nicéphore. »

La mise à prix est fixée à 13 870,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Désignation — bloc II

« Un lot ou emplacement connu et désigné, aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Wickham, comme étant une partie du lot numéro cent vingt-cinq (ptie 125 Wickham), mesurant

cinquante-quatre mètres et quarante-neuf centièmes (54,49 m) de façade sur ses côtés sud-ouest et nord-est et cent vingt et un mètres et quatre-vingt-douze centièmes (121,92 m) de profondeur sur ses côtés sud-est et nord-ouest, borné comme suit: en façade, au sud-ouest, par la route 143 actuelle, au sud-est sur une distance de 104,69 mètres par le lot 125-3 du même cadastre, et sur une distance de 17,23 mètres par une partie du lot 125, demeurant la propriété de Excavation Tourville Inc., au nord-est par une partie du lot 125, demeurant la propriété de Excavation Tourville Inc. et au nord-ouest par une partie du lot 125 propriété de Roger Hébert ou représentants; le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, situé au numéro 5180 de la route 143 à Saint-Nicéphore. »

La mise à prix est fixée à 20 188,87 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Chaque bloc sera vendu séparément au bureau d'enregistrement de Drummond, 1680, boulevard Saint-Joseph, Drummondville, QC, le MARDI VINGT-QUATRIÈME jour de SEPTEMBRE 1991 à DIX heures.

La shérif adjointe,
MARIE-CLAIRE POIRIER

Bureau du shérif
Cour supérieure
Drummond, le 2 août 1991

74370

Montréal

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour du Québec — District de Montréal
No 500-02-018996-905

ADVANCE PROCESS SUPPLY, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 445, boulevard Guimond à Longueuil, district de Longueuil, partie demanderesse, contre HUBERMAN SIMON, résidant et domicilié au 12155, 55^e Avenue à Montréal, district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

La propriété du défendeur Simon Huberman.

« Un emplacement ayant front sur la Cinquante-Cinquième Avenue en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant composé des lots numéros mille deux cent onze et mille deux cent dix de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre-vingt-seize (96-1211 et 1210) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Rivière-des-Prairies, division d'enregistrement de Montréal; avec bâtisse dessus érigée portant le numéro d'immeuble 12155 de la Cinquante-Cinquième Avenue en ladite ville de Montréal, et dont le mur nord-ouest est mitoyen. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes, actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit

immeuble sans exception ni réserve. L'immeuble servant de résidence familiale. »

La mise à prix est fixée à 40 959,00 \$, soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

L'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication, 20 479,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le VINGT-CINQUIÈME jour de SEPTEMBRE 1991 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 2 août 1991

74388

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-005437-916

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, corporation créée par loi du Parlement du Canada, ayant son siège social au 800, place Victoria, Tour de la Bourse, bureau 4600 à Montréal, partie demanderesse, contre 2748-8097 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée en vertu des lois du Québec, ayant son siège social au 5199, rue Sherbrooke Est, ville et district de Montréal, et STÉPHANE LEBIRE, demeurant au 6152, L'Authion, ville d'Anjou, et JEANNINE LEBIRE, demeurant au 6152, L'Authion, ville d'Anjou, et MARIE-FRANCE PROULX, demeurant au 6850, rue Lionel-Daunais, ville d'Anjou, parties défenderesses, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Papineau en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant les lots numéros six et sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro six cent trente-trois (633-6 et 633-7) du cadastre de la ville de Montréal (quartier Sainte-Marie), division d'enregistrement de Montréal; avec la bâtisse dessus érigée portant les numéros d'immeuble 1861 à 1867 de ladite rue Papineau à Montréal. Tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou autres grevant ledit emplacement. Avec toutes les bâtisses et améliorations y érigées ou en voie de construction, et comprenant les machinerie, outillage, équipement, ameublement, engins, fournaies, bouilloires, moteurs et accessoires qui y sont placés pour servir à l'exploitation de son entreprise, le tout immeuble par nature ou destination. »

La mise à prix est fixée à 51 004,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le VINGT-SIXIÈME jour de SEPTEMBRE 1991 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 6 août 1991

74379

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-000685-915

CAISSE POPULAIRE ST-ALPHONSE D'YOUVILLE, 555, boulevard Crémazie Est, Montréal, partie demanderesse, contre ALIKI TEOFILAKTIDIS GARIPOGLU, résidant et domicilié au 102, Despaties, Terrebonne, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Létourneux en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant composé:

a) du lot numéro quarante-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro huit (8-49) des plan et livre de renvoi officiels du village incorporé d'Hochelega, division d'enregistrement de Montréal; et

b) d'une partie du lot numéro quarante-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro huit (8-ptie 48) des susdits plan et livre de renvoi officiels du village incorporé d'Hochelega, mesurant huit pieds (8 pi) de largeur sur cent pieds (100 pi) de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins; et bornée: en front par la rue Létourneux, en arrière par une ruelle, vers le sud-est par le résidu du lot 8-48 et vers le nord-ouest par le sudit lot 8-49, tous dudit cadastre du village incorporé d'Hochelega.

Avec toutes les bâtisses dessus érigées et notamment celle portant les numéros d'immeuble 1431 et 1441 de ladite rue Létourneux à Montréal, dont le mur sud-est est mitoyen.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et notamment avec et sujet au droit de passage en commun avec tous autres y ayant droit dans la ruelle en arrière et dans une ruelle de vingt pieds (20 pi) de largeur longeant le lot 8-51, pour communiquer à la rue Létourneux, et également sujet à une servitude réciproque de vue créée aux termes de l'acte enregistré à Montréal, sous le numéro 763019, ainsi que sujet à une servitude réciproque de vue créée aux termes de l'acte enregistré à Montréal, sous le numéro 3567216. »

La mise à prix est fixée à 43 730,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le VINGT-QUATRIÈME jour de SEPTEMBRE 1991 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 2 août 1991

74387

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-002570-917

CAISSE POPULAIRE ST-ALPHONSE D'YOUVILLE, ayant son siège social au 555, boulevard Crémazie Est, Montréal, partie demanderesse, contre SNJEZANA GAZZARI, 470 A, Argyle, Westmount, GUY PAYEUR, 1782, rue Roosevelt, Saint-Hubert, RÉJEAN TREMBLAY, 1421, rue Bennett, Montréal, parties défenderesses, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

L'immeuble appartenant aux codéfenseurs, Guy Payeur et Réjean Tremblay:

« La partie nord-ouest du lot numéro onze de la subdivision officielle du lot originaire numéro mille deux cent quatre-vingt-douze (1292-ptie N.-O. 11), aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Sainte-Marie, division d'enregistrement de Montréal, mesurant vingt et un pieds et vingt-cinq centièmes (21,25 pi) de largeur au nord-est et au sud-ouest suivant l'occupation et vingt et un pieds (21 pi) selon les titres, sur une profondeur de quatre-vingt-treize pieds (93 pi) dans ses lignes sud-est et nord-ouest, et bornée comme suit: au nord-est par une ruelle (étant le lot numéro 1292-22), vers le sud-est par le résidu dudit lot numéro 1292-11, vers le sud-ouest par la rue de Lorimier (sans désignation cadastrale) et vers le nord-ouest par le lot 1292-12, tous du susdit cadastre; avec bâtiment dessus érigé sur deux étages et portant les numéros d'immeuble 2325 et 2327 de la rue de Lorimier, dont les murs latéraux sud-est et nord-ouest sont mitoyens. Avec et sujet à une servitude de vue avec les emplacements au nord-ouest et sud-est, tel qu'il appert à un acte reçu devant le soussigné le seize mars mil neuf cent quatre-vingt-quatre et dont copie est enregistrée à Montréal sous le numéro 3454395, et suivant acte enregistré à Montréal sous le numéro 3392640. Le tout sans exception ni réserve. L'emprunteur déclare qu'il n'y a aucune construction ou modification audit immeuble depuis le certificat de localisation préparé par Claude Deslauriers, arpenteur-géomètre, en date du dix-neuf septembre mil neuf cent quatre-vingt-trois et portant le numéro C-6270-83 de ses minutes. »

La mise à prix est fixée à 17 371,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le VINGT-QUATRIÈME jour de SEPTEMBRE 1991 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 2 août 1991

74386

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-000600-914

CAISSE POPULAIRE ST-ALPHONSE D'YOUVILLE, partie demanderesse, contre 2533-2875 QUÉBEC INC., 215, Saint-Louis à Sainte-Thérèse, province de Québec, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

L'immeuble appartenant à la partie défenderesse:

« Un emplacement ayant front sur la rue Henri-Julien en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant la partie nord-ouest du lot numéro mille cinq cent soixante-trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro dix (ptie N.-O. 10-1563), aux plan et livre de renvoi officiels du village de Côte-Saint-Louis, division d'enregistrement de Montréal. Bornée, ladite partie, au nord-est par la rue Henri-Julien, au sud-ouest par le lot 10-1532, au nord-ouest par le lot 10-1563, lequel résidu sert de passage mitoyen au bénéfice de composé du résidu du lot 10-1563 et du lot 1562, mesurant en front, vingt-cinq pieds (25,0 pi) par soixante-dix pieds et cinq dixièmes de pied (70,5 pi) de profondeur; avec bâtisse dessus construite et notamment celle portant les numéros 6586 à 6590, Henri-Julien à Montréal. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, et notamment sujet aux servitudes enregistrées à Montréal, sous les numéros 3567953, 3567394 et 3567393. »

La mise à prix est fixée à 30 691,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le VINGT-TROISIÈME jour de SEPTEMBRE 1991 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 1^{er} août 1991

74384

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-007413-816

COMPAGNIE TRUST ROYAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau principal au 505, boulevard René-Lévesque Ouest, local 200, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre RABBI BENJAMIN BORZYKOWSKI, résidant et domicilié au 840, avenue Dollard en la cité d'Outremont, district de Montréal *et al.*, parties défenderesses, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un immeuble ayant front sur l'avenue Dollard en la ville d'Outremont, composé comme suit:

a) du lot numéro un de la resubdivision du lot numéro soixante-six du lot originaire numéro trente sept (37-66-1), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal;

b) du lot numéro deux de la resubdivision du lot numéro soixante-six du lot originaire numéro trente-sept (37-66-2), aux-dits plan et livre de renvoi officiels de référence;

c) du lot numéro un de la resubdivision du lot numéro soixante-sept du lot originaire numéro trente-sept (37-67-1), aux-dits plan et livre de renvoi officiels de référence.

Avec bâtisses y érigées portant les numéros d'immeuble 838, 840 et 842 de ladite avenue Dollard. Avec et sujet à une servitude de droit réciproque de vue en faveur du lot no 37-65, aux-dits plan et livre de renvoi officiels de référence contre les subdivisions nos 37-66-1 et 37-66-2, aux-dits plan et livre de renvoi officiels de référence et en faveur des subdivisions nos 37-66-1 et 37-66-2, aux-dits plan et livre de renvoi officiels de référence contre les subdivisions no 37-65, aux-dits plan et livre de renvoi officiels de référence, le tout tel qu'établi dans des actes enregistrés au bureau d'enregistrement de Montréal sous les nos 210870 et 260805 et sujet à une servitude créée par acte enregistré sous le no 566765.

Sont inclus dans la présente vente tous les appareils qui sont la propriété des vendeurs, également les articles suivants qui sont situés au 3^e étage, à savoir: les tapis situés dans le cabinet d'étude, les couloirs, chambres à coucher, la salle à manger et les boiseries d'acajou, qui y sont présentement installées.

Tel que ladite propriété subsiste présentement avec tous ses droits, membres et appartenances sans exception ni réserve. »

La mise à prix fixée à 137 751,00 \$, soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

L'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication, 68 875,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le TROISIÈME jour d'OCTOBRE 1991 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 1^{er} août 1991

74378

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-011206-891

FIRST CITY TRUST COMPANY, partie demanderesse, contre 153515 CANADA INC. *et al.*, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Cet emplacement ayant front sur la rue Saint-Denis dans la ville de Montréal, province de Québec, connu et désigné, aux plan et livre de renvoi officiels du village de Saint-Jean-Baptiste, comme étant les lots numéros cinq cent vingt-neuf (529), cinq cent trente (530) et cinq cent trente et un (531) de la subdivision officielle du lot originaire numéro quinze (15-529, 15-530, 15-531); avec bâtisse y érigée portant les numéros d'immeuble 4122 à 4132 de ladite rue Saint-Denis. Avec et sujet à la servitude de passage créé aux termes d'un acte enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2732386. Que ladite propriété existe avec tous les droits, démembrements, droits accessoires et servitude sous exception ou réserve de tout genre. »

La mise à prix est fixée à 446 497,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le VINGT-TROISIÈME jour de SEPTEMBRE 1991 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 1^{er} août 1991

74383

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-003396-916

LA BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 2490, de Salaberry, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre ROBERT DEMERS et SUZANNE ST-ONGE, tous deux domiciliés et résidant au 856, rue Hyacinthe-Hudon, ville de Boucherville, district de Longueuil, parties défenderesses, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue de la Roche en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro sept cent soixante-treize de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent quatre-vingt-huit (488-773), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sault-au-Récollet, division d'enregistrement de Montréal; avec bâtisse dessus construite portant les numéros 6801 et 6803 de ladite rue de la Roche en la ville de Montréal, circonstances et dépendances. Tel que le tout se trouve présentement avec tous ses droits, sans exception ni réserve. Notamment avec droit de passage en commun dans la ruelle située à l'arrière dudit immeuble. Et notamment avec et sujet les servitudes de vue enregistrées à Montréal sous les numéros 3129778, 3129779 et 3624644. L'immeuble servant de résidence familiale. »

La mise à prix est fixée à 59 163,00 \$, soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

L'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication, 29 581,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le VINGT-CINQUIÈME jour de SEPTEMBRE 1991 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 2 août 1991

74380

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-016572-909

LA CORPORATION TRUST CAPITAL, corporation légalement constituée, ayant un siège social dans les ville et district de Montréal, au 600, boulevard René-Lévesque Ouest, partie

demanderesse, contre PLACEMENTS LECTO INC., corporation légalement constituée, ayant un siège social dans les ville et district de Montréal, au 5960, Hochelaga, no 202, et PIERRE POLIQUIN, résidant et domicilié dans Pointe-aux-Trembles, district de Montréal, au 11685, de La Gauchetière, parties défenderesses, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur les rues Hochelaga et Bossuet en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant les lots suivants, savoir:

1. le lot numéro deux cent quatre-vingt-dix-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-huit (28-297), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Longue-Pointe, division d'enregistrement de Montréal;
2. le lot numéro deux cent quatre-vingt-dix-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-huit (28-298) dudit cadastre;
3. le lot numéro un de la resubdivision officielle du lot numéro deux cent quatre-vingt-seize de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-huit (28-296-1) dudit cadastre;
4. le lot numéro un de la resubdivision officielle du lot numéro deux cent quatre-vingt-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-huit (28-282-1) dudit cadastre;
5. le lot numéro deux de la resubdivision officielle du lot numéro deux de la resubdivision officielle du lot numéro deux cent quatre-vingt-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-huit (28-282-2-2) dudit cadastre;
6. le lot numéro un de la resubdivision officielle du lot numéro deux cent quatre-vingt-un de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-huit (28-281-1) dudit cadastre;
7. le lot numéro deux de la resubdivision du lot numéro deux de la resubdivision officielle du lot numéro deux cent quatre-vingt-un de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-huit (28-281-2-2) dudit cadastre.

Avec bâtisse y érigée portant le numéro 5960, rue Hochelaga et 2485, rue Bossuet en la ville de Montréal.

Ainsi que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble sans exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à 159 090,75 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le VINGT-TROISIÈME jour de SEPTEMBRE 1991 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 2 août 1991

74385

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-000583-912

LA CORPORATION TRUST CAPITAL, corporation légalement constituée, ayant un siège social dans les ville et district de Montréal, au 600, boulevard René-Lévesque Ouest, partie demanderesse, contre ADOLPHE MELEGE, résidant et domicilié dans les ville et district de Montréal, au 3636, Jean-Talon, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement sis en la ville de Montréal, connu comme étant les lots numéros trois cent soixante-dix et trois cent soixante et onze de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent trente-neuf (439-370 et 371), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sault-au-Récollet, division d'enregistrement de Montréal; avec bâtisse y érigée portant les numéros 7380, 7380A et 7382, boulevard Pie-IX, circonstances et dépendances. Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans exception ni réserve d'aucune sorte et sujet à une servitude créée aux termes d'un acte enregistré à Montréal, sous le numéro 3579994. »

La mise à prix est fixée à 39 072,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le VINGT-TROISIÈME jour de SEPTEMBRE 1991 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 1^{er} août 1991

74382

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-005217-896

LES PROMOTIONS B-BERT INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 3000, montée Saint-Aubin, Chomedey, Laval, district de Montréal, partie demanderesse, en reprise d'instance subrogée aux droits de Caisse Populaire St-Vincent de Paul de Montréal, demanderesse, contre Anita Anglsperger, résidant et domiciliée au 1075, rue Berri, appartement 2 à Montréal, district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Un emplacement ayant front sur la rue Berri à Montréal, connu et désigné comme étant la partie nord-ouest du lot numéro

quatre cent vingt-trois (ptie N.-O. 423) au cadastre officiel du quartier Saint-Jacques, mesurant vingt-trois pieds et un pouce de largeur (23 pi 1 po) en avant, vingt-trois pieds et dix pouces de largeur (23 pi 10 po) à une profondeur de soixante-sept pieds et cinq pouces (67 pi 5 po), là rétrécissant à une largeur de vingt-trois pieds et quatre pouces (23 pi 4 po) où il va s'élargissant jusqu'à une largeur de vingt-trois pieds et onze pouces (23 pi 11 po) sur une profondeur additionnelle de trente-trois pieds (33 pi) jusqu'à l'arrière dudit lot et dont la profondeur totale est de cent pieds et six pouces (100 pi 6 po) sans empiètement, mesures anglaises et plus ou moins, le plus ou le moins devant être au bénéfice ou à la perte de l'emprunteur, ainsi qu'il est dit dans le contrat de vente à Aurélien Thibert; borné, ledit emplacement, en front par la rue Berri, en arrière par la rue Labelle, du côté sud-est par le résidu ou partie sud-est dudit lot 423 et de l'autre côté, au nord-ouest, par le, lot 424 dudit cadastre officiel; avec les bâtisses y érigées portant les numéros d'immeuble 1069 et 1071, rue Berri, dont le mur sud-est est mitoyen sur une longueur de quarante pieds et dix pouces (40 pi 10 po) et le mur nord-ouest est mitoyen sur une longueur de quarante-trois pieds (43 pi), le tout tel que démontré par le plan préparé par Léopold Moretti, arpenteur-géomètre, le trois décembre mil neuf cent cinquante-quatre (1954) numéro 1801. Tel que le tout se trouve actuellement avec une servitude de vue par destination de père de famille sur l'emplacement voisin au sud-est connu comme étant la partie sud-est dudit lot 423 pour toutes ouvertures, portes, fenêtres, galeries, escaliers de sauvetage qui ne sont pas à la distance requise par la loi de l'emplacement voisin au sud-est comme étant la partie sud-est dudit lot 423, et de plus, sujet à un droit de passage dans une lisière de terre d'environ trois pieds et cinq pouces (3 pi 5 po) de largeur sur une longueur d'environ quarante-huit pieds (48 pi) se trouvant à l'arrière de la partie sud-est de l'emplacement voisin à la rue Labelle, dans lequel passage subsistera l'escalier de sauvetage, s'y trouvant présentement, laquelle lisière est bornée comme suit: à l'arrière par la rue Labelle, à un bout et du côté nord-ouest par le résidu dudit lot 423 faisant partie de la partie nord-ouest et du côté sud-est par la partie sud-est dudit lot numéro 423.

La mise à prix est fixée à 32 967,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le DIX-NEUVIÈME jour de SEPTEMBRE 1991 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 31 juillet 1991

74389

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour municipale — District de Montréal
No 4198

VILLE DE POINTE-CLAIRE, partie demanderesse, contre ALBERT F. WELLS, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Le lot vingt-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinquante (50-27), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Pointe-Claire, division d'enregistrement de Montréal; avec bâtisse dessus érigée portant le numéro 50, avenue Illside à Pointe-Claire. L'immeuble servant de résidence familiale. »

La mise à prix est fixée à 50 949,00 \$, soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

L'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication, 25 474,25 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le DIX-NEUVIÈME jour de SEPTEMBRE 1991 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 1^{er} août 1991

74381

Québec

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-000461-918
S. 200-18-000103-919

BANQUE DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal et un bureau au 1850, rue Mailloux à Québec, district de Québec, demanderesse, contre ENTREPRISES YVAN THOMASSIN INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 417, avenue Sainte-Brigitte à Sainte-Brigitte-de-Laval, district de Québec, et YVAN THOMASSIN, domicilié et résidant à la même adresse, défendeurs.

« Un immeuble connu et désigné comme étant formé des parties du lot suivant:

a) une partie de la subdivision trois du lot originaire numéro cent quatre-vingt-dix-huit (198-3 ptie) du cadastre officiel pour la paroisse de Sainte-Brigitte-de-Laval, division d'enregistrement de Montmorency, de figure irrégulière, bornée vers le nord-ouest par un chemin public (avenue Sainte-Brigitte), vers le nord-est par le lot 198-4 partie ci-après décrit, vers le sud-est par les lots 198-7 et 198-8 et vers le sud-ouest par une autre partie du lot 198-3, propriété de succession Jos. Touchette et/ou représentants, mesurant trente pieds (30 pi) au nord-ouest, cent quatre-vingt-six pieds (186 pi) au nord-est, vingt-cinq pieds et cinq dixièmes (25,5 pi) au sud-est et cent quatre-vingt-cinq pieds et huit dixièmes (185,8 pi) au sud-ouest; contenant en superficie cinq mille quatre-vingt-un pieds carrés (5 081 pi²), mesures anglaises;

b) une partie de la subdivision quatre du lot originaire numéro cent quatre-vingt-dix-huit (ptie 198-4) du cadastre officiel pour la paroisse de Sainte-Brigitte-de-Laval, division d'enregistrement de Montmorency, de figure irrégulière, bornée vers le nord-ouest par un chemin public (avenue Sainte-Brigitte), vers le nord-est par le lot 198-4-1 ci-après décrit, vers le sud-est par le lot 198-8 et vers le sud-ouest par le lot 198-3 partie ci-haut décrit; mesurant trente pieds (30 pi) au nord-ouest, cent quatre-vingt-six pieds et sept dixièmes (186,7 pi) au nord-est, trente-quatre pieds (34 pi) au sud-est et cent quatre-vingt-six pieds (186 pi) au sud-ouest; contenant en superficie cinq mille neuf cent soixante-quatre pieds carrés (5 964 pi²), mesures anglaises;

c) la subdivision un de la subdivision quatre du lot originaire numéro cent quatre-vingt-dix-huit (198-4-1) du cadastre officiel pour la paroisse de Sainte-Brigitte-de-Laval, division d'enregistrement de Montmorency, ayant une superficie de onze mille deux cent quarante pieds carrés (11 240 pi²).

Le tout avec les bâtisses dessus construites, portant le numéro 424, avenue Sainte-Brigitte, Sainte-Brigitte-de-Laval, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à dix-sept mille sept cent cinq dollars et trente cents (17 705,30 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Montmorency, 7007, avenue Royale, Château-Richer, le DIX-NEUVIÈME jour de SEPTEMBRE 1991 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 17 août 1991

74368

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-003105-900
200-18-000080-919

CAISSE POPULAIRE DE SAINTE-FOY, 2877, chemin Sainte-Foy, Sainte-Foy, QC, G1V 1W3, demanderesse, contre LES IMMEUBLES RELI INC., 617, rue de la Salle, Québec, QC, G1K 2V2, défenderesse.

« Un immeuble connu et désigné comme étant formé des lots et emplacements suivants:

1. une partie de la subdivision numéro soixante-douze du lot originaire numéro cinq cent neuf (509-72 ptie), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Roch-Nord, pour la division d'enregistrement de Québec; bornée au nord-est par le lot 509-71 (ruelle), au sud-est par le lot 509-72-1, au sud-ouest par le lot 509-73 (dont une partie est décrite ci-dessous) et bornée au nord-ouest par le lot 509-90 (ruelle); mesurant quarante-trois pieds et deux dixièmes (43,2 pi) au nord-est et au sud-ouest, et vingt-cinq pieds (25 pi) au sud-est et au nord-ouest.

2. une autre partie de la subdivision numéro soixante-treize du lot originaire numéro cinq cent neuf (509-73 ptie), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Roch-Nord, division d'enregistrement de Québec. De figure triangulaire, bornée au nord-est par une partie du lot 509-72 (décrite ci-dessus), au sud-est et au sud-ouest par le résidu du lot 509-73; mesurant deux dixièmes de pieds (0,2 pi) au sud-est et vingt-cinq pieds (25 pi) au nord-est et sud-ouest.

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et portant les numéros d'immeuble 291 et 293, 5^e Rue, Québec.

Sujet à toutes les servitudes passives ou actives, occultes ou apparentes pouvant affecter ledit immeuble. »

La mise à prix est fixée à six mille quatre cent vingt dollars (6 420,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, bureau RC-32, Québec, le DIX-NEUVIÈME jour de SEPTEMBRE 1991 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 17 août 1991

74367

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-000512-918
S. 200-18-000088-912

CAISSE POPULAIRE DE SAINTE-FOY, 2877, chemin Sainte-Foy, Sainte-Foy, QC, G1V 1W3, demanderesse, contre MAURICE GAUTHIER, 168, Principale, Saint-Gervais, G0R 3C0, et JEAN CLAUDE TREMBLAY, 18, chemin de la Sucrierie, Lac-Beauport, G0A 2C0, et JEAN CLAUDE TREMBLAY INC., 18, chemin de la Sucrierie, Lac-Beauport, G0A 2C0, défendeurs.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision numéro huit du lot originaire numéro huit cent huit (808-8) du cadastre officiel pour la paroisse de Beauport, division d'enregistrement de Québec; le tout avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances, située sur la rue Anick, Beauport, Québec, QC. »

La mise à prix est fixée à dix-huit mille cinq cents dollars (18 500,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, bureau RC-32, Québec, le DIX-NEUVIÈME jour de SEPTEMBRE 1991 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 17 août 1991

74369

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-002240-914
C.Q. 200-02-003653-914
S. 200-18-000099-919

CAISSE POPULAIRE DE ST-MALO, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 150, rue Marie-de-l'Incarnation, Québec, district de Québec, demanderesse, contre MARCEL BOIVIN, domicilié et résidant au 1300, rue Monère, Val-Bélair, district de Québec, G3J 1M7, défendeur.

« Un emplacement connu et désigné comme étant: la resubdivision un de la subdivision cinq du lot originaire numéro trois cent vingt-trois (323-5-1) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise de la Jeune Lorette, division d'enregistrement de Québec.

La resubdivision un de la subdivision six du lot originaire numéro trois cent vingt-trois (323-6-1) du susdit cadastre, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à deux mille sept cent quatre-vingt-dix dollars (2 790,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires

municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, bureau RC-32, Québec, le DIX-NEUVIÈME jour de SEPTEMBRE 1991 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 17 août 1991

74366

Saint-François

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-François
Nos 450-05-001066-907
450-18-000033-919

LA COMPAGNIE SHERBROOKE TRUST, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 2727, rue King Ouest à Sherbrooke, J1L 1C2, district de Saint-François, partie demanderesse, contre 2640-9102 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 41, rue des Cèdres à Richmond, JOB 2H0, district de Saint-François, partie défenderesse, et CHARLES GAGNON, ès qualités de RÉGISTRATEUR du bureau de la division d'enregistrement de Richmond, mis en cause.

Désignation

Un immeuble en la municipalité du village de Saint-Grégoire-de-Greenlay, au cadastre du canton de Brompton, division d'enregistrement de Richmond, au Premier Rang (rg 1) dudit cadastre et composé comme suit:

a) une partie du lot originaire numéro neuf E (9E ptie), de figure irrégulière et de périmètre P2, P3, P4, P5, P6, P7, P8, P9, P2, et plus amplement décrit comme suit: partant du point P2 sur le plan et certificat de localisation préparé par Marc André Bélanger, arpenteur-géomètre sous le numéro 3938 de ses dossiers, lequel point est situé au coin sud du lot 9E-1; de là, se dirigeant dans la direction 201°09' une distance de quatre-vingt-un mètres et huit centièmes (81,08 m) jusqu'au point P3; de là, se dirigeant dans la direction 291°28' une distance de quatre-vingt-onze mètres et quarante quatre centièmes (91,44 m) jusqu'au point P4; de là, se dirigeant dans une direction 21°09' une distance de quarante-sept mètres et quatre-vingt-seize centièmes (47,96 m) jusqu'au point P5; de là, se dirigeant dans la direction 206°10' en suivant la ligne de division des lots 9E et 9B, une distance de trente-trois mètres et quinze centièmes (33,15 m) jusqu'au point P6; de là, se dirigeant dans la direction 105°21' une distance de quarante et un mètres et quatre-vingt-huit centièmes (41,88 m) jusqu'au point P7; de là, se dirigeant dans une direction 89°21' une distance de onze mètres et neuf centièmes (11,09 m) (cette distance étant mesurée sur une corde dont l'arc est de onze mètres et vingt-quatre centièmes (11,24 m) issue d'une courbe de vingt mètres et douze centièmes (20,12 m) de rayon) jusqu'au point P8; de là, se dirigeant dans la direction 201°09' en suivant le côté nord-ouest du lot 9E-1, une distance

de huit mètres et cinquante-cinq centièmes (8,55 m) jusqu'au point P9; de là, se dirigeant dans la direction 111°28' en suivant le côté sud-ouest du lot 9E-1, une distance de trente-six mètres et cinquante-huit centièmes (36,58 m) jusqu'au point de départ P2 de la partie de lot présentement décrite. Cette partie de lot est bornée vers le nord-est par une partie du lot 9E et une partie du lot 9E-1, vers le sud-est par une partie du lot 9E-1 et une partie du lot 9E, vers le sud-ouest par une partie du lot 9E, vers le nord-ouest par une partie du lot 9E et une partie du lot 9B; contenant en superficie sept mille cinq cent quinze mètres carrés et huit dixièmes (7 515,8 m²).

b) Une partie de la subdivision un du lot originaire numéro neuf E (9E-1 ptie), de figure irrégulière et de périmètre P2, P9, P8, P10, P1, P2. Partant du point P2 sur le plan et certificat de localisation préparé par Marc André Bélanger, arpenteur-géomètre, sous le numéro 3938 de ses dossiers, lequel point est situé au coin sud du lot 9E-1; de là se dirigeant dans la direction 291°28' une distance de trente-six mètres et cinquante-huit centièmes (36,58 m) jusqu'au point P9; de là se dirigeant dans la direction 21°09' une distance de huit mètres et cinquante-cinq centièmes (8,55 m) jusqu'au point P8; de là, se dirigeant dans la direction 227°24' une distance de dix-sept mètres et soixante et un centièmes (17,61 m) (cette distance étant mesurée sur une corde dont l'arc est de dix-huit mètres et vingt-deux centièmes (18,22 m) issue d'une courbe de vingt mètres et douze centièmes (20,12 m) de rayon) jusqu'au point P10; de là, se dirigeant dans la direction 111°28' en suivant l'emprise sud-ouest du lot 9E-5 rue Vigneux, une distance de vingt-huit mètres et soixante-dix-neuf centièmes (28,79 m) jusqu'au point P1; de là, se dirigeant dans la direction 201°09' une distance de vingt-quatre mètres et trente-huit centièmes (24,38 m) jusqu'au point de départ P2 de la partie de lot présentement décrite. Cette partie de lot est bornée vers le nord par une partie du lot 9E-1, vers le nord-est par le lot 9E-5 rue Vigneux, vers le sud-est, le sud-ouest et le nord-ouest par des parties du lot 9E; contenant en superficie huit cent six mètres carrés et deux dixièmes (806,2 m²).

Les lots ci-haut décrits ont été remplacés et sont maintenant décrits de la façon suivante:

Description

Un certain terrain connu et désigné comme étant le lot numéro seize (16), rang Un, aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Brompton, division d'enregistrement de Richmond; le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, comprenant servitudes actives, passives, apparentes ou occultes.

La mise à prix est fixée à deux cent soixante et un mille cent quatre-vingt-seize dollars et cinquante cents (261 196,50 \$), soit 25 % de l'évaluation municipale de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

La vente est faite sujette à l'application de la Loi sur l'acquisition des terres agricoles par des non-résidents (L.R.Q., c. A-4.1) et de la Loi concernant les droits sur les transferts de terrain (L.R.Q., c. D-17).

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Richmond, 746, Principale Nord, Richmond, QC, le VINGTIÈME jour de SEPTEMBRE 1991 à DIX heures.

La shérif adjointe,
JOSÉE TREMBLAY

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 26 juillet 1991

74373

Ventes pour taxes

Ville de Dollard-des-Ormeaux

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la ville de Dollard-des-Ormeaux, que conformément à l'article 514 de la Loi sur les cités et villes, l'avis public et la liste des immeubles devant être vendus pour défaut de paiement de taxes le 26 août 1991 ont été publiés à deux reprises dans les journaux « Cités Nouvelles » et « West Island Suburban », soit les 14 juillet et 4 août 1991 et les 17 juillet et 7 août 1991, respectivement.

Dollard-des-Ormeaux, le 17 août 1991

74372

La greffière,
LOUISE PINAULT

Ville de Saint-Eustache

Conformément à l'article 514 de la Loi sur les cités et villes, avis est, par la présente, donné par le soussigné, greffier de la susdite ville, que la liste des immeubles à être vendus le 13 septembre 1991 pour non-paiement de taxes et l'avis l'accompagnant ont été publiés au journal « l'Éveil », les 4 et 11 août 1991.

Saint-Eustache, le 12 août 1991

74371

Le greffier,
GILLES GOUGEON

AGENDA D'ART 1992

MUSÉE DU QUÉBEC



L'agenda d'art 1992 du Musée du Québec rend hommage à Montréal.

Montréal, 350 ans d'histoire. Montréal d'hier à aujourd'hui vu par les nombreux artistes québécois, canadiens et étrangers qui ont peint Montréal au cours de ces trois siècles. De semaine en semaine, découvrez les nombreux visages de Montréal: historique, romantique, architectural, pittoresque. 53 œuvres, tirées de la collection du Musée du Québec, illustrent cet agenda. Un autre artiste et poète, Roland Giguère, livre des commentaires poétiques inspirés de ces tableaux défilant au fil des semaines de l'année 1992.

Une œuvre d'art pour vous aider à planifier votre emploi du temps.

Agenda d'art 1992
Musée du Québec
1991, 128 pages
E00 2-551-14542-2

17,95 \$
+ taxes

En vente dans nos librairies,
chez nos concessionnaires,
et chez votre libraire habituel.

Retourner ce coupon à:
Les Publications du Québec
Case postale 1005
Québec (Québec)
G1K 7B5

Vente et information
(418) 643-5150
(Sans frais) 1 800 463-2100
(Télécopieur) (418) 643-6177



COMMANDE POSTALE:

Nom _____ No compte client _____

Adresse _____

Ville _____ Code postal _____ Telephone (____) _____

Quant	Code	Titre	Prix unitaire	Total
	E00 2-551-14542-2	Agenda d'art 1992 Musée du Québec	17,95 \$	

Somme partielle	
TPS 7 %	
Somme partielle	
TVO 8 %	
Total	

Cartes de crédit acceptées



Numero _____

Date d'expiration _____

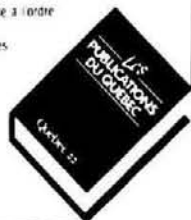
Banque _____

Nom du titulaire _____

Signature _____

Important:

Paiement par chèque ou mandat-poste à l'ordre de - Les Publications du Québec -
Prix et conditions de vente modifiables sans préavis.
Les prix indiqués sont établis en dollars canadiens.



Québec

Port de retour garanti
Gazette officielle du Québec
1279, boulevard Charest ouest
Québec
G1N 4K7

ISSN 0703-5756

